LE PLUS FORT TIRAGE QUOTIDIEN AU CANADA

LA PRESSE

CIRCULATION MOYENNE PAR JOUR 56,869

QUATORZIEME ANNEE—N° 27 MONTREAL, JEUDI 2 DECEMBRE 1897 DOUZE PAGES—UN CENTIN

NOTES DIVERSES

(De notre correspondant particulier)

Québec, 2 — L'an 1759, si mémorable à cause des succès des armées britanniques, lesquels succès jetèrent tant d'éclat sur les dernières années du règne de Georges II, la frontière du Canada fut le théâtre principal de la guerre, entre la France et l'Angleterre. Le résultat de cette campagne bien dressée, plaça toutes les possessions françaises de l'Amérique, sous le drapeau britannique.

La prise, par les Anglais, de la forteresse de Québec, alors considérée comme une redoute formidable, fut l'exploit par excellence qui, jusqu'à ce jour, n'a pas cessé d'être regardée par les touristes anglais et américains, comme un acte de bravoure, méritant toute leur attention. Notre histoire, la mort glorieuse des deux grands généraux, Montcalm et Wolfe, en un mot toute notre histoire, qui est une épopée de brillants faits d'armes, rend Québec — le Québec militaire — l'objet de l'attention et de la curiosité du touriste intelligent. Quelle que soit la destinée que lui réserve l'avenir — "Quod sit Dîis visum," — Québec, par ses glorieux souvenirs historiques, conservera son rang parmi les places intéressantes à visiter. La beauté scénique de Québec a été le thème général d'éloge. L'apparence majestueuse du Cap Diamant et des fortifications, sa coupole brillante et flamboyante, sous les rayons du soleil, le magnifique panorama qui se déroule des hauteurs de la citadelle, l'ensemble de ces belles choses forme un coup d'oeil qui, sans exagération, est insurpassable dans le monde.

En consultant les catalogues des bibliophiles, on voit que des centaines de volumes ont été écrits sur Québec. Plusieurs touristes, anglais, français, allemands et autres, n'ont pu résister, après avoir étudié et visité la citadelle de Québec, au désir de faire part au public de leurs impressions toujours flatteuses. Cependant, on remarque qu'aucun candalen-français n'a eu l'idée d'écrire l'histoire de la citadelle. En dehors des grands liseurs et des bouquinistes, peu de nos compatriotes connaissent l'histoire de la citadelle, puisqu'il n'en est fait mention que tout à fait incidemment dans nos histoires du Canada.

Avant d'aller plus loin, votre correspondant croit devoir ouvrir une parenthèse pour dire que les notes données ici, ainsi que les dessins de la citadelle, faits par l'artiste particulier de " La Presse", ne sont pas des secrets d'Etat. Nous ne croyons pas commettre d'indiscrétion en livrant aux lecteurs de "La Presse" des notes extraites des ouvrages de Hawkins, Bourne, Halliwell et Cassey and Co., ainsi que des croquis de choses dont il est donné au public d'admirer et de croquer.

Champlain, le fondateur de Québec, fut le premier homme à s'occuper d'établir des fortifications sur le Cap Diamant. Arrivé à Québec le 3 juillet, il ne put trouver d'endroit plus commode pour son habitation, que la pointe da Québec, — aujourd'hui la citadelle — laquelle était remplie de noyers et de vignes. Il fit construire un magasin pour mettre les vivres de la petite colonie à couvert. Une espèce de forteresse fut érigée sur le site du Château Frontenac, pour loger ses hommes. Les historiens disent qu'en choisissant ce point comme centre de ses opérations, Champlain fit preuve de goût :

—"Hoc regnum gentibus esse,
Si qua fata sinant, jam tum tandit que favetque."

Il est opportun de dire que lors du débarquement de Champlain, à Québec, les marées étaient beaucoup plus élevées qu'aujourd'hui. Dans les hautes marées, l'eau couvrait entièrement le terrain situé au pied du Cap. Ce n'est qu'en 1623 qu'on parvint à faire le tracé de la Côte de la Montagne, afin de placer quelques canons au pied de cette côte. En 1620, Champlain érigea un fort temporaire — le fort Saint-Louis, site du château Frontenac — qu'il fit reconstruire en pierre, en 1624.

A la mort de Champlain, les fortifications de Québec consistaient en un fort entouré de faibles constructions et de casernes occupées par quelques militaires.

* * *

Pour s'en tenir exclusivement à la citadelle et aux fortifications, votre correspondant doit omettre une foule de renseignements intéressants sur le fort ou château Saint-Louis, qui fut le théâtre de nombre d'incidents historiques. D'ailleurs, l'histoire de ce château a déjà été écrite par M. Gagnon qui en fit un joli volume des plus intéressants.

Le Cap Diamant sur lequel est érigée la citadelle, est élevé à 350 pieds du niveau du fleuve. Sur la pointe est, près de la terrasse Dufferin, est le bastion sur lequel flotte, depuis l'an 1750, l'étendard de l'Angleterre. Immédiatement en arrière du mai sont placés trois canons qu'on appelle la batterie du salut (saluting battery).

La forteresse du Cap Diamant ou plutôt la citadelle de Québec est une combinaison formidable de puissants travaux. On admet généralement que cette forteresse militaire est unique sur tout le continent et la rivale des plus célèbres forteresses d'Europe. D'aucuns la nomment la Gibraltar de l'Amérique. Ce chef-d'oeuvre de la nature et de l'art reflète un grand crédit sur les anciens gouvernants de la Grande-Bretagne qui, aux frais de la nation, firent construire la citadelle, laquelle à une certaine époque, fut l'un des principaux monuments des possessions britanniques.

Le cap Diamant est composé d'ardoise sombre, parmi laquelle on trouve des courants de cristaux limpides ainsi que du carbonate de chaux cristallisé. C'est à ces cristaux que le cap de la citadelle doit le nom qu'il porte. Les travaux de fortifications construits sur le sommet sont presque complets d'après les lois militaires et le touriste qui a l'avantage de les visiter à l'intérieur comme à l'extérieur, est ébloui.

L'entrée de la citadelle située sur un promontoire élevé d'environ 200 pieds du niveau de la Haute-Ville, se fait par un chemin tortueux creusé dans le roc des glacis. Ce chemin part de la porte Saint-Louis, longe le mur sur un parcours d'une couple de cents verges, puis débouche dans l'un des principaux canaux qui entourent la partie principale de la citadelle. L'entrée principale est à une courte distance dans le fossé dont les murs mesurent près de 40 pds ; cette entrée porte le nom de porte Dalhousie. Comme le lecteur de la "Presse" peut le voir, la gravure de cette porte publiée ci-contre, donne une idée de la dimension des murs et du fossé.

Sous l'arche de la porte Dalhousie se tient le corps de garde composé d'un détachement de dix soldats. Là, à toute heure du jour et de la nuit, une sentinelle, le mousquet à l'épaule, fait les cent pas. Le nom de l'entrée principale —porte Dalhousie—a été donné en l'honneur du gouverneur en chef des provinces, le comte Dalhousie, en 1820.

En arrivant, près de la porte, le visiteur remarque une rangée de meurtrières mesurant cinq à six pieds de hauteur et trois pouces de largeur. Ces ouvertures dans le mur, au nombre d'une centaine, sont placées à la hauteur de l'oeil ; elles servent à aérer les casernes militaires construites à l'intérieur de ce mur. Dans l'embrasure de ces meurtrières, trois soldats tiennent à l'aise et peuvent nourrir un feu soutenu sur les personnes qui seraient à l'extérieur dans le fossé. Le mur, mesurant 2 pieds d'épaisseur est construit en pierre cimentée recouverte d'une couche de granit. Le sommet est recouvert d'une couche de verdure et mesure près de cinquante pieds de largeur. Presqu'à toutes les 50 verges et à tous les angles du mur, sont installés sur le sommet des canons qui peuvent être maniés sans aucun risque pour les soldats, c'est-à-dire que tous les angles du fossé principal sont bien gardés par ces canons dont, à l'extérieur, on n'aperçoit que la gueule. Jusqu'à l'an dernier, les soldats de la garnison tenaient prisonnier, sur ce mur, un buffle capturé dans l'ouest canadien.

Il est impossible à un étranger, de pénétrer à l'intérieur de la citadelle, sans donner d'explication à la sentinelle et être accompagné, durant sa visite, par un membre du corps de garde. Un peu comme les officiers de douane, les soldats ont l'oeil juste, et si vos poches d'habits sont un peu gonflées, on s'assure si vous ne portez aucun instrument photographique sur vous ; dans le cas affirmatif, on confisque l'objet, puis on vous le remet à la sortie, car il est strictement défendu de photographier l'intérieur des citadelles. Cependant, il est évident que cette défense n'est faite que pour la forme, attendu qu'il est très facile pour les visiteurs de faire un croquis de l'intérieur d'après nature.

L'une des gravures de l'intérieur de la citadelle données aujourd'hui dans la "Presse" a déjà été produite dans l'histoire de Québec par Hawkins ; une autre de ces gravures est la reproduction d'une photographie prise de la tour des bâtisses du parlement par un photographe de cette ville, celle-là a été longtemps exposée dans une vitrine de la rue Saint-Jean. Par conséquent les dessins donnés ci-contre ne sont pas indiscrets.

A l'intérieur de la porte Dalhousie, l'oeil embrasse un vaste parterre — champ de parade sur les confins duquel sont construits les bureaux du commandant, la résidence des officiers ainsi que les quartiers du Gouverneur Général du Canada. De la pointe sud-est de la citadelle, un magnifique panorama s'étend à perte de vue : les enthousiastes comparent ce coup d'oeil à la baie de Naples.

Ce n'est pas l'intention de votre correspondant de faire une description technique de la citadelle, qu'il suffise de dire que c'est une admirable combinaison de science et d'art pour la protection de la ville en temps de guerre, et la sécurité des troupes.

En 1690 les fortifications de Québec existaient déjà, il y avait onze bastions en pierre, reliés par des courtines munies de onze canons. Elles partaient du palais de l'intendant et se terminaient au palais sous forme de palissades le long du cap jusqu'au jardin du séminaire, se terminant au Sault au Matelot. Une seconde palissade était construite au-dessus de la première, et servait pour les feux de mousqueterie.

La redoute du cap Diamant fut bâtie en 1693 ; des travaux de défense de la citadelle furent exécutés en 1703 par le chevalier de Callières, alors gouverneur, et en 1720 par l'ingénieur Chaussegros de Léry. Jusqu'en 1759, date de la prise de Québec par les Anglais, la citadelle et les autres fortifications de Québec furent entretenues avec un soin jaloux par les gouverneurs français. En s'emparant de Québec, les Anglais continuèrent à restaurer la citadelle : ils poussèrent les travaux avec activité et en 1775, ils prouvèrent à messieurs les "Yankees", que déjà Québec était devenue une forteresse imprenable par eux. En 1815 on fit de nouvelles constructions sur la citadelle, mais ce n'est que de 1823 à 1832 que la citadelle telle qu'elle est aujourd'hui fût bâtie d'après les indications de Wellington, par le capitaine Twiss et autres. Depuis le régime anglais, le gouvernement britannique a dépensé une dizaine de millions de dollars pour fortifier Québec. Au commencement du présent siècle, il n'y avait pas moins de douze à quinze cents militaires en garnison à la citadelle. Le public peut se faire une idée du travail que ces hommes ont pu faire en neuf années. Aujourd'hui Halifax est devenu le dépôt principal de soldats réguliers au Canada, tandis qu'à Québec, nous n'en avons plus qu'un nombre très restreint. Il n'y a actuellement en garnison à la citadelle, qu'un détachement d'artillerie canadienne composé de moins de deux cents soldats, sous le commandement du colonel Wilson.

Depuis la confédération on affirme que les autorités militaires ont cessé de s'occuper de la citadelle de Québec ; on ne s'occupe guère de l'entretien des fortifications, si ce n'est de relever les murs qui tombent en bottes et obstruent la voie publique. Quant aux fossés et aux murs de la citadelle, on semble ne point s'en occuper. Heureusement que les constructions originales ont été faites solides et durables, de sorte qu'aujourd'hui, malgré que le touriste remarque l'absence presque complète de l'entretien, il n'en reste pas moins avec l'impression d'avoir visité un monument historique digne de l'admiration des peuples.

QUÉBEC IGNORÉ

LA CITADELLE ET LES FORTIFICATIONS

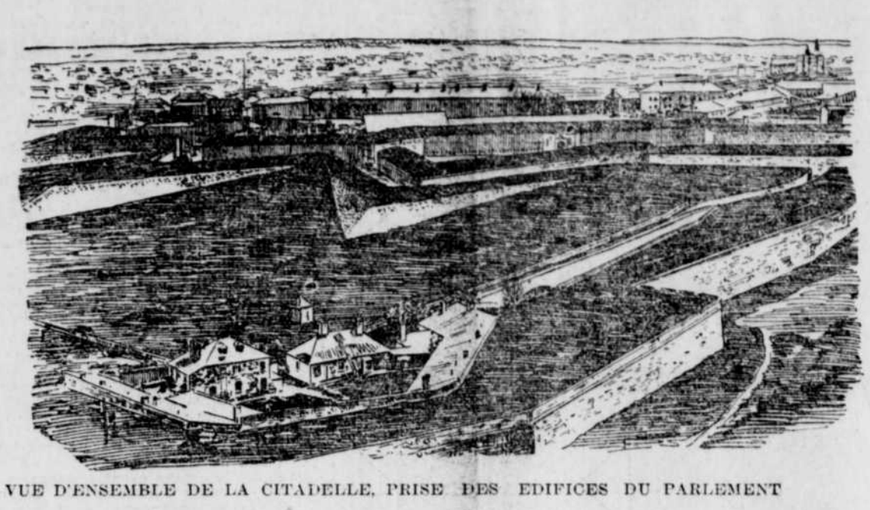

VUE D'ENSEMBLE DE LA CITADELLE, PRISE DES EDIFICES DU PARLEMENT

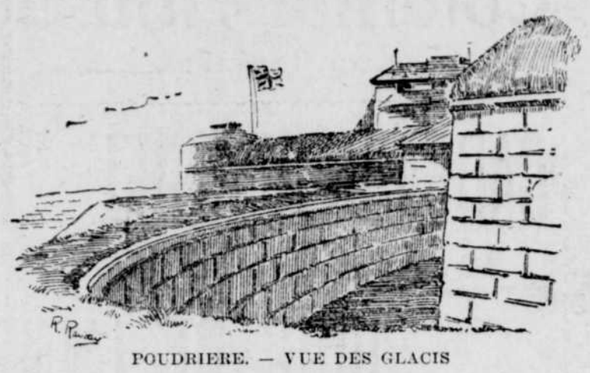

POUDRIERE. — VUE DES GLACIS

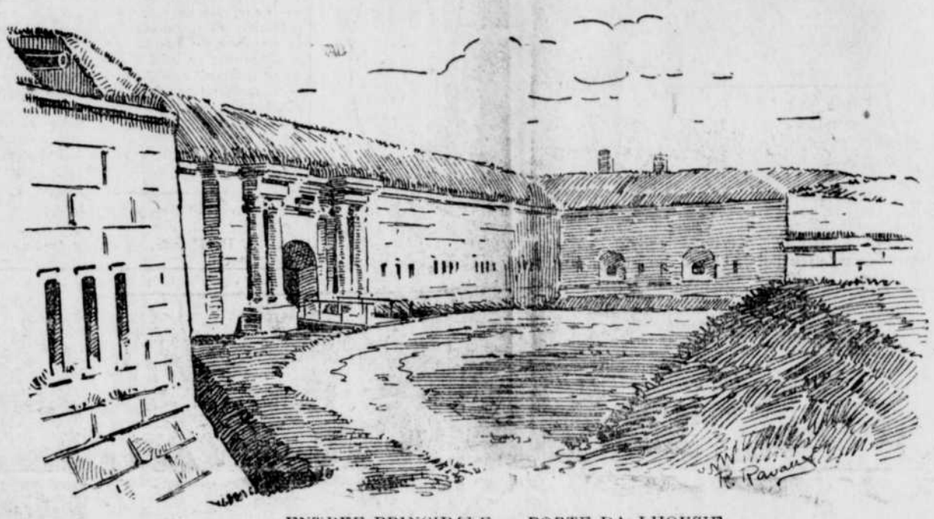

ENTREE PRINCIPALE. — PORTE DA LHOUSIE

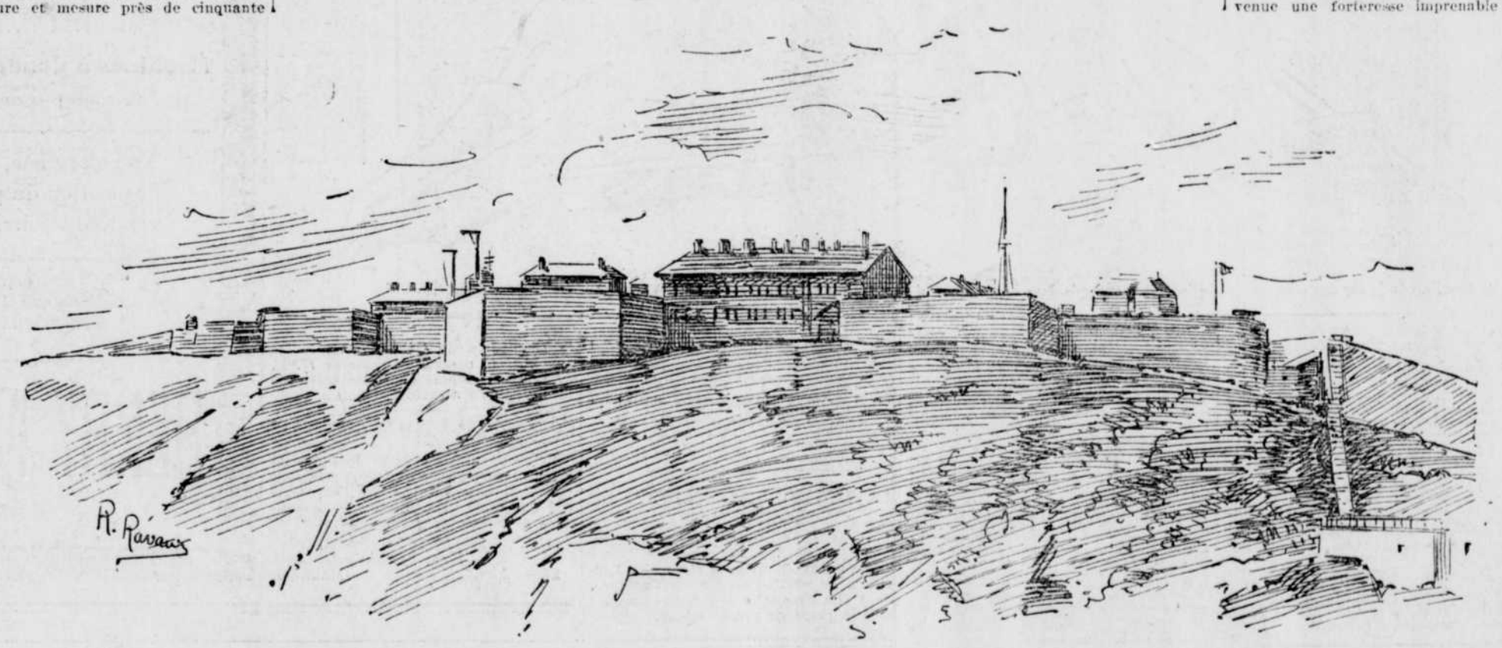

Casernes. Bastion du Prince. Quartiers des officiers. Casernes. Poudrière. Bastion du Roi.

VUE D'ENSEMBLE DE LA CITADELLE, PRISE DU FLEUVE

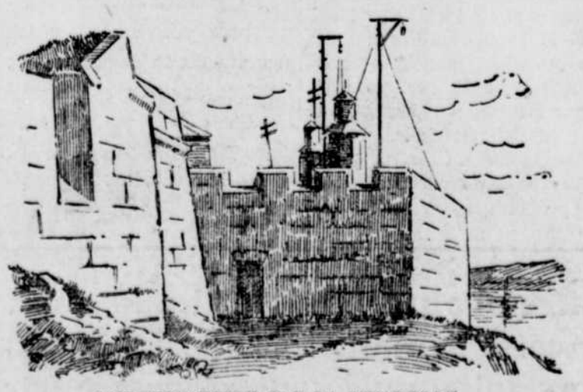

L'OBSERVATOIRE D E LA CITADELLE

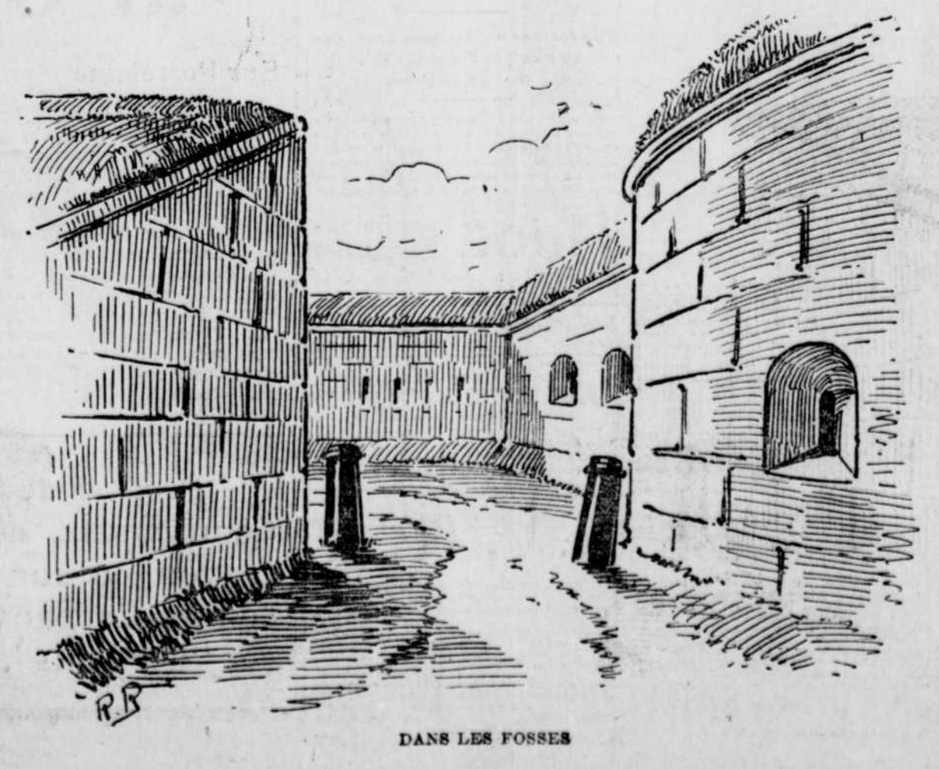

DANS LES FOSSES

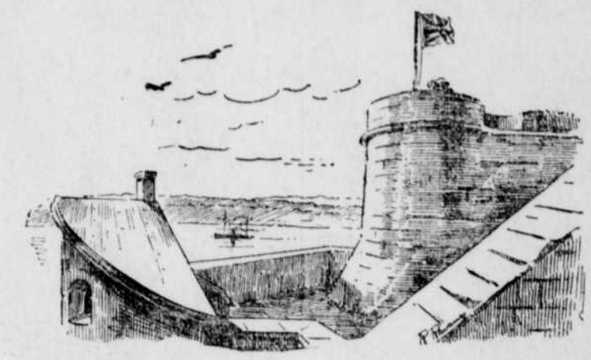

LE BASTION DU ROI

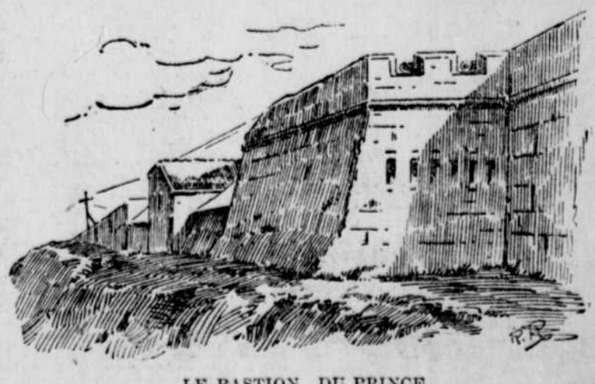

LE BASTION DU PRINCE

ON EN ARRETE DEUX AUTRES

Deux autres personnes ont été arrêtées, au sujet du vol avec effraction, commis la semaine dernière, chez MM. H. et N. E. Hamilton, coin des rues Saint-Antoine et Cathédrale. Les assistants détectives Landriau et Maguire, dont nous avons annoncé les noms hier, et la bonne capture des nommés Johnson McBride et Arthur Choquette, viennent de mettre la main sur deux autres prisonniers, qui sont concernés dans l'affaire.

Ce sont, Archibald McDougall, 18 ans, No 86 rue Cathcart, et Maucy Woods, une mulâtresse, demeurant au No 28 ruelle Dowd, accusé de recel. Le procès des accusés est remis à demain.

LE ROLE TERMINE ET DEPOSE CHEZ LE TRESORIER

Le rôle de cotisation est terminé de mardi, et il a été déposé aujourd'hui entre les mains du trésorier. C'était hier le dernier jour de délai accordé pour le paiement de la taxe de l'eau, si l'on voulait conserver son droit de vote. Les cotiseurs ont inscrit tous ceux qui ont payé les premiers quartiers jusqu'au 31 décembre. Ils considèrent ces personnes comme ne devant rien à la ville, et par conséquent qualifiées pour voter, d'après l'esprit de la loi. Il y a jusqu'au 4 janvier pour entendre les plaintes. A cette date, les reviseurs commencent leur travail et corrigent, s'il y a lieu, les erreurs ou omissions qui ont été signalées préalablement. Aux contribuables, d'ici à ce temps-là, de s'assurer si leurs noms ont été bien et dûment enregistrés.

VOL A L'ETALAGE

Un nommé Jaseph Welsh, âgé de 37 ans, journalier, a été remis, hier soir, entre les mains des constables St Jean et Connors, par M. Charles Rae, commis-voyageur. Ce dernier passait vis-à-vis le magasin de M. S. A. Delorimier, marchand, No 1700 rue Notre-Dame, lorsqu'il l'aperçut s'enfuyant avec une pièce de marchandises qu'il venait de prendre à l'étalage. Le prisonnier a été condamné à deux mois de travaux forcés.

LES CHIENS AU YUKON

Vancouver, C. A., 2 — Les chiens de forte encolure sont actuellement très recherchés au Yukon, et les représentants de la police montée à la Colombie Anglaise, se procurent tous les meilleurs échantillons de la race canine pour les expédier au pays de l'or. On veut s'en servir pour les atteler sur les traîneaux.

Plusieurs personnes, en apprenant la nouvelle, se sont rendues coupables de vol en enlevant à leurs propriétaires des animaux de grande valeur. Ces derniers, naturellement, sont indignés, et ne tiennent pas à ce que leurs chiens aillent faire un voyage au Yukon, sans leur permission.

ESCARMOUCHE ELECTORALE

Cornwall, 2 — Les conservateurs d'ici ont inauguré la campagne électorale, hier soir, par une imposante assemblée tenue au Victoria Hall, présidée par M. R. H. Pringle, vice-président de l'association conservatrice. Des discours vigoureux ont été prononcés par le candidat, M. John McLaughlin, le lieutenant-colonel R. R. McLennan, M. P. ; James Leitch, C. R. ; R. A. Pringle, A. P. Ross, U. J. Frald, W. B. Cavanagh, R. Larmour, James Shearer, John McRae, J. B. Blondin et P. Oneille. Les conservateurs prétendent que l'enthousiasme qui a régné hier dans l'assemblée, est le signe certain de la victoire en notre comté.

Le "Young Conservative Club" prend une part active à la lutte électorale.

La cour de revision a rendu jugement dans la cause de Quinn contre Herdt. Le demandeur réclamait des dommages-intérêts au montant de $100, parce que le défendeur avait produit une saisie gagerie illégale sur ses meubles. Le tribunal de première instance accorda $25 et la cour de revision confirme ce jugement.

SPORT

BILLARD

SCHAEFER DEFAIT SUTTON

New-York, 2 — "Wizard" Jacob Schaefer a gagné hier après-midi la quatrième partie du tournoi de billard de Madison Square Garden, en battant George Sutton, le jeune expert Canadien. Schefer termina lorsque son adversaire n'avait que 452.

La plus haute série du Wizard fut de 51, tandis que la plus haute marque atteinte par Sutton fut de 38. Cependant, en plusieurs occasions, il fit plus de 30.

Schaefer — 9 6 28 0 1 2 0 11 22 0 0 5 3 45 2 22 28 7 0 1 2 13 0 12 0 4 21 39 7 5 23 3 4 7 4 1 7 1 12 5 0 4 0 1 0 13 0 3 0 1 0 9 0 3 51 0 1 12 0 0 0 17 0 19—500.

Sutton — 1 2 10 32 1 1 1 6 32 17 1 16 1 20 6 0 2 0 2 13 1 0 3 12 21 2 8 4 0 0 38 14 0 0 14 11 6 0 4 5 13 0 5 3 6 35 3 0 8 2 5 0 0 0 0 8 0 0 0 35 8 3—452.

Moyenne — Schaefer, 7 52-64 ; Sutton, 7 11-63. Plus forte série — Schaefer, 51 ; Sutton, 38.

Temps, Trois heures et 26 minutes.

HOCKEY

LE MONTAGNARD

On manifeste beaucoup d'intérêt parmi les amateurs Canadiens de hockey, au sujet du patinoir de l'Association Le Montagnard, qui est actuellement en voie de construction. Les clubs canadiens voient là un endroit où ils pourront aller pratiquer sans être obligé de parcourir une longue distance.

Plusieurs n'attendent que le moment où le patinoir sera terminé pour aller se préparer aux grandes joûtes qui commenceront bientôt.

L'association Le Montagnard a ouvert un bureau au No 66 rue Saint-Jacques et les personnes qui auraient besoin de quelqu'information au sujet du patinoir ou de l'association, pourront s'adresser à T. A. Lebert,à l'adresse citée plus haut.

Les dames pourront aussi se procurer des billets de saison chez MM. Lagrès et Lavergne, photographes, 360 rue Saint-Denis.

Les membres de l'association qui ont promis de prendre des billets de saison peuvent s'attendre à recevoir la visite de quelque membre du comité pour recevoir leur souscription. Les clubs de hockey qui désireraient avoir l'usage du patinoir pour leurs pratiques, sont priés de s'adresser par lettre au secrétaire, boîte de poste 2229.

ASSOCIATION ATHLÆTIQUE DE McGILL

L'élection des officiers pour l'Association Athlétique de McGill a donné le résultat suivant :

Président honoraire, Principal Peterson.
Président, R. A. A. Shore, B. A.
Vice-président, J. W. Woodley.
Secrétaire, J. L. Todd.
Trésorier, H. Hill, B. A.

Le comité exécutif du club de hockey récemment nommé pour l'année 97-98 se compose comme suit :

Président honoraire, Professeur Capper.
Président, W. Bishop, Arts 98.
Vice-président, P. Butler, Sc. '98.
Secrétaire trésorier, A. Davis, Sc. '98.
Capitaine de l'équipe, E. McLea, Sc. '98.
Comité, Science, R. Howard, N. Yulle. Arts, A. Rowell, H. Moison. Loi, M. Robertson, S. Archibald. Loi, W. Wallis. Humphries, Médecine ,S. Ross, A. Mussen.

LE HOCKEY A CORNWALL

Cornwall, Ont., 2 —Le hockey promet d'être en grande faveur cette année, à Cornwall et à Glengarry. La club de hockey Lancaster a été organisé avec les officiers suivants :

Présidents honoraires, D. M. MacPherson, M. L. A., et A. Harkness, M. D. ; président, Robert C. McDougall ; vice-président, R. T. Nicolson ; secrétaire trésorier, W. J. Stafford ; capitaine, J. S. Rayside ; comité, J. McLean, J. McGillis et Andy McDonald.

Les Aberdeens, l'équipe junior du club de Cornwall, ont élu les officiers suivants :

Présidents honoraires, Alex. McDonald et D. B. MacLennan, Q. C. ; vice-président honoraire, George Milden ; président, W. B. Cavanagh ; premier vice-président, John Broderick ; 2e vice-président, J. A. MacCormick; secrétaire trésorier, John Hunter ; capitaine, J. R. Brown, gérant, Arthur McDonald ; comité de direction, A. Allen, N. Masterson, Geo. Stiles, R. C. Percival, H. J. Liddell, C. E. Duquette et Fred McLennan.

LE CLUB ROYAL ELECTRIQUE

Les officiers suivants ont été élus à l'assemblée du club de hockey Royal Electrique:

Président honoraire, W. H. Browne.
Vice-présidents honoraires, P. J.Darlington, C. A. Cooley, P. J. Gosselin, J. Hughes, H. O. Edwards, L. D. Magee.
Président, P. A. Duffy.
Premier vice-président, R. A. Elliott.
Second vice-président, J. A. Catchpole.
Secrétaire trésorier, R. S. Rose.
Comité — A. E. Smaill, J. M. Collins, W. L. Madara.
Délégués auprès de la ligue — P. A. Duffey, J. M. Collins, D. A. Elliott.

OUVERTURE DU PATINOIR DE LA M. A. A. A.

Il y a beaucoup d'animation en ce moment sur le terrain de la M. A. A. A. La température est favorable et on ne perd pas un moment pour terminer les préparatifs afin de faire l'ouverture du patinoir le plus tôt possible. Si la température se maintient un peu, les amateurs du patin auront samedi un beau patinoir où s'amuser.

LE DINER ANNUEL DE LA M. A. A. A.

La liste de souscriptions pour le premier dîner annuel de la M. A. A. A. s'est fermée hier. Le résultat a dépassé tout ce que l'on pouvait espérer. Les billets devraient être réclamés aujourd'hui.

VITE ET LOIN

LE CLUB NATIONAL DE HULL

Hull, 2 — Le vieux National va survivre. La réorganisation paraissait mal cette année, mais ce n'était que passager, cette hésitation Mardi soir, 22 membres se sont rendus à la salle de M. Leduc et ont tenu la première assemblée de la saison. Ils ont fait en même temps leurs élections qui ont donné le résultat suivant :

Président honoraire, C. B. Major, Ecr., député provincial ; vice-président honoraire, L. N. Champagne, écuyer, député au fédéral ; président actif, David Dumontier ; vice-président, Paphnus Champagne ; secrétaire, Joseph Desiauriers ; assistant secrétaire, J. B. Bessette; trésorier, Hector Laflamme ; capitaine, F. X. Dumontier ; comité de régie : Théophile Synotte, Pierre Saint-Jean, Honoré Dumontier et Joseph Larue. Le club s'attend à avoir 60 membres cet hiver. La première sortie aura lieu mardi prochain, " snow or shine.

CLUB WALBAY

Il y aura assemblée du club de hockey Walbay, vendredi soir, le 3 courant, à l'hôtel Richelieu.

Les membres du club et ceux qui désirent en faire partie sont priés d'être présents, attendu que des choses importantes seront discutées.

LA BOXE

LA RENCONTRE CHOYNSKI - JEFFRIES

FILLE EST DECLAREE NULLE APRES 20 RONDES

BELLE LUTTE DE CHOYNSKI

San Francisco, 1 — Joe Choynski, de San Francisco, et Jim Jeffries, de Los Angeles, se sont battus pendant 20 rondes, hier soir, au club National et à la fin la lutte a été déclarée nulle. Choynski pesait 50 livres de moins que son adversaire et il dut en conséquence réunir tout ce qu'il avait de science et d'expérience dans son art pour résister aux grands et vigoureux élans du géant Jeffries. Ce dernier montra qu'il avait fait beaucoup de progrès dans l'art de la défense et de l'attaque, mais cependant ,il manque encore d'expérience. Il néglîga d'attaquer Choynski lorsqu'une occasion favorable se présentait.

D'un autre côté, Choynski combattait avec beaucoup de jugement. Même ses plus anciens admirateurs furent surpris de son adresse. Il évita les prises de corps autant qu'il put, n'acceptant que celles qui étaient nécessaires; il mit une adresse merveilleuse à éviter les coups à la figure, en baissant la tête. Sa principale tactique pour repousser les attaques de son rival fut de le frapper sur le nez et la bouche, de sorte qu'après la onzième ronde, le sang ne cessa de s'échapper abondamment du nez de Jeffries. Dans la deuxième ronde, Jeffries renversa Choynski d'un coup de sa gauche sur le cou. Joe tomba sur le dos sur le plancher. Le coup n'avait pas eu beaucoup d'effet cependant, car Joe se releva, aussi fort qu'auparavant. La décision du referee Jimmy Donald, donna satisfaction aux 5,000 personnes qui assistaient à la rencontre.

LA CROSSE

LA CAUSE DU CLUB CAPITAL

Ottawa, 2 — Le grand jury, en cour d'assises, a reconnu, hier après-midi, le bien fondé de l'accusation portée contre Frank Bissonnette ,ancien capitaine des Capitals ; Jos. Troy et J. C. Shea, qui, dernièrement, ont subi leur procès pour avoir conspiré dans le but de frauder le public dans une joûte de crosse jouée à Toronto, le jour de la confédération, entre les clubs Capital et Toronto. On dit qu'ils avaient formé un complot pour acheter les joueurs d'Ottawa pour faire perdre la partie. Le procès commencera bientôt.

LE BICYCLE

LA GRANDE COURSE EN BICYCLE

BREVE ESQUISSE DE CEUX QUI DOIVENT Y PRENDRE PART

La grande course de six jours qui commencera le 6 décembre courant, à Madison Square Garden, est maintenant le grand sujet de conversation des bicyclistes. Il ne serait peut-être pas hors de propos de donner les conditions de cette course, les règlements auxquels elle est soumise et le montant des bourses qui seront accordées.

Le montant total des prix est de $7,500 et chacun des onze premiers coureurs recevra une part de cette somme. Certainement que toute cette somme de $7,500 ne sera pas accordée aux seuls bicyclistes qui prendront part à la course de six ojurs.

La somme affectée à cette course est de $4,200, tandis que la balance sera distribuée en prix aux vainqueurs de petites courses qui auront lieu dans les matinées de la semaine. Dans la grande course, le premier prix sera de $1,350, le second de $800, le troisième de $500, le quatrième de $350, le cinquième de $300, le sixième de $200, le septième de $150, le huitième de $125, le neuvième de $100, le dixième de $100 et le onzième de $75. Un prix additionnel de $200 est offert au vainqueur, pourvu qu'il abaisse le record de 1,910 milles et 8 tours fait par Teddy Hale. L'une des conditions de la course est que le concurrent doit parcourir 1,350 milles ou plus pour avoir droit au prix.

La course commencera promptement à midi et se terminera samedi, 11 décembre, à 10 heures p.m. La course sera de 142 heures successives, les coureurs ayant le droit de se reposer lorsqu'ils le jugent à propos. Les bicycles employés dans cette course ne devront pas avoir de roues dépassant 36 pouces de diamètre. Les concurrents auront le droit de changer de machine en aucun temps pendant la course. Le referee aura le pouvoir de disqualifier tous ceux qui, de propos délibéré, chercheront à nuire aux autres. Aucun ne devra entraîner ou aider un autre coureur.

On peut voir dans la liste d'entrée des coureurs de presque tous les pays où le bicycle est connu. Quelques-uns de ces coureurs entrés sur la liste n'ont jamais pris part à une course sur une piste couverte, ou pris part à aucun circuit. D'autres sont des coureurs sur courte distance qui ont un faible pour le sport et se flent à leur bonne fortune pour cette course de 142 heures. L'une des figures les plus originales dans cette course sera celle d'un jeune suédois de Stockholm, nommé Oscar Julius. Le jeune Julius, outre qu'il est un excellent bicycliste, est aussi un bon patineur, et en 1896, il a parcouru 2,000 milles en bicycle en 14 jours. Il est fatigué de ses succès dans son pays, et il désire conquérir des lauriers sur une nouvelle scène. Ses parents sont des gens à l'aise, qui ne s'objectent pas à ce que leur fils prenne part aux courses en Suède, mais qui n'ont pas voulu consentir à le laisser partir pour prendre part à la course de six jours. Il s'enfuit alors sans dire adieu à ses parents et s'en vint en Amérique, et il est maintenant à Brooklyn avec un ami. Il ne parle pas un mot d'anglais, mais dit qu'il parcourera 2,000 milles ou plus avant que le temps de la course soit expiré.

Les bicyclistes de New-York s'intéressent fortement à un autre concurrent, Fred Titus, le gros bicycliste sur courtes distances, qui a détenu un temps le record de vingt-cinq milles ,ayant été le premier à parcourir cette distance en une heure, sans entraîneur. Il parle beaucoup de cette course et bâtit des châteaux en l'air en attendant que la course commence.

Un grand nombre de connaisseurs craignent cependant qu'il ne fasse pas aussi bien qu'il le dit. Il espère pouvoir changer son bicycle d'un gear de 95, auquel il est habitué, pour un de 88, et s'attend de marcher 18 heures par jour. A une moyenne de 3.10, il ferait ainsi 340 milles par jour, ou 2,046 en tout, ce qui est 146 milles de mieux que le record.

Albert Shock, qui a gagné la course de 6 jours en 1893 et est arrivé cinquième en 1896, avec 1,766 milles, est de nouveau sur la liste des concurrents. Shock s'est beaucoup amélioré depuis l'an dernier et il a presque fait des prodiges depuis sa défaite par Hale et plusieurs autres. Cet automne, à Washington, il a parcouru 1,800 milles dans le même temps et n'eut été un accident dont il fut victime, il aurait fait mieux que cela.

Teddy Hale, l'Irlandais, qu'on disait être atteint de la tuberculose, prendra part à la course et s'entraîne avec ardeur. Il a écrit à un ami qu'il battrait de 100 milles son record de 1,900 milles. Quelques-uns des coureurs s'amusent fort de cette déclaration et assurent qu'il ne pourra prendre aucune des cinq premières places.

Frank Waller, qui est arrivé second en 1893 et s'est retiré l'an dernier par suite d'une chute très grave, est cette année sur la liste des concurrents. Waller est un rude coureur et déclare qu'il brisera le record pour 24 heures sur une piste couverte sans entraîneur, pendant les premières 24 heures de la course. Cela surprendra quelques-uns des nouveaux et fournira un terrible entraînement aux anciens.

Tom Barnaby, l'orgueil de Boston, est aussi sur la liste. Il a gagné cette saison plusieurs assez longues courses.

Barnaby l'a emporté sur le fameux Harry Elkes, fils de Billy Elkes, marcheur et bicycliste. Barnaby a aussi gagné récemment la course de 100 milles des bicyclistes de Harlem à New-York.

Fred W. Schinarr, qui a, l'hiver dernier, gagné la course de six jours, à Chicago, et a été si près d'égaler le record de Hale, est aussi sur les rangs. Fred a fait l'an dernier une vaillante lutte à Tattersall et il pourra donner du fil à retordre à ses concurrents. Il est jeune et il est probable qu'il sera parmi les premiers.

Les constables de New-York ne tarissent pas d'éloges sur leur représentant. Son nom est John Schussler. Il a la race des courses et il a demandé et obtenu un congé de trois mois pour s'entraîner et se préparer. Schussler s'est distingué dans des courses sur la route, et il sera dans le train dès le début. Ou il sera à la fin de la course, est le problème.

Ned Redding ,le "soldier Boy," de l'armée régulière du fort, près d'Omaha, est au nombre des concurrents. Il est arrivé troisième l'an dernier avec 1,856 milles à son crédit. Il déclare qu'il est prêt à faire 200 milles de plus en cette circonstance. Redding a droit à beaucoup d'estime pour sa vaillante lutte de l'an dernier. Lorsqu'il est arrivé à New-York, il avait à peine un sou dans ses poches et il a parcouru en bicycle la distance d'Omaha à New-York, couchant le soir à la belle étoile.

Gaston Rivière, le coureur de France, prendra également part à cette course, et il semblera de rapporter à Paris un peu de l'or américain pour lequel les autres coureurs sont aussi venus de fort loin. Rivière n'a jamais pris part à une course de ce genre, mais il était l'un des meilleurs coureurs de son pays et il ne voit pas pourquoi il ne pourrait pas prendre la première place aussi bien qu'un autre. Il a été défait par Huret, dans son essai pour battre le record de 24 heures, mais à son tour il battit Cordang, le détenteur actuel du record pour 24 heures dans la même course. Huret fit 606 milles et Rivière 599 milles.

Finalement nous voyons Joe Rice, le champion d'Amérique sur longue distance. Joe a été défait l'an dernier par Hale par une distance de 28 milles, ayant parcouru, 1,882 milles. Il prit part à cette course sans entraînement pour ainsi dire, et ayant très mal à un genou. Cette année, Joe est en meilleure condition et s'est entraîné consciencieusement, et il est prêt à parcourir une immense distance à une allure rapide.

LE JEU DE DAMES

Dans une correspondance adressée à " La Minerve," M. L. O. Maillé fait honneur à son défi, lancé en octobre dernier, et déclare qu'il sera prêt à jouer contre M. le capitaine A. Blondin, pour la somme de cent dollars, le 25 janvier prochain.

Les témoins de M. Maillé doivent rencontrer ceux de M. Blondin le 10 janvier.

Dimanche prochain, le 5 décembre, au Cercle Saint-Pierre, rue Visitation, commencera une série de cinq parties de dames entre MM. N. Morency et Joseph Ranson, pour un fort enjeu.

Inutile de faire des commentaires sur ces deux athlètes de première force, car, comme le public le sait déjà, tous deux aspirent au titre de champion. La joûte promet d'être très intéressante et nous engageons le public amateur à profiter de cette bonne aubaine pour acclamer ces deux champions.

Les parties se continueront lundi,

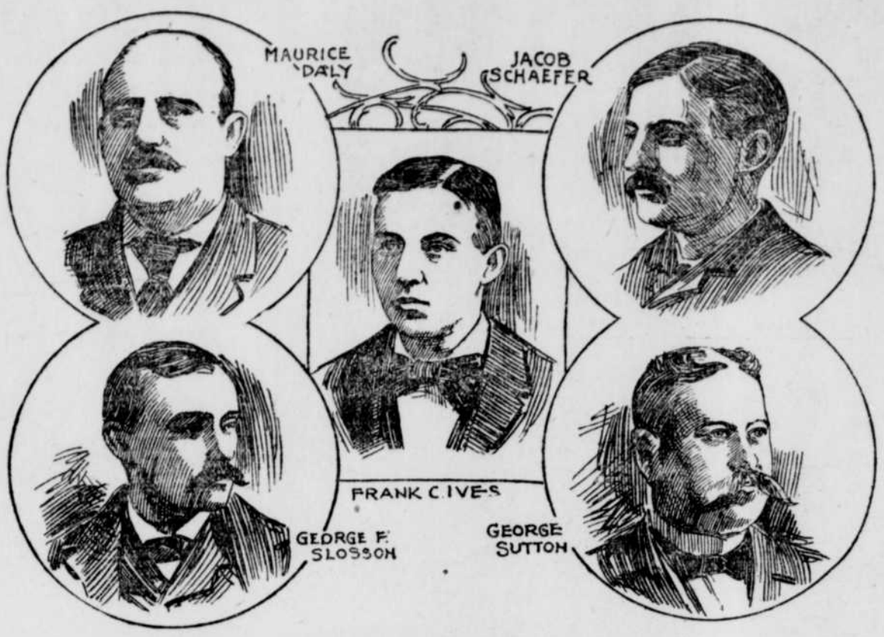

Les cinq joueurs engagés actuellement dans le tournoi de billard qui a lieu actuellement à New York.

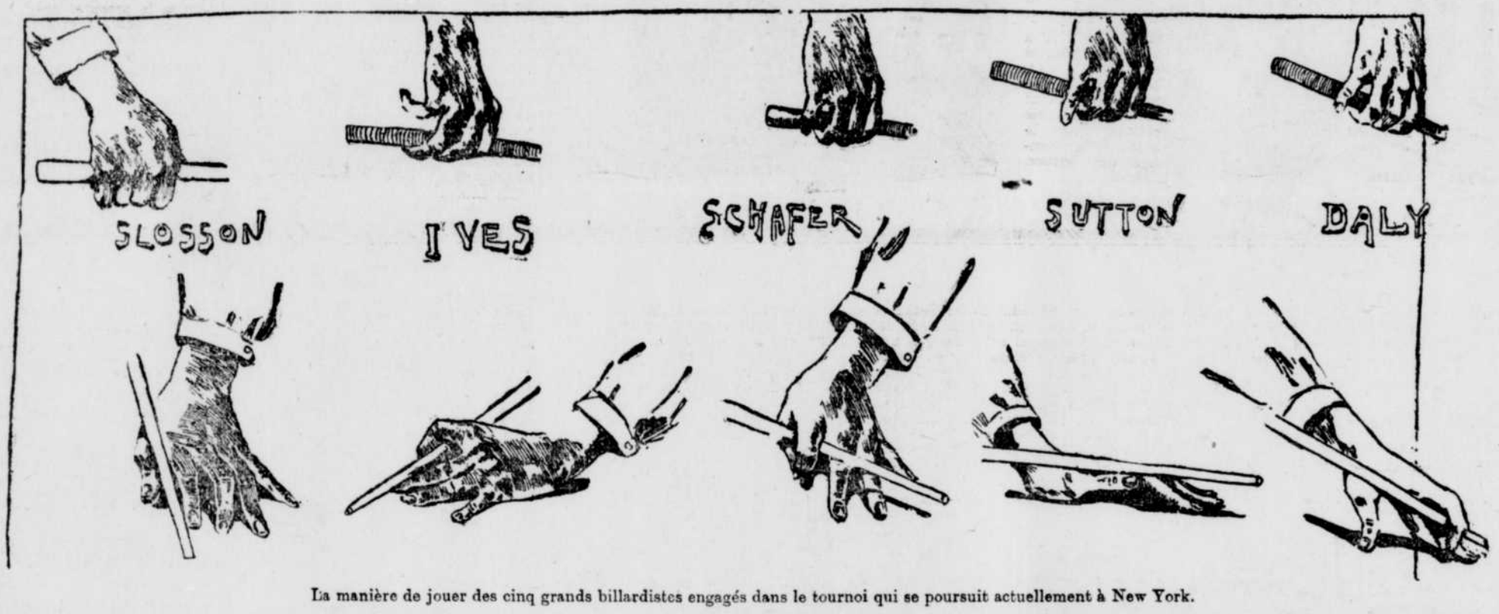

La manière de jouer des cinq grands billardistes engagés dans le tournoi qui se poursuit actuellement à New York.

Les parties seront continuées lundi, le 6 ; mercredi, le 8 et vendredi, le 10 décembre ; puis, s'il y a lieu, le 13 et le dimanche suivant. De telle sorte que les parties du dimanche seront jouées à deux heures après-midi. Celles des jours de la semaine à huit heures du soir.

Ces parties seront jouées suivant le règlement de l'association. M. Bleau a été choisi comme arbitre.

LA VICTIME DE L'ACCIDENT DE VARENNES

Toussaint Chauvin, la victime de l'accident du chemin de fer de Varennes, dont "La Presse" a déjà donné tous les détails, prend un peu de mieux.

Santé Améliorée

Plus Forte et en Meilleure Santé depuis qu'elle Prend la Salsepareille de Hood.

"Je souffrais de névrose, je perdais souvent connaissance, j'avais mal à la tête et je manquais d'appétit. On me conseilla d'essayer la Salsepareille de Hood. Je suivis ce conseil, et je suis maintenant plus forte, je dors mieux et j'ai meilleur appétit." MME EMMA BAYLOR, Windsor, Ontario.

Hood's Salsaparilla

Est le meilleur—de fait le seul vrai purificateur du sang.

Les Pilules de Hood guérissent la constipation. 25 cents. (1)

CADRES POUR IMAGES
Aux Prix de la Manufacture
Vitrines d'étalage moitié du prix auquel on les vend ailleurs. Armoires de toutes sortes.
CANADA CABINET CO.,
18—j—s—n 516 Craig, coin St Laurent

A. V. ROY
Ingenieur des Arts et Manufactures
(Ecole Centrale de Paris)
Membre de la Société des Ingénieurs Civils de France.
TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUCS, PONTS, INSTALLATIONS D'USINES, BREVETS D'INVENTIONS, EXPERTISES.
Consultations Techniques.
Spécialité de questions minières et d'Exploitations Métallurgiques.
(Chambres 3 et 5)
Tél. Bell 2487. 16 RUE ST-JACQUES
169—mjs—s

LA VIEILLE CAPITALE

Notes de la ville

(De notre correspondant particulier)

Québec, 2 — Six causes sont inscrites pour le terme de la Cour d'Appel, qui s'est ouvert hier, sous la présidence des honorables juges Sir Lacoste, Hall, Wurtele, Blanchet, Ouimet et Bossé.

—Il n'y avait pas d'assurances sur la maison de M. Philémon Gosselin, rue Saint-Georges, Lévis, détruite par le feu, mardi soir dernier. Une partie du mobilier a été sauvée. Les dommages s'élèvent à environ $500.

—L'agent d'une écurie de louage est disparu depuis dimanche dernier. Pas de danger qu'il ait été assassiné, celui-là, car il est parti endetté et emportant le paletot d'un de ses camarades de pension.

—MM. Michael Berm et al. viennent de prendre une action en dommages au montant de $399 contre la Quebec Trade Stamp Co.

—Hier, il est encore tombé quelques pouces de neige. Le service des tramways électriques, a été momentanément interrompu sur la rue de la Couronne, où il y avait beaucoup de neige sur la voie.

—Le rapport de la brigade du feu pour novembre indique 11 alarmes pour incendies, et 40 alarmes pour feux de cheminées.

—M. O. E. Talbot, M. P., de Bellechasse, est entièrement remis du choc reçu hier, lorsque sa voiture a été frappée par un convoi de l'Intercolonial. Son cheval n'a pas été frappé, mais la carriole fut mise en pièces.

—Pendant le mois de novembre dernier, quatre-vingt-dix-neuf personnes ont été arrêtées par la police. Sur ce nombre, il y a quatre femmes. 71 de ce nombre ont été arrêtés pour ivresse.

—La lutte est commencée dans le comté de Lévis, entre M. Ollivier et M. Gédéon Beaulieu. Celui-ci a convoqué pour ce soir, au village Bienville, une assemblée des électeurs favorables à sa candidature.

—Un certain émoi a été créé, hier, à bord du bateau de la Traverse. Quelques passagers ayant remarqué qu'une légère vapeur sortait d'un porte-manteau, se demandaient ce qu'il pouvait bien y avoir dedans, lorsque tout à coup on entendit des vagissements. On ouvrit le porte-manteau et l'on aperçut avec surprise un jeune enfant. Le propriétaire du porte-manteau, qui est de la paroisse de Beaumont, déclara qu'il allait porter ce bébé à l'hôpital Général et qu'il l'avait caché dans le porte-manteau pour ne pas être vu, sans vouloir, dit-il, faire de mal à l'enfant.

Le boursier alla tout de même avertir le chef de police Denis, qui accompagna notre homme jusqu'à l'hôpital, où fut laissé l'enfant.

NOMINATION

M. J. H. Hanna, agent du trafic de la compagnie du Grand-Tronc, à Toronto, a été nommé au poste de M. F. J. Watson, comme agent de trafic de la division de Stratford, Ontario.

DIX MILLE

Belles peaux de mouton de Perse de choix à votre disposition. Nos prix sont extraordinairement bas. Meilleur marché que nulle part ailleurs. Nous vendons avec la plus grande libéralité.

CHS. DESJARDINS ET CIE,
27 — 2 1537 rue Sainte-Catherine, Montréal.

SI UNE FEMME LIT

Les annonces de la Pearline et agit en conséquence, elle aura tout le temps voulu pour lire tout le journal. C'est ce qu'écrit une femme, et c'est une femme qui doit s'y connaître. Il vous faut en effet, beaucoup de temps pour tenir tout propre ? N'y a-t-il pas quelque chose que vous aimeriez mieux faire, si vous en aviez le temps ? Le temps est une des choses que la Pearline fait épargner. Pour aller plus vite dans le ménage, et pour faire toutes sortes de lavages et de nettoyages promptement et facilement, servez-vous de la Pearline. 541

DES MILLIONS de Personnes se Servent Maintenant de la . . . PEARLINE

q 30.2.4—h 2

Demandez le Sirop du Dr HILL

Guérit Rhumes, Toux et Bronchites.

EN VENTE PARTOUT 10c et 20c LA BOUTEILLE.
5—mjs-s

Colonial House
PLACE PHILIPPE

CADEAUX DE NOEL
Et du
JOUR DE L'AN

Assortiment complet
Dans tous les départements

Mouchoirs en toile, de ..... 15c à 50c
Mouchoirs avec initiales 25c, 35c, 50c
Mouchoirs brodés, de ..... 13c à $2.00
Mouchoirs en dentelle, de ..... 30c à $2.25
Coussins de fantaisie, de ..... $2.00 en montant

Paniers ! Paniers !

A 10c, 13c, 15c, 25c, 30c, 40c

SPECIAL

Assiettes blanches en porcelaine Royal Dresden à ..... $1.25 la douzaine

Grande Variété de

Services à Déjeuner, Services à Thé et Services à Diner ..... A prix très modérés

Machines à Coudre

Garanties pour cinq ans ..... A $17.50

Notre oculiste, M. HENNAL, sera à la disposition du public tous les mardis et vendredis soirs, de 7 à 9 heures. . . .

Commandes par la poste promptement et soigneusement exécutées.

HENRY MORGAN & CO
MONTREAL

..PORTRAITS..

Sur Porcelaine

LA PRESSE offre à ses lecteurs un magnifique portrait transparent (ressemblance garantie) sur une plaque en porcelaine de Chine —6½ x 8½ pouces de grandeur, pour $1.00 et 10 coupons de LA PRESSE. Les abonnés de la campagne devront ajouter 40c pour les frais d'express et d'emballage. La ressemblance est parfaite. Ils ne s'effaceront jamais—le travail est garanti. Ils peuvent être suspendus dans une fenêtre ou placés près d'une lumière—ils sont transparents—et beaux.

Manière de Commander

Envoyez-nous une photographie (sur carte SEULEMENT) 10 coupons de LA PRESSE et $1.00, ($1.40 si vous demeurez en dehors de Montréal), nous vous enverrons, au bout de quelques jours, votre portrait transparent ou au crayon, à votre choix, et votre photographie en parfait ordre. Vous pouvez commander autant de portraits que vous voulez.

Au Crayon

LA PRESSE offre à ses lecteurs un magnifique portrait au crayon, grandeur naturelle ¾—ressemblance garantie — fini parfait pour $1.00 et 10 coupons de LA PRESSE ($1.40 si vous demeurez en dehors de Montréal). Nous avons fait des milliers de ces portraits—Tous ont donné entière satisfaction.

Profitez de l'offre avantageuse de "La Presse". Commandez, dès cette semaine, les portraits au crayon ou sur porcelaine que vous désirez offrir comme Cadeaux de Noel ou du Jour de l'An. Adressez "Portraits", LA PRESSE, Montréal.

29.30.2.4.6.

UN MALHEUREUX PERE

Réclame autorité sur sa fille

Ottawa, 2 — On se rappelle la désertion de James Lannon, âgé de 30 ans, président de Goulbourn, avec Helena Purdy, fille de Charles Purdy, du même lieu, âgée de 17 ans ; les déserteurs avaient pris le bord des Etats-Unis et avaient été rejoints aussitôt par le père Purdy.

Le nommé Lannon a été traduit, devant le magistrat stipendiaire, M. Smith Il est accusé d'avoir soustrait à la surveillance de ses parents, une enfant mineure.

Le père Purdy a été entendu comme témoin et il a juré que sa fille avait déserté le toit paternel dans la nuit du 22 au 23 novembre. Le prisonnier n'avait aucune autorité d'enlever sa fille. Il a suivi l'accusé jusqu'à Smith's Falls où il l'a fait arrêter. Il y a un an, Lannon a voulu épouser sa fille, il a refusé de lui accorder sa main et il a été pour cela victime des agressions de Lannon.

Mlle Lamax, de l'hôtel Palais, à Smith's Falls, a déposé et dit que la jeune fille est venue mardi, seule, à l'hôtel où elle a pris ses appartements. Le lendemain matin, elle a vu Lannon sortir de la chambre de la jeune fille.

Le commis de l'hôtel dit que la jeune fille a loué elle-même sa chambre et que c'est elle-même qui a payé la note.

La petite Helena a ensuite été questionnée. Elle est passablement jolie. Elle dit que Lannon l'a décidée lundi à déserter. Il viendrait la chercher pendant la nuit. Elle devait le rencontrer à la grange. Lannon lui a fait croire qu'il pouvait lui procurer une position dans un hôtel aux Etats-Unis, où elle ne travaillerait pas fort et gagnerait $10 par mois. Ils ont marché sept milles ensemble jusqu'à Franktown. Lannon lui a donné de l'argent pour acheter son billet jusqu'à Smith's Falls et il lui a dit qu'il irait la rejoindre à l'hôtel Palais. Il est allé la chercher mercredi à l'hôtel Palais et tous deux étaient sur le train, en partance pour les Etats-Unis, quand le papa est intervenu.

LE R. P. CHAMY

En tournée à la Rivière du Loup

Fraserville, Qué., 2—Le R. P. Chamy, missionnaire syrien à Montréal, est arrivé samedi soir par le train rapide, à la Rivière du Loup.

Cet apôtre, venu de la Palestine, pour évangéliser les siens qui ont fui la persécution des Turcs, a fait l'instruction dimanche à la grand'messe.

Le R. P. Chamy attend aujourd'hui des Syriens qui doivent venir le rencontrer ici, afin de recevoir les consolations de son ministère ; après quoi le missionnaire retournera à Montréal, en arrêtant à Québec, où il y a une cinquantaine de Syriens.

—Les maladies du foie sont guéries par les pilules de Beecham. (7)

DENTISTE BERNIER

60 rue St Denis. Porte voisine de l'église Anglicane. — Téléphone 6379. Procédés modernes. ljs—n

—Les Bonbons et Sirops de Pin Parfumés curent de suite Rhumes, Bronchites et Catarrhes. l-j-s (2)

—Bicycles et machines à coudre réparés avec soin et promptitude, chez I N. SOLY, 178—j—n 1953 rue Notre-Dame

Législature Provinciale

ALMA

L'honorable Treffié Berthiaume, représentant de la division d'Alma depuis 1896, éditeur de journaux, âgé de 49 ans. Fut naguère fermier de "La Minerve" ; aujourd'hui propriétaire de "La Presse" et co-propriétaire du "Monde Illustré." Conservateur.

BEDFORD

L'hon. Thomas Wood, représentant de la division de Bedford depuis 1867, marchand, âgé de 82 ans. Fut maire de Dunham, candidat malheureux dans Missisquoi aux élections de 1861. Conservateur.

DE LA DURANTAYE

L'hon. Pierre Garneau, représentant de la division de la Durantaye depuis 1887, négociant, âgé de 74 ans. Fut maire de Québec de 1870 à 1874; député de Québec de 1870 à 1874 et de 1881 à 1886 et ministre de 1887 à 1890. Libéral.

DE LORIMIER

L'hon. Jean Girouard, représentant de la division de Lorimier depuis le 27 mars 1897, médecin, âgé de 41 ans. Né à Saint-Benoit, comté des Deux - Montagnes; a fait ses études au collège des Sulpiciens, à Montréal. Conservateur.

DE LANAUDIERE

L'hon. Louis Sylvestre, représentant de la division de Lanaudière depuis 1890, cultivateur, âgé de 65 ans. Fut député de Berthier de 1871 à 1878, élu de nouveau en 1886 à l'assemblée législative. Libéral.

DE SALABERRY

L'hon. Jacques Damien Rolland, représentant de la division de Salaberry depuis 1896 ; marchand, âgé de 56 ans. Fut échevin à Montréal, maire d'Hochelaga et président de mainte société. Conservateur.

GRANDVILLE

L'hon. Thomas Philippe Pelletier, représentant de la division de Grandville depuis 1893, marchand, âgé de 74 ans. Il a fait ses classes à Sainte-Anne de la Pocatière, sa paroisse natale ; habite Trois Pistoles. Conservateur.

INKERMANN

L'hon. George Bryson, représentant de la division d'Inkermann depuis 1887, commerçant, âgé de 45 ans. A reçu son instruction dans les écoles élémentaires et au Commercial College de Toronto. Libéral.

KENEBEC

L'hon. Napoléon Charles Cormier, représentant de la division de Kénébec depuis 1880, marchand, âgé de 53 ans ; a fait ses classes au collège des Jésuites, à Montréal; gradué du collège militaire. Libéral.

LAURENTIDES

L'hon. Thomas Chapais, représentant de la division des Laurentides depuis 1892, avocat et journaliste, âgé de 39 ans. Fut candidat aux Communes en 1891 et ministre de 1893 au 22 mai 1897, sous MM. Taillon et Flynn. Conservateur.

LAUZON

L'honorable Nicodème Audet, représentant de la division de Lauzon depuis 1892, marchand, âgé de 75 ans. Elu député de Dorchester à l'assemblée législative de Québec en 1878. Réélu en 1881. Succéda à l'honorable M. Larochelle. Conservateur.

LA SALLE

L'hon. Vildebon Winceslas Larue, représentant de la division de La Salle depuis 1896, notaire, âgé de 46 ans. Fut président de la chambre des Notaires pendant trois années et président du Conseil Législatif en 1897. Conservateur.

LE CONSEIL LEGISLATIF

Tel que constitué aujourd'hui

Portraits et Biographies

LA VALLIERE

L'hon. François Xavier Ovide Méthot, représentant de la division de La Vallière depuis 1884, cultivateur, âgé de 54 ans. Fut député de Nicolet à Québec de 1871 à 1877 et à Ottawa de 1877 à 1884. Conservateur indépendant.

LE GOLFE

L'hon. Richard Turner, représentant de la division du Golfe depuis août 1897, marchand, âgé de 54 ans. Fut pendant plusieurs années président de la chambre de commerce de Québec. Libéral.

MILLE-ISLES

L'hon. David Marsil, représentant de la division des Mille Isles, depuis 1888, médecin, âgé de 62 ans ; fut candidat malheureux aux communes en 1878 et à l'Assemblée législative en 1887. Libéral.

MONTARVILLE

L'hon. Charles Eugène Boucher de Boucherville, représentant de la division de Montarville depuis 1867, médecin, âgé de 75 ans. Elu député en 1861. A été deux fois premier ministre. Est aussi sénateur depuis 1879. Conservateur.

ROUGEMONT

L'hon. Gédéon Ouimet, représentant de la division de Rougemont depuis 1895, avocat, âgé de 74 ans. Fut député de 1857 à 1861 et de 1867 à 1896, premier ministre, surintendant de l'instruction publique. Conservateur.

RIGAUD

L'hon. Wilfrid Prévost, représentant de la division de Rigaud depuis 1888, avocat, âgé de 65 ans. Fut élu en 1872 par acclamation député des Deux - Montagnes; défait aux élections suivantes. Libéral.

REPENTIGNY

L'honorable Horace Archambault, représentant de la division de Repentigny depuis 1888, avocat, âgé de 40 ans. Professeur à l'Université Laval. Président du Conseil Législatif et procureur général dans le gouvernement Marchand. Libéral.

SHAWINIGAN

L'hon. John Jones Ross, représentant de la division de Shawinigan depuis 1867, médecin, âgé de 64 ans. Fut député de 1861 à 1867 ; sénateur depuis 1887, ministre, premier ministre, président du sénat. Conservateur.

SOREL

L'hon. Joseph Adolphe Dorion représentant de la division de Sorel depuis 1882, notaire, âgé de 65 ans. Fut candidat dans Richelieu aux élections de 1861 ; fut député à l'assemblée législative de Québec de 1871 à 1875. Conservateur.

STADACONA

L'hon. John Sharples, représentant de la division de Stadacona depuis 1894, marchand, âgé de 49 ans. A fait ses études à Montréal ; est directeur de mainte compagnie financière et industrielle et échevin de Québec. Conservateur.

VICTORIA

L'hon. James Kewley Ward, représentant de la division de Victoria depuis 1888, commerçant, âgé de 78 ans. Fut candidat malheureux à Montréal pour la Chambre des Communes en 1882 et 87. Libéral.

WELLINGTON

L'hon. Francis Edward Gilman, représentant de la division de Wellington depuis 1887, avocat, âgé de 57 ans. Fut pendant plusieurs années membre du conseil de ville de Montréal, candidat malheureux dans Argenteuil en 1882. Libéral.

HONNEUR AU R. P. HARNOIS

Il célèbre aujourd'hui ses noces d'argent

Ottawa, 2 — Le R. P. Harnois, du juniorat, célébrait, hier, le 25e anniversaire de sa consécration à Dieu. Il y a eu, à cette occasion, grand'messe solennelle au juniorat, hier matin, et banquait à midi, auquel Mgr Duhamel assistait accompagné d'un grand nombre de membres du clergé. Les élèves ont congé. Hier soir, séance et présentation d'adresse.

Le R. P. Harnois est né à Louiseville en 1844. Il est par conséquent âgé de 53 ans. Il a fait ses études au collège de Trois-Rivières. Il a fait ses vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, en 1870, alors qu'il avait 26 ans. Il a été fait prêtre en 1872, par Mgr Guigues.

On sait le dévouement extraordinaire du R. P. Harnois pour le bien de la jeunesse. Il est inutile de faire ici son apothéose comme prêtre. Sa vie s'est passée au collège d'Ottawa en partie. Il a habité Hull longtemps et il a fondé, il y a sept ans, le juniorat qu'il dirige encore.

LA GLACE AUX CHAUDIERES

Les manufactures en souffrent beaucoup

Hull, 2 — Avec les frimas est arrivé pour les usines centrales de l'Electrique et pour les grandes fonderies de l'île Victoria, la raison des difficultés et des pertes de temps. Jusqu'à la maison des pompes qui se sent ces matins-là de l'encombrement de la glace. La fonderie Victoria a trouvé, hier matin, son canal d'approvisionnement d'eau si bien bloqué par les glaçons, qu'elle a dû fermer ses portes. Les usines centrales ont aussi beaucoup souffert de cet inconvénient et les usines à vapeur ont dû fonctionner.

—Ne vous en laissez pas imposer. Achetez des marchands dignes de confiance et ne manquez pas de vous faire donner la Salsepareille de Hood. (2)

LA CONSTIPATION EST UNE VERITABLE MALADIE

Il ne peut rester aucun doute sur l'influence pernicieuse de la constipation, et c'est à bon droit que cette affection doit être considérée comme une véritable maladie. Peu grave en apparence, parce que ses effets sont d'abord peu prononcés, elle l'est en réalité beaucoup, à cause du peu d'attention qu'on y porte, et surtout parce que c'est une des principales causes de la viciation du sang, à la suite de laquelle toutes les maladies peuvent se développer. Il est donc dangereux de négliger cette maladie. Sans incommodités aucune vous pouvez tenir les intestins libres avec l'eau minérale naturelle Carabana. On peut se la procurer chez tous les pharmaciens. Seuls agents pour le Canada, Boivin, Wilson et Cie, Montréal.

—Le plus grand service qu'une mère peut rendre à son enfant, quand il ne dort pas, ou que sa dentition est difficile, est de lui faire prendre le Sirop Calmant du Dr Fred. J. Demers. Non seulement il est inoffensif, mais la santé s'améliore rapidement.

En vente partout. Dépôt 1157 rue Saint-Laurent. m-j-s-n

HISTOIRE ANECDOTIQUE ET ILLUSTREE

— DE —

LA GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE

1870-71

(42)

SEDAN

(SUITE)

"Tout est perdu, fors l'honneur, disait le roi de Pavie, après avoir combattu tout le jour, après avoir vu tomber à ses côtés La Trémouille, La Palice, Suffolk, Bonnivet ; le roi François Ier, le visage en sang, l'épée rouge, blessé, furieux, terrible encore, ramassé sur le tas de morts qu'il avait fait par des Espagnols pris de rage. Celui-là pouvait parler d'honneur et, vaincu, porter la tête haute. Et lui aussi, le roi Jean de France, le vaincu de Poitiers, qui, de sa hache, faisait reculer les Anglais ou fendait les crânes, tandis que son jeune fils, son fils le Hardi, tenant son épée d'enfant, lui criait : "Gardez-vous à gauche, sire, mon père, ou gardez-vous à droite." Et lui aussi, le roi Jean, prisonnier, pouvait parler d'honneur. Mais ce flegmatique conspirateur, finissant si lâchement une guerre qu'il avait si sottement engagée, celui-là, l'histoire lui arrache son masque et lui dit : "Entre la mort et le déshonneur, vous, vous avez choisi... la vie à Sedan." (Jules Claretie.)

A dix heures du matin, le général de Wimpffen se rendit à Donchery pour conclure effectivement la capitulation. Il y rencontra l'empereur, qui lui apprit qu'il n'avait pas encore pu voir le roi. Prévenu que Napoléon avait l'intention de lui parler, M. de Bismarck accourut au-devant de lui et le rencontra à mi-chemin de Frénois. L'empereur avait exprimé le désir de voir le roi, qu'il croyait à Donchery, il lui fut répondu que le roi de Prusse se trouvait à son quartier général de Vendresse, éloigné de 26 lieues. M. de Bismarck lui offrit alors la maison qu'il occupait à Donchery ; mais, arrivé à l'entrée de cette localité, Napoléon manifesta l'intention de s'arrêter de préférence dans une petite maison construite sur la route ; c'était celle d'un tisserand. Là, il eut un long entretien avec le premier ministre du roi de Prusse.

Tandis que le roi de Prusse, quittant son quartier général de Vendresse à huit heures du matin, se rendait de son côté au château de Bellevue, le général de Moltke se portait à sa rencontre pour lui soumettre les conditions de la capitulation. Dès qu'elles furent approuvées, il se rendait à Frénois, où avaient lieu les négociations, et y trouva le général de Wimpffen. A midi, les deux parties contractantes signèrent la capitulation de l'armée française.

A une heure, le roi de Prusse, accompagné du prince royal, se rendit au château de Bellevue pour l'entrevue demandée par Napoléon. Le "Times" qui en a donné le récit, affirme que l'empereur répéta au roi ce qu'il avait dit à M. de Bismarck : "Cette guerre n'est pas mon oeuvre." Puis il vanta le mérite de l'artillerie prussienne et ajouta :

"C'est le prince Frédéric-Charles qui a décidé du sort de la journée. C'est son armée qui a enlevé notre position. — Je ne comprends pas Votre Majesté, répondit le roi ; c'est l'armée de mon fils qui s'est battue à Sedan.— —Et où est donc le prince Frédéric-Charles ? — Devant Metz avec sept corps d'armée."

L'entrevue avait duré un quart d'heure ; au bout de ce temps, le roi de Prusse se retira, l'empereur le reconduisit, et, entrant, il échangea quelques mots avec le prince royal : "Le roi a été si bon !" disait Napoléon III en essuyant ses larmes avec son gant. C'est au sujet de cette entrevue que le roi Guillaume écrivit à la reine Augusta : "Nous avons tous deux été émus de cette rencontre. Je suis impuissant à rendre tout ce que j'éprouvais en songeant que trois années à peine s'étaient écoulées depuis que j'avais vu Napoléon au faîte de sa puissance."

—Pendant ce temps-là, l'armée française restait plongée dans la plus affreuse confusion. "On voit, après la capitulation, dit M. Jules Claretie, les officiers de l'état-major impérial couper leurs moustaches, se déguiser pour s'échapper.

"A Sedan, furieux d'être rendus,— vendus, disaient ces pauvres gens fous de douleur ou hébétés,— les soldats s'en prenaient à leurs armes, ils hurlaient, enfonçaient les caisses de biscuits, brisaient leurs fusils, glissaient leurs sabres dans les égouts ou les jetaient dans la Meuse. Des officiers brûlaient leurs drapeaux ou les déchiraient. On n'aperçoit que soldats armés de tournevis, qui démontraient la culasse mobile de leurs fusils et en jetaient les débris. Les artilleurs, attelés aux mitrailleuses, en arrachaient à la hâte un boulon, une vis, en brisant le ressort pour les mettre hors de service. D'autres, fous de rage, silencieusement, enclouaient leurs pièces."

Napoléon n'osa point reparaître devant ses soldats ; il lui fallut éviter Sedan et se rendre en Allemagne par la Belgique. Le roi de Prusse lui avait assigné une charmante résidence, pleine d'ombrages et de fraîcheur, le château de Wilhelmshöhe, près de Cassel, un des plus beaux et des plus pittoresques qu'il y ait en Europe. Le roi Jérôme, pendant son court règne en Westphalie (de 1807 à 1813), avait affectionné particulièrement cette résidence et en avait fait arranger les jardins sur le modèle de ceux de Versailles.

"C'est le 3 septembre que Napoléon quitta Bellevue et longea les lignes prussiennes, de Frénois à la frontière belges, pour échapper aux regards de l'armée française. Des hussards noirs prussiens escortaient la voiture. Pendant ce temps, mes pauvres soldats, désarmés, au nombre de 80,000 environ, étaient menés et parqués au bord de la Meuse, dans la presqu'île d'Iges. C'est là, dans cet étroit emplacement, qu'ils ont appelé le "camp de la misère", que les braves combattants de Sedan furent entassés pendant quinze jours, sur un sol marécageux, détrempé par les pluies torrentielles, sans abris, sans couvertures, mourant de faim et de froid.

"Pendant quelques jours, ils vécurent de pommes de terre arrachées dans les champs. Quand cette triste ressource vint à manquer, ils tombèrent dans la plus affreuse détresse, et il en est qui moururent d'inanition. D'ailleurs, beaucoup, parmi ceux qui, avec un reste de vie encore, quittaient le "camp de la misère", devaient périr dans les forteresses allemandes. Vingt mille de ces infortunés prisonniers de Sedan et de Metz ne devaient pas revoir le sol natal.

Une fois l'enivrement de la victoire apaisé, les Allemands ont compris ce que cette négligence de leur part à l'égard de nos malheureux soldats, devenus leurs prisonniers, avait de monstrueusement odieux, et ils ont cherché à la justifier par la difficulté de prélever sur les rations de leurs soldats la nourriture suffisante pour empêcher 80,000 hommes de mourir de faim. Ce n'est pas là une excuse. On sait, en effet, combien les armées allemandes étaient largement approvisionnées, car le Prussien ne se bat pas le ventre vide, et un ennemi généreux eut fraternisé avec un adversaire glorieusement vaincu, eût partagé avec lui les vivres dont une administration prévoyante et habile ne le laissait jamais manquer.

De la presqu'île d'Iges, notre armée devait être conduite en Allemagne suivant deux directions. La surveillance était confiée au IIe corps prussien et au 2e corps bavarois, placés tous deux sous les ordres du général Von der Tann, l'exécuteur des hautes oeuvres de Bazeilles. On pouvait avoir toute confiance en lui. Dès qu'un de nos malheureux soldats s'écartait du camp, il y était ramené à coups de plats de sabre par de féroces cavaliers prussiens ou bavarois ; ceux-ci ne se montraient pas moins impitoyables que les cavaliers prussiens. Le 3 septembre, un régiment du 2e corps devait aller occuper Sedan ; le commandant de place et le général chargé de recueillir les armes déposées dans les magasins de la ville, était pris dans la 3e armée. Tous les autres corps des deux armées allemandes devaient quitter les abords de Sedan aussitôt après, la 3e armée se dirigeant vers l'ouest et l'armée de la Meuse vers le sud, de manière à reprendre sans retard le mouvement sur Paris, interrompus par les opération du maréchal Mac-Mahon.

L'aspect du champ de bataille était épouvantable. "Spectacle inoubliable, dit M. Jules Claretie, et bien fait pour se graver en traits ineffaçables, rouges comme du sang, dans une mémoire française. Partout des canons démontés, des fusils brisés, des sacs éventrés, des tambours crevés, des tas de cervelle ou de chair humaine lancés sur l'herbe, dans les champs de betteraves ou sur les haies des jardins ; des cadavres partout, crispés, immobiles, gardant encore dans la mort l'attitude de la vie et faisant, avec leurs poses bizarres, leurs mains exsangues, leurs visages d'une pâleur jaune, ressembler ce champ de carnage à une campagne peuplée de figures de cire. Les morts frappés par une balle conservent, en effet, très souvent, la dernière expression, le dernier geste de leur existence. L'un épaule son fusil, l'autre est à genoux, visant un ennemi ; d'autres chargent à la baïonnette, d'autres sont assis au rebord d'un fossé, d'autres se cramponnent à des branches d'arbres et restent debout, les yeux fixes. On les croirait vivants : ils sont froids et roidis. J'en vis un, capitaine du 20e de ligne, assis au pied d'un arbre, la tête dans ses doigts et tenant encore une lettre froissée dans ses mains crispées. Ce malheureux semblait pleurer. Je lui frappai sur l'épaule ; il ne bougea pas : il était mort.

Il est très difficile d'évaluer les pertes que notre armée subit à Sedan ; les uns les portent à 25,000 hommes tués ou blessés et 21,000 prisonniers faits au cours de la bataille. Les Prussiens auraient également perdu 25,000 hommes environ. Le colonel Borbstaedt n'élève le total de ces dernières pertes qu'à 9,860 hommes et les nôtres à 13,000 hommes mis hors de combat. Nous croyons que les premières appréciations se rapprochent plus de la vérité. Un autre écrivain élève le chiffre de nos prisonniers, pendant la bataille, à 25,000, et, suivant lui, 3,000 hommes séparés de l'armée s'échappèrent en Belgique. Il est aisé de comprendre qu'au milieu d'une si grande confusion, les chiffres ne peuvent être qu'approximatifs. Ce qui est certain, c'est que, par suite de la capitulation, 83,000 hommes furent faits prisonniers de guerre (y compris 14,000 blessés dans Sedan et les nonvaleurs qui ne figurent pas au chiffre des combattants). Sur ce nombre, il y avait 2,866 officiers (le maréchal de Mac-Mahon, 40 généraux, 230 officiers supérieurs et 2,595 officiers subalternes, dont 500 furent laissés libres sur parole ; les autres furent emmenés en Allemagne). En outre, la ville de Sedan se rendait avec 350 pièces de campagne, 70 mitrailleuses et 12,000 chevaux et un immense matériel de guerre.

(Fin de la première partie)

Le camp de "La Misère". —Presqu'île d'Iges

Sedan (1er septembre). — Les derniers défenseurs du Calvaire d'Illy.

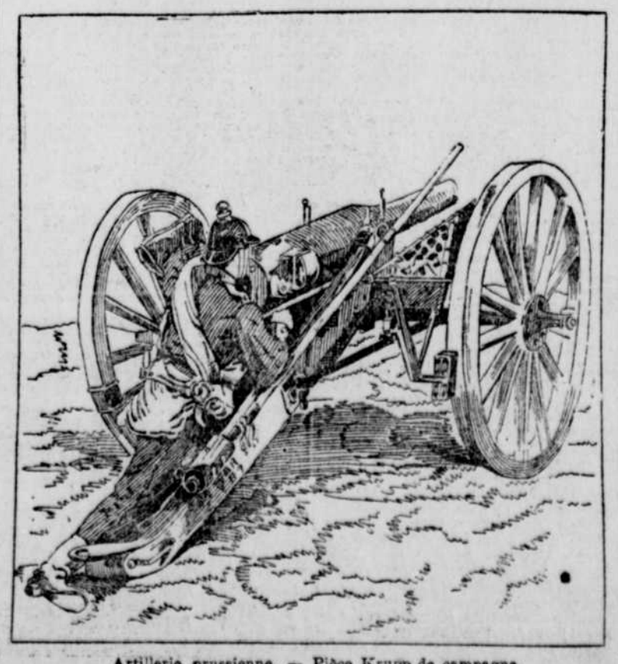

Artillerie prussienne. — Pièce Krupp de campagne.

JUSTICE POUR TOUS

La maison Paquette et Michaud, No 241 rue Saint-Laurent, tient à insister sur le fait que le tirage, par lequel les personnes qui achèteront chez elle d'ici au 7 janvier prochain, auront l'occasion de gagner un piano neuf de $375, se fera de la façon la plus équitable possible. Actuellement, l'urne où sont déposés les billets est soudée et elle le restera jusqu'au jour du tirage, et, à cette date, on prendra les moyens de faire opérer ce tirage au grand jour devant des juges connus, et de la manière la plus visible, la plus claire et la plus juste pour tous les intéressés. On peut donc être assuré que la chance est la même pour tout le monde et que le dernier arrivé peut aussi bien gagner le piano que le premier : mais il faut aussi calculer que plus un acheteur aura déposé de billets dans l'urne, plus il aura de chances de voir sortir un de ses numéros au 7 janvier. Achetez donc alors toutes vos marchandises dans ce magasin et vous multiplierez vos chances, tout en obtenant la valeur de votre argent. Le stock est de première classe et les prix modérés. 26—3 z

REMARQUES PERSONNELLES DANS UNE ANNONCE

Les personnes qui sont victimes de l'abus des liqueurs enivrantes ou de la morphine devraient se rendre à l'Institut de la Cure d'or Grant, 650 rue Notre-Dame-Est et se débarrasser de cette terrible habitude. Après le premier jour, vous pourrez vaquer à vos affaires comme à l'ordinaire. C'est le seul traitement appuyé et approuvé par le gouvernement. Résultats garantis. Accommodation spéciale pour les dames. Téléphone Bell, 7086 et 6216.

GEO. GRANT, 26—2 Gérant.

Mme E. L. ETHIER

Directrice de l'Académie de coupe de robes, 88 rue Saint-Denis, et de la classe de coupe au Conseil des Arts et Manufactures de la Province de Québec, au Monument National. 24,25,27,30,2,4

LES MARCHANDS DE LA PROVINC

Quand les marchands de la province viennent à Montréal, c'est un fait reconnu que l'Hôtel Queen's est leur rendez-vous. Situé au coin des rues Saint-Jacques et Wind or, près des gares du Grand Tronc et du Pacifique, cet hôtel offre aux voyageurs un chez soi confortable, une bonne table, et en bonne compagnie. 274—n—mjs

TERRAINS A 5 cts

Il nous reste encore une trentaine de lots à bâtir, sur les rues Saint-Georges et Mance, à 5 cents le pied. Ces lots se trouvent situés tout près du site de la nouvelle gare du Pacifique, au parc Saint-Louis, et devraient valoir 25c le pied avant beaucoup d'années. Seulement que $10 comptant. Georges Marcil, agent, 2220 rue Saint-Laurent, 3 à 5 heures, et 1111 rue Saint-Denis, de 6.30 à 8 heures p.m. 25—5

—Nous payons le plus haut prix pour les bonnes peaux de vison, rat musqué, loutre et bête puante.

CHS. DESJARDINS et CIE. 1537 rue Sainte-Catherine, 19p Montréal.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

NEW-HAMPSHIRE

NASHUA. — L'état des affaires est languissant et la période de crise par laquelle passe la ville de Nashua est la pire que les gens d'affaires ont vue depuis longtemps.

La manufacture de coton de Nashua ne marche qu'imparfaitement, et encore les ouvriers ne travaillent-ils qu'à prix réduit. Les manufactures de chaussures ont fait perdre beaucoup de temps pour cause d'inventaire, installation de nouvelles machines, commandes peu nombreuses, etc. Les travaux d'été sur le Boston and Maine, sont terminés pour la saison et la compagnie ne garde que son équipe d'hiver ordinaire. Pour comble, le Boston and Maine a transporté aujourd'hui une grande partie de ses travaux de réparation de locomotives et de chars à Concord, N. H., pour réduire ses dépenses et ce matin, environ 30 ouvriers ont quitté notre ville pour garder leur position, avec la compagnie, et leurs familles les suivront avant longtemps, diminuant d'autant notre population ouvrière et par là le montant de salaire mensuel payé à Nashua. La construction de nouvelles bâtisses est très restreinte et les grandes forges ne fonctionnent que partiellement et la moitié du temps. Comme on le voit, l'hiver s'annonce dur pour nous, et les pauvres comme les riches auront à en souffrir. Il n'y a que les vendeurs de liqueurs qui ne se plaignent pas trop, et encore leurs revenus sont-ils moindres que dans les bonnes années.

—Nous avons eu une assez bonne bordée de neige, lundi. Il n'y a pas d'apparence cependant qu'elle reste, car la terre n'est pas assez gelée.

—Les échaffaudages à la tour de l'église Saint-François Xavier, ont été complètement enlevés, ces jours derniers, et l'église qui est la plus belle du New-Hampshire, a une apparence splendide. Les travaux à l'intérieur avancent rapidement.

MASSACHUSETTS

WORCESTER. — La convention démocratique s'est réunie mardi soir, dans le "Chase Building", 44 rue Front.Ont été choisis pour briguer les suffrages comme échevins : MM. Thomas J. Barrett, quartier 7 ; Eugène L. Bélisle, quartier 5 ; Richard F. Joyce, quartier 1 ; William G. Lichtenfels, quartier 2; David F. O'Connell, quartier 4 et Jefferson D. Pierce, quartier 7. — Ce dernier reçoit l'appui des unions ouvrières. Après une heure de procédure plus ou moins comiques, James H. Mullen, présent échevin du quartier 4, et W. W. Sanderson, du quartier 3, ont tous deux été mis de côté, bien qu'ils fussent confiants et sûrs du succès. A cette réunion, l'on fit aussi le choix d'un comité de 18. Ce comité a reçu plein pouvoir de s'entendre et surtout d'agir de concert avec un comité représentant les citoyens républicains, désireux d'offrir au vote populaire un candidat de leur choix à la mairie, sous le "Citizens ticket", et à défaut d'entente, avec ce dernier, de se choisir un candidat franchement démocrate, à cette même charge.

—Mercredi après-midi, le comité démocratique chargé de s'entendre avec un comité de citoyens, s'est réuni, et après plusieurs heures de discussion, on est venu à une entente amicale. Un comité de cinq a été chargé de se rendre auprès du général A. B. R. Sprague, maire actuel, avec instruction de solliciter ce monsieur, de vouloir bien se porter candidat sous le "Citizens ticket". Selon toute probabilité, ce monsieur fera la lutte une troisième fois. D'un autre côté, les amis de M. Geo. S. Hatch, candidat républicain défait comme échevin du quartier 7, à la convention républicaine, se présentera comme indépendant. On prête aussi à M. James H. Millen, échevin battu à la convention démocratique, l'intention de briguer les suffrages indépendants comme maire ou échevin. Les choses se compliquent ; la position devient tendue ; attendons-nous à des événements à sensation sous peu. Beaucoup d'aspirants, mais aussi beaucoup de désappointements, car souvent il y a loin de la coupe à la lèvre. Qui vivra verra !...

FALL RIVER.—Le jour du Thanksgiving, cette année, restera à jamais mémorable pour les Canadiens-américains du village Flint. De fait, ça été un grand jour pour les paroissiens de Notre-Dame de Lourdes, puisque c'était l'inauguration du nouveau presbytère de cete paroisse.

Cet édifice est non seulement le plus beau du village Flint, mais l'un des plus beaux de la ville de Fall River et fait grandement honneur aux paroissiens de Notre-Dame.

Durant l'après-midi, Sa Grandeur Mgr Harkins, évêque de Providence, a fait la bénédiction du nouveau presbytère. Il était assisté des membres du clergé de cette ville et d'un grand nombre de prêtres venus à Fall River pour la circonstance.

Cete cérémonie était strictement privée pour les membres du clergé.

Le soir, un grand banquet fut donné dans le sous-sol de l'église.

Nous croyons inutile de dire que ce banquet fut un succès sans précédent, il suffira au public de savoir qu'environ 1,500 personnes étaient présentes. D'ailleurs, le succès était assuré d'avance puisque le comité d'organisation du banquet était composé du révérend J. A. Prévost, président honoraire ; Geo. T. Desjardins, président du banquet ; L. Joseph Rioux, président du comité ; Mme Mary E. Arcand, 1ère vice-présidente ; Mlle Z. Marceux, 2ème vice-présidente ; Joseph Vandal, 3ème vice-président ; Wenceslas Roy, secrétaire-archiviste ; Mlle E. Beauchamps, trésorière ; J. D. Thibault, P. Picard et A. Fournier.

Ces personnes étaient assistées par un comité composé des Dames de Sainte-Anne, des Enfants de Marie, de la société Saint-Joseph et des jeunes gens de la paroisse.

Après le souper les personnes suivantes furent appelées à adresser la parole :

M. Geo. T. Desjardins, président du banquet, Son Honneur le maire Wm. S. Grene, M. le curé Chas Dauray, de Woonsocket, M. le Dr A. M. Jackson, M. l'abbé Deslauriers, de New-Bedford, M. le Dr J. W. Coghlin, M. Chas. DeGagné, l'hon. H. A. Dubuque, M. J. Vandal.

Tous se sont accordés à faire le plus grand éloge du vénérable curé de la paroisse Notre-Dame de Lourdes, tous aussi ont félicité les paroissiens de leur zèle, leur bonne entente et leur esprit d'entreprise. Tous ont parlé de la rapidité avec laquelle s'était développée la paroisse Notre-Dame de Lourdes, etc.

Ces discours ont été fort appréciés et chaleureusement applaudis.

Entre chaque discours on nous régalait d'excellents morceaux de musique ou de ravissants morceaux de chant.

—Le jour d'actions de grâces était choisi par les Canadiens-américains de la nouvelle paroisse Saint-Jean-Baptiste de Maplewood pour la dédicace de leur nouvelle église.

Jeudi dernier, à dix heures de l'avant-midi a été chantée la première messe dans cette église qui sera sans contredit l'une des plus belles de Fall River.

Voici, en résumé, le programme de cette belle fête :

A dix heures, bénédiction du sous-sol de la nouvelle église, qui a pour nom "Eglise Saint-Jean-Baptiste."

La bénédiction fut faite par le R. P. Sauval, assisté des membres du clergé de l'église Sainte-Anne.

Après la bénédiction du sous-sol eut lieu la bénédiction de la statue de Saint-Jean-Baptiste. Cette statue, qui est d'une beauté remarquable, est un cadeau du R. P. Sauval. Le Rév. Père l'a achetée lors de son dernier voyage en Europe et l'a gracieusement offerte à la paroisse.

Après la bénédiction de la statue, une messe solennelle fut chantée, dont voici le programme :

Officiant, le R. P. Bellemare, autrefois de l'église Saint-Dominique et qui, à l'avenir, sera desservant de la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

Le choeur de chant, sous l'habile direction de M. J. Lacoursière, a exécuté avec un ensemble admirable la messe du second ton harmonisé de H. Dumond.

Le R. P. Sauval a fait le sermon de circonstance. Il est inutile de faire l'éloge du Rév. Père ; il est trop avantageusement connu comme prédicateur pour que nous ayons à rapporter à nos lecteurs ses qualités oratoires.

A l'offertoire, le choeur a chanté l'"Angelus" de Fisher. Les solistes étaient M. J. B. Pariseau, Mlle Clara Antaya, Mme Edmond Côté et M. Beauparland.

Le solo du "Kyrie" fut chanté par M. N. J. Arcand, celui du "Gloria" par M. Wm. Lolat. "Credo", solo par M. D. Marceau.

Le solo de la cantate en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste fut chanté par Mme Edmond Côté.

A l'"Agnus Dei" le solo fut chanté par M. J. B. Pariseau.

Au choeur, on remarquait les RR. PP. Sauval, Morard et Dallaire.

Au choeur de chant, on remarquait, outre les membres du choeur : MM. P. F. Péloquin, J. A. Girard, U. J. Arcand, Elzéar Plante, Mme Edmond Côté, Mlles Clara Antaya, Marie Cardin, Flore Plante et Alphonsine Plante.

Cette grandiose cérémonie restera à jamais gravée dans la mémoire des paroissiens de Saint-Jean-Baptiste.

Après la cérémonie les membres du choeur de chant se rendirent à la résidence de M. J. Lacoursière, où des rafraîchissements furent servis et où l'on s'est amusé jusqu'à une heure avancée de l'après-midi.

NEW BEDFORD — Les paris commencent à se faire par-ci par-là.

Ainsi le maire Ashley et M. C. O. Brightman ont parié comme suit :

Si le maire Ashley est réélu, M. Brigham s'engage à payer un dîner au club Wamsutta pour tous les membres de la commission des travaux publics, et si M. Bentley est élu M. Ashton devra payer la note ; les procès-verbaux des séances des commissaires n'ont pas été lus depuis assez longtemps, il faudra presque une journée entière pour faire ce travail et l'on profitera de la circonstance pour accomplir ce devoir. De plus, le perdant devra lui-même faire la lecture des procès-verbaux.

MM. André Soucy, de la rue Hicks et H. T. Ashley ont parié une vache, sur le résultat des élections. M. Soucy est en faveur de M. Betey, le perdant devra engager une fanfare et conduire lui-même la vache par derrière la fanfare à la résidence du gagnant.

—Les deux partis politiques ont mis en circulation des boutons portant les effigies de leurs candidats respectifs.

Les Independent Citizens du quartier six ont formé un club Ashley qui se réunit dans une salle du bloc Meaney sur la rue Water.

La semaine prochaine les Independent Citizens auront des assemblées à chaque soir, on ouvrira le feu lundi à la salle Monte Pio.

Les Citizens feront sans doute leur part de travail et l'on peut s'attendre que la semaine prochaine sera occupée fortement pour la politique.

CONNECTICUT

WATERBURY — Le bloc Moriarty que l'on est actuellement à construire sur la rue East-Main, sera certainement après sa construction, un des plus beaux édifices qui font la beauté de la ville de Waterbury. Cette immense construction comprendra quatre grands magasins faisant face à la rue East Main. La façade est en brique jaune. La bâtisse a quatre étages de haut avec toit plat. L'on est actuellement à poser la brique du quatrième étage.

Les membres de l'Institut donneront la veille du Jour de l'An, comme les années précédentes, leur bal annuel, dans leur magnifique salle, au "Music Hall". Les décorations seront magnifiques.

—M. J. N. Forest, représentant la "Presse", à Meriden, est de passage en cette ville.

—Dimanche dernier, M. le curé convoquait, après vêpres, à l'église Sainte-Anne, tous les jeunes garçons au-dessus de quinze ans, afin de les enrôler dans la ligue de l'Apostolat de la prière. Un grand nombre a répondu à l'appel.

—Deux aspirants ont été admis membres actifs de l'Institut à l'assemblée régulière de dimanche dernier, ce sont MM. Joseph Jacob et Auguste Bélanger et M. Philippe Pilon a produit son application pour le devenir.

—Un ou des gamins se sont introduits, durant la nuit, dans le cours de la semaine dernière, dans les salles de l'Institut. Soit par malice ou autrement, un des tuyaux à l'eau qui sert au bureau de toilette ayant été obstrué, l'on a ensuite ouvert le robinet et l'eau déversa pardessus le bol, ce qui causa des dommages au magasin de M. J. B. Mulling, qui se trouve au-dessous des salles de l'Institut. L'on ne connait pas encore l'étendue des dommages causés par l'eau. L'affaire est entre les mains de la police et si l'on parvient à découvrir l'auteur de ce méfait il pourrait le regretter. Ce n'est pas la première fois que semblable chose arrive, et il faut par tous les moyens possibles mettre un terme à cela.

—La soirée donnée, la veille du "Thanksgiving" au Music Hall" par les membres de l'Institut, a obtenu un résultat satisfaisant. L'on s'est très bien amusé. L'orchestre Lallier a donné, comme toujours, satisfaction générale. Tous ont promis d'y revenir la veille du Jour de l'An.

—Deux ex-zouaves habitent aujourd'hui Waterbury, ce sont MM. le Dr Bourret et Joseph Day, arrivé ici dernièrement. Ils ont veillé ensemble, mardi dernier.

—Deux de nos jeunes Canadiens devaient régler, en cour de police, un petit différend survenu entre eux le jour de la "Tanksgiving". On a probablement changé d'idée, car nous n'en avons plus entendu parler.

NEW - HAVEN. — Mgr Tierney, évêque de Hartford, a fait la visite pastorale de l'église canadienne, hier.

—Le jour d'Actions de Grâces, un nommé McCarthy, de la rue Collis, s'est étouffé en mangeant... du dindon.

—Les élections pour le choix des "selectmen" et des constables, auront lieu la semaine prochaine. Tout indique une victoire démocratique.

—Les Canadiens suivants ont payé plus de $100 de taxes, cette année : MM. Philippe Mayrand, A. Lavigne, Jos. Boisvert, Jules Baribault, Dr Arthur O. Baribault, H. Martin, W. Potvin et George Leblanc.

GROSVENORDALE. — La société Saint-Joseph, de North Grosvenordale, Conn., a fait, le 16 novembre dernier, l'élection des officiers suivants :

Président, Louis J. Perreault ; vice-président, Napoléon Trudel ; secrétaire-archiviste, Calixte Péloquin, réélu ; secrétaire-financier, Charles Loiselle, réélu ; assistant - secrétaire financier, Aldéric Cardinal ; trésorier, Israel Trudeau, réélu ; commissaire - ordonnateur, Onésime Goyette, réélu.

Directeurs : Antoine Provost, réélu ; Hypolite Girard, réélu ; Philippe Poirier, Alexandre Péloquin, réélu.

Apurateurs : Augustin Ravenelle, réélu ; Télesphore Paradis.

Bibliothécaire, Pierre Hébert, réélu ; assistant - bibliothécaire, Télesphore Biron, réélu.

RHODE ISLAND

WOONSOCKET. — Dimanche prochain, Mgr Harkins, visitera le Précieux-Sang, dans l'avant-midi et l'église Sainte-Anne dans l'après-midi. Il confirmera aux deux églises.

—Samedi soir, à 9.30 heures, les agents de police Sutton, Pratte, Paradis, McGee et McSoley, munis d'un mandat de perquisition, ont visité la maison du Diamond Hill Road, appartenant à Jos. Tanning, bijoutier de cette ville.

Ils ont trouvé dans ce bouge, trois couples en tête-à-tête, et les six tourteraux ont été mis immédiatement en état d'arrestation. Deux des prisonniers — un homme de 38 ans, de la rue Second, et une femme de 35 ans — ont été remis en liberté un peu plus tard, vu que l'on n'avait pas de preuves suffisantes contre eux.

Quand aux deux autres couples, ils ont comparu en cour, dimanche matin. Les deux hommes ont été condamnés chacun à $10 d'amende et les frais. Ils sont âgés respectivement de 21 et de 22 ans et demeurent au Privilège. Nous tairons leurs noms par considération pour leurs familles.

Quant aux deux filles, Minnie Brown, de Milford, et Dora Blanchette, de cette ville, âgées respectivement de 22 et 23 ans, leur procès a été fixé à samedi prochain. Elles ont fourni chacune $100 de caution.

Le propriétaire du bouge, Joseph Fanning, a été arrêté dimanche matin, à 1 heure par le constable J. T. Bouley, et son procès a été remis à samedi. Il est sous $1,000 de caution.

—Dimanche soir, le chef de police Cutter, de Cumberland, et deux agents de police de la même municipalité, ont visité la maison Duncan, sur le chemin de Pine's Swamp, et ils y ont trouvé quantité de liqueurs. Le propriétaire de céans a été mis en état d'arrestation.

Ils sont allés ensuite visiter la maison Haskins, sur les limites de l'Etat. La remise qui touche à la maison de Haskins est dans le Massachusetts et c'est là que se trouvaient la boisson et que s'était réfugié le propriétaire Haskins. Les officiers de Cumberland ont donc été forcés de s'en retourner bredouille.

Ils ont ensuite visité l'établissement de Wm. Witzke, sur le Diamond Hill Road, mais ils n'y ont rien trouvé d'insolite.

—Dimanche après-midi, à son assemblée régulière, le cercle National a reçu quatre demandes d'enrôlement et admis deux nouveaux membres.

Le comité de la représentation du "Maître de Forges" a fait rapport que cette représentation avait donné un profit net de $78.

Le docteur Joseph Hills et MM. J. A. Godard, A. R. Brillon, Remi Bélanger, Célestin Breault, John Chevalier, William Cyr, Louis Dion et Joseph A. Archambault ont été chargés d'organiser le bal annuel du cercle.

—La compagnie du Klondyke, organisée par M. Georges Doherty, a tenu son assemblée régulière dimanche après-midi. Cette compagnie compte maintenant treize membres, dont six au moins sont parfaitement résolus de partir pour l'Alaska, dans quelques mois.

NEW-YORK

NEW-YORK—Dimanche, a commencé, à l'église Saint-Jean-Baptiste, une retraite pour les jeunes filles—Enfants de Marie—prêchée par un Père Oblat, le R. P. Ring. Nous avions eu auparavant la retraite des femmes et celle des hommes, qui ont été suivies par une foule nombreuse.

—Les "Annales" de l'église Saint-Jean-Baptiste pour le mois de décembre ont paru dimanche et ont été distribuées. Ces "Annales" renferment une foule de renseignements très intéressants.

—Les amis de Melle Irma Sauviat lui ont fait une surprise chez son père samedi soir, à l'occasion de son 19e anniversaire de naissance. Plusieurs cadeaux lui ont été présentés. Musique, chant, etc.

—La Société Saint-Jean-Baptiste de cette ville an nommé à sa dernière séance le comité d'organisation pour le 48e bal annuel qui aura lieu cette année au "Central Park Hall", 8e avenue. Les billets sont imprimés et seront distribués aux membres immédiatement. Le comité se propose de travailler dur afin que le succès dépasse, s'il est possible, celui des années passées.

Le bal aura lieu le 7 février prochain.

COHOES. — M. Cyprien Lagassé, vient d'obtenir gain de cause dans un procès en cour d'Appel. Joseph Lagassé, son fils, âgé de 20 ans, s'est fait prendre la main dans une machine à carder, alors qu'il était à l'emploi de M. McGarthy, de Troy, N. Y., il y a une couple d'années. De là il fit actionné en dommages pour $5,000. C'est le procès qui vient de se terminer en faveur du plaignant, Joseph Lagassé, par l'entremise de son père, Cyprien Lagassé.

—M. Charles Cantin, autrefois maître de poste de Cohoes, N.Y., et maintenant propriétaire d'un hôtel sur le chemin d'Albany, a failli se faire tuer ces jours derniers. M. Cantin était en voiture, se dirigeant vers Cohoes ; rendu sur la rue Main, sa voiture fut frappé par un char électrique, avec grande force et M. Cantin fut précipité sur le pavé, où on le ramassa sans connaissance : il revint bientôt à lui, cependant, et il fut conduit chez un médecin, pour faire panser ses plaies, qui sont en grand nombre par tout le corps. M. Cantin a déclaré qu'il allait actionner la compagnie en dommage : le char qui a frappé la voiture de M. Cantin allait à une vitesse de 50 milles à l'heure.

—Vendredi soir, les membres du conseil Montcalm, C. B. L., No 92, ont assisté en corps au bazar de l'église Saint-Bernard.

—Les voleurs se sont introduits, dans le magasin de M. Fred. W. Vaine, sur la rue Congress, dimanche matin, et ont essayé de faire ouvrir le coffre-fort en perçant des trous dans le couvercle, près de la serrure.

On ne sait pas ce qui a pu épeurer les voleurs. Toujours est-il qu'ils ont dû déguerpir avec précipitation, car ils ont oublié un marteau près du coffre-fort et ils n'ont rien emporté avec eux. Si ces voleurs avaient réussi à ouvrir le coffre-fort, ils se seraient bien payés leur trouble vu qu'il y avait tout près de mille dollars dans ce coffre. Ce n'est que dimanche matin, vers 10 heures, que M. Vaine avait été visité. Les voleurs sont entrés par un châssis en arrière du magasin.

—Il y a une couple de semaines, les pompiers ont été appelés en différents endroits de la ville pour des commencements d'incendie qui étaient des plus mystérieux.

La police se mit à faire des recherches, se croyant en face d'incendiaires et elle a enfin réussi à mettre la main sur les auteurs de ces différents petits feux. Ce ne sont que deux bambins, dont l'un, du nom de Frank White, âgé de 16 ans et George Cusack, à peu près du même âge. Leur passé n'est pas des meilleurs, vu qu'ils ont déjà servi plusieurs termes en prison. Cette fois, le recorder les a condamnés à la maison de réforme pour deux années chacun.

Lorsque le recorder leur a demandé pourquoi ils avaient mis le feu aux différents endroits, ils dirent que c'était pour le plaisir de la chose. Ainsi, le recorder leur dit qu'il les condamnait à la maison de réforme pour le plaisir de la loi.

ILLINOIS

BOURBONNAIS—Voilà trois semaines que M. Joseph Delongchamp, demicilié avec son père, dans ce village, est parti de chez lui avec l'intention de se trouver de l'ouvrage dans la ville de Kankakee. Il quitta la maison vers les huit heures du matin en disant à son épouse qu'il reviendrait chez lui pour midi. Madame Delongchamp avait tout préparé le dîner pour son mari L'heure arriva et personne. On peut s'imaginer aisément le désespoir de la pauvre femme, convaincue que son mari ne reviendrait plus.

La nouvelle s'est rapidement répandue par toutes les familles de Bourbonnais.

Quand M. Delongchamp quitta sa maison, il promit à sa femme qu'il ne serait pas longtemps, parce que, disait-il, j'ai promis à Mme Bérard, notre voisine, de lui faire de l'ouvrage.

M. Delongchamp avait changé de vêtements et portait ses meilleurs habits. Il avait dit bonjour à sa femme et à ses enfants d'un air joyeux et de belle humeur.

On n'a pas voulu ébruiter la nouvelle au dehors du village avant aujourd'hui.

Mme Delongchamp est dans une douleur profonde de se voir seul avec ses enfants avec presque rien pour vivre. Interrogée par le représentant de "La Presse", Mme Delongchamp lui a fait part de la mystérieuse disparition de son mari. Elle pleurait à chaudes larmes et ses paroles étaient entrecoupées de sanglots. "Mon mari, dit-elle, est parti d'une manière étrange. Il était de bonne humeur comme d'habitude. Il avait changé d'habillement, le matin, et il me dit qu'il serait chez nous pour dîner avec moi".

M. Delongchamp est âgé d'environ 35 ans. Il est robuste et mesure environ 5 pieds. Il laisse trois enfants en bas âge. Depuis sa disparition, M. Delongchamp n'a été vu nulle part. Aucune trace de lui ne peut être donnée. La dernière fois qu'il a été vu c'est sur la rue.

Mme Delongchamp est maintenant supportée par le village, et quand elle fut interviewée par le représentant de "La Presse", elle déclara qu'elle serait sur son lit de mort avant d'avertir les autorités du village.

Elle déclara aussi que c'était la deuxième fois que son mari la quittait le cette manière. Il a déjà été absent pendant un an. M. Delongchamp, à l'occasion, aime à boire comme tant d'autres. Beaucoup de malheurs semblables à celui-ci arrivent malheureusement. On croit que M. Delonchamp est déjà loin.

—Les ecclésiastiques du Collège Saint-Viateur sont à préparer un bazar qui aura lieu pendant les fêtes.

—Le choeur de chant a mis à l'étude une belle messe pour Noël.

—La petite fille âgée de 10 ans, de M. et Mme Pierre Bellemare, est morte, la semaine drnière du mal de gorge. C'est la deuxième dans cette famille.

KANKAKEE — M. C. Wagner, qui a été victime de la balle du revolver de Emmons, de l'avenue West, la semaine dernière, est mort jeudi, après de terribles souffrances. Sa femme et son frère étaient auprès de lui à ses derniers moments. L'enquête a eu lieu vendredi. Les jurés ont rendu un verdict : "Que Michel Wagner a succombé à une blessure causée le 16 novembre par le revolver de Emmons, dans le salon de Emmons et Coberly sur l'avenue West". Emmons est en prison et son procès aura lieu au mois d'avril prochain.

—La partie de football entre les Kankakees Athletics et Chicagos, jeudi passé, a donné le résultat de 2 à 0, en faveur de nos jeunes athlètes. La partie a été bien intéressante.

MOMENCE — Un audacieux vol a été commis, vendredi au bureau de M. John Dubois. M. Dubois avait dans un tiroir la somme de $54 qu'il venait de déposer. Quelques minutes après, il vit un homme inconnu se dirigeant vers le tiroir, mais M. Dubois qui était occupé n'y fit pas attention. Lorsque plus tard, il vint ouvrir son tiroir, son argent était disparu. M. Dubois avertit la police, mais l'individu n'avait pas laissé de traces.

MONTANA

BUTTE. — M. Alexandre Charpentier, un de nos plus estimés compatriotes de la population canadienne-française de cet endroit, a éprouvé un pénible accident, qui pourrait bien avoir des suites fatales. En travaillant à une maison, il est tombé du haut d'un échafaud, et s'est fracturé les deux bras. Les chances de recouvrement de la victime, ne sont pas encore établies par les médecins.

MAINE

BRUNSWICK — M. Albert Lesieur nous a quitté pour aller résider à Biddeford, Me., où il doit s'occuper des intérêts de la même compagnie d'assurance, la Métropolitaine. M. Alexis Sainte-Marie a été choisi pour le remplacer ici.

—Monsieur le curé s'est déclaré plus que satisfait de sa soirée; elle lui a rapporté un profit net de $251 et quelques centins, plus qu'il ne s'est jamais fait ici dans de pareilles occasions.

MINNESOTA

SAINT-PAUL — Un autre chercheur d'or, en route pour le Klondyke, portant sa fortune sur lui, vient d'être volé, sur un train de Milwaukee, à trente-cinq milles environ de Saint-Paul.

Il s'agit d'un Canadien - français, J. O. H. Plante.

Pendant quelques années, Plante a été marchand à Valleyfield, Canada, petite ville à environ quarante milles de Montréal. Pris de la fièvre de l'or, comme tant d'autres, le marchand a abandonné son magasin, réalisé son bien et s'est mis en route, avec $550 dans son sac de voyage, pour se rendre à Seattle, Wash., et là attendre le printemps prochain, pour se diriger vers Dawson City par le Yukon. Il était parti de Chicago, en dernier lieu et venait à Saint-Paul sur un train du chemin de Milwaukee.

Une heure environ, avant qu'il fut volé, mercredi dernier, un monsieur bien mis s'est assis à côté de lui et engages une des plus agréables conversations. Les confidences furent bientôt faites de part et d'autre et Plante ne tarda pas faire part à son aimable compagnon de route, son nouvel ami, qu'il s'en allait au Klondyke. Plante est bien sûr qu'il n'a pas parlé des $550 qu'il avait dans son sac de voyage. Evidemment, l'adroit filou qui devait le dépouiller, n'avait pas besoin de connaître ce détail pour savoir à quoi s'en tenir. Un homme qui part pour le Klondyke, doit se munir du nerf de la guerre — ou plutôt d'un tel voyage.

Toujours est-il qu'après une captivante conversation, Plante eut à s'éloigner de son siège, une minute et revint s'asseoir sans remarquer particulièrement que le monsieur bien mis était disparu. Il se mit à lire pour chasser ses ennuis et bientôt, voulant remettre son livre dans son sac, il s'aperçut que le cadenas avait été forcé.

C'est alors que le pauvre homme réalisa son infortune. Son argent avait disparu avec l'étranger. Recherches sur le train, qui n'avait pas stoppé, à la gare d'arrêt, tout fut inutile. Le monsieur s'était évanoui comme dans un nuage et Plante est au désespoir.

La version la plus plausible, c'est que le hardi voleur a profité de l'absence de Plante pour lui voler son argent et a sauté à bas du train.

Habitudes de Whisky et de morphine guéries

Les personnes désireuses de se procurer un traitement privé chez elles, et qui produira une guérison permanente de ces habitudes, sans que les amis les plus intimes même en aient connaissance, devraient correspondre avec la "Dixon Cure Co.", No 40 avenue du Parc, Montréal. Son traitement consiste en un simple remède végétal à prendre pendant quelques jours, et qui détruit positivement tout désir de boissons ou de drogues pour toujours. C'est une guérison absolue pour épuisement nerveux. Références et informations complètes fournies sur application.

17—s—v

LA SEULE GRANDE MAISON COMMERCIALE A MONTREAL, NE VENDANT QU'AU COMPTANT

VENTE du VENDREDI

— A LA —

Maison Hamilton

Nous venons de recevoir par le vapeur "Sardinian", le dernier vapeur de la saison, 142 caisses de Jouets, Poupées, Jeux, Cartes de Noël, Calendriers, Livrets, etc. Nous avons été chanceux de pouvoir recevoir ces marchandises dans le port de Montréal, ceci nous épargne beaucoup de dépenses qu'il nous aurait fallu faire si nous avions été obligés de recevoir ces marchandises par l'express. Le profit économisé est pour vous.

Nous ferons demain l'ouverture de notre Vente de Jouets, Poupées, etc., et l'assortiment que nous en avons cette année, éclipse tout ce que nous avons eu dans le passé. Notre soubassement est rempli de tout ce qui peut réjouir et amuser les enfants.

Quelque chose de bon à noter — NOS PRIX — sont de beaucoup plus bas que ceux annoncés par les autres maisons.

Pour votre propre avantage, nous vous conseillons de ne pas attendre à la dernière semaine pour faire vos achats, venez de suite ici pendant que vous pouvez avoir un meilleur choix. Parmi les milliers de Bargains que vous trouverez dans ce département demain, nous mentionnons les lignes suivantes comme spéciales :

5 caisses de Sets à Laver tels que représentés dans la vignette, valant 47 cts. Vendredi 25 cts.

3 caisses de Berceaux pour Poupées, valant 45 cts. pour 25 cts.

125 douz. de Poupées, se vendant partout 22c. Vendredi 10c.

Des centaines d'autres jouets, tels que Blocs à bâtir, jeux, flûtes, porte-voix, livrets, historiettes, calendriers, cartes de Noël, cartes du Jour de l'An, chars, engins, chevaux, carrosses de poupées, fusils, sabres, costumes de pompiers, etc., etc., marqués à des prix beaucoup plus bas que ceux des années passées. Notre soubassement est rempli de toutes sortes de jouets nouveaux qui ne manqueront pas d'intérêt pour les enfants. Amenez vos enfants avec vous, et soyez certains que vous n'aurez plus à vous en inquiéter une fois rendus ici, ils trouveront de quoi occuper leurs regards. Choisissez vos jouets de suite, vous aurez meilleur choix que plus tard.

Prélart

20 pièces de nouveau prélart, assorti dans les plus jolis patrons de cette année, valant 30c la verge. Vendredi..... 18c

Parapluies et Fourrures

500 verges de garnitures en fourrures, de ½ à 1 pouce de largeur, valant de 20c à 40c la verge. Vendredi..... 5c

Gants

50 douzaines de gants en cachemire doublés avec piqures de fantaisie sur le dessus, valant 29c la paire. Vendredi..... 19c

15 douzaines de gants de kid, pour dames. 3 piqures de soie sur le dessus, assortis dans les couleurs rouge, brun et tan, prix régulier $1.25 la paire. Vendredi..... 79c

Mouchoirs

15 douzaines de mouchoirs en lawn bords ourlés, pour hommes, bonne grandeur, valant 10c. Vendredi..... 5c

Couvertes, Couvrepieds et Confortables

200 paires de bonnes grandes couvertes grises pure laine, avec bords de couleurs, valant $2.35. Vendredi..... $1.75

50 paires de belles grandes couvertes en laine blanche, pesant 10 livres, valant $5.25. Vendredi, la paire..... $3.65

58 couvrepieds blancs, échantillons, un peu salis, valant de $2.75 à $7.00. Votre choix vendredi, chacun, de..... $1.00 à $2.45

Doublures

Canevas français élastique, valant 8c. Vendredi..... 5c

32 pièces d'entredoublure en toile pour robes, 13c. Vendredi..... 7½c

36 pièces de bonne batiste anglaise croisée pour corsages, valant 12c. Vendredi..... 8½c

Etoffes à Robes de Couleurs

Nos draps Melton ou Covert, 42 pouces de largeur, valant 25 et 35c. Vendredi..... 15c

100 pièces d'étoffes à robes, 40 pouces de largeur, effets de fantaisie, valant 30 à 50c. Vendredi..... 25c

Un magnifique lot d'étoffes à robes de haute classe, valant de 55 à 75c. Vendredi..... 49c

Etoffes à Robes Noires

Drap de dames, 48 pouces de largeur, valant 39c. Vendredi..... 25c

Une magnifique ligne de cachemire noir, pure laine, 46 pouces de largeur, valant 57c, la verge pour 45c

Soies

Nouvelles soies surah croisées, deux tons, convenant surtout pour matinées. Achetées au prix régulier, il nous faudrait les vendre à 35c. Vendredi, tant qu'il y en aura..... 19c

Nouvelles soies brochées de fantaisie, assorties dans toutes les nouvelles nuances, grands patrons, convenant pour robes et matinée. On devrait les vendre à 50c. Vendredi..... 29c

Un autre lot de soies brochées de fantaisie, mêmes patrons que la ligne précédente, meilleure valeur, seraient bien bon marché à 75c. Vendredi..... 39c

Nouvelles soies plaids carreautées, patrons écossais, assorties dans les nouvelles nuances d'automne, les mêmes valeurs vendues ailleurs à 90c. Ici, vendredi..... 49c

Une magnifique ligne de soies romaines, la haute nouveauté de la saison, bien assorties dans toutes les nouvelles nuances. Le prix régulier de celles-ci est de $1.00. Vendredi..... 59c

Enfin, une magnifique ligne de soies façonnées, taffetas, couleurs combinées, deux tons, convenant surtout pour matinées ou costumes de soirées, valant actuellement $1.25. Vendredi..... 69c

Quantité aux pratiques, impossible d'en vendre pour le commerce.

Toiles

3 pièces de bonne toile à rideaux, 18 pouces de largeur, valant 8c la verge. Vendredi..... 4½c

Serviettes de tables, pure toile, 5-8 valant 16c Vendredi..... 7½c

Grandes serviettes turques, valant 15c. Vendredi..... 12½c

Bon coton blanc, 72 pouces de largeur, valant 22c. Vendredi..... 16c

Belle toile damassée écrue, pour nappes, 52 pouces de largeur, valant 33c. Vendredi..... 25c

Flanelles

85 pièces de belle flanellette anglaise pour peignoirs, nouveaux patrons, valant 15c. Vendredi... 10c

Nouvelle flanellette pour peignoirs valant 25c. Vendredi..... 15c

10 pcs de belle flanelle blanche, 27 pouces de largeur, valant 27c. Vendredi..... 20c

Modes

La balance de nos Chapeaux achetés en job, pour être sacrifiée à des prix ridicules, Vendredi.

Chapeaux en feutre garnis, avec trois rangs de ruban pure soie, ne se vendant jamais moins de $1.25 chacun. Vendredi, votre choix à..... 20c

De 8 hrs à 9 hrs a.m.—300 Chapeaux en feutre pour la rue, valant de 75c à $1.25. Pendant cette heure..... 5c

Nouveaux Chapeaux anglais, pour la rue, en poil de chameau ou en feutre, bien garnis, valant de $1.50 à $2.00. Demain..... 39c

Oiseaux montés, Plumeaux et Plumes à votre prix Vendredi.

Ce qui vaut 35c, 50c, $1.00
Vendredi.. 5c, 15c, 28c

Plumes de fantaisie, valant 10c. Vendredi..... 2c

Fleurs, valant 55c. Vendredi..... 10c

Aigrettes, valant 25c. Vendredi... 5c

40 pièces de net à voile pure soie, avec pois en chenille, valant 50c. Vendredi..... 15c

Rubans satin double pour garnitures, valant 12½c la vg. Vendredi..... 5c

500 vgs de ruban moiré, glacé et broché, de 3 à 4 pouces de large, garanti pure soie, valant de 75c à $1 la vg. Vendredi..... 25c

Bas et Merceries

Corps en laine Artic, pour dames, valant 19c. Vendredi..... 12½c

Bons bas pesants (pardessus), en laine noire, par côtes, 30c. Vendredi..... 19c

Bas en cachemire noir, brodés en soie, pour dames, valant 50c. Vendredi, la paire..... 29c

Corps et caleçons en laine écossaise, valant 44c. Vendredi..... 29c

Manteaux

Manteaux en tweed écossais bouclé, gris et brun, gris et faon, faits dans les derniers goûts, valant $8.50. Vendredi..... $4.49

Ulsters pour enfants et jeunes filles, assortis dans les couleurs de rouge, brun et drab, valant $7.50. Vendredi..... $3.49

Manteaux et ulsters tweed bouclé, couleur deux tons, grandeurs 22, 24, 26, valant $3.50. Vendredi. $1

CHOSES ETONNANTES QUE PEUVENT FAIRE LES OUVRIERS

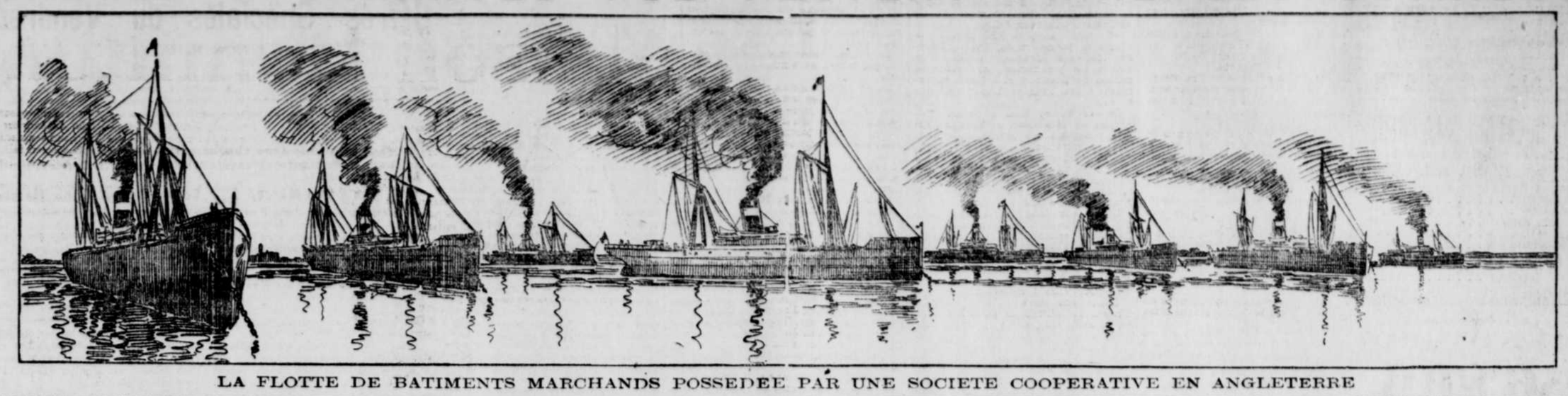

LA FLOTTE DE BATIMENTS MARCHANDS POSSEDEE PAR UNE SOCIETE COOPERATIVE EN ANGLETERRE

LES SOCIETES COOPERATIVES

Ce qu'elles peuvent produire

Elles possèdent 1,695 magasin de détail en Angleterre, avec un capital total de plus de cent millions de piastres.

Ces magasins de détails sont approvisionnés par deux maisons de gros conduites de mêmes, d'après le système coopératif, et ont vendu, en une seule année, pour plus de 200 millions de piastres.

L'une de ces maisons de gros possède, en propre, une flotte de huit steamers océaniques pour les fins de son commerce et fait, en sus, de grandes réparations industrielles et manufacturières.

Voilà ce qu'à produit la coopération en Angleterre dans l'espace de 50 ans sans autres moyens que l'intelligence et l'épargne des classes ouvrières.

Un correspondant nous demande de donner au public américain un aperçu du système coopératif, tel qu'il se pratique en Europe. Ce n'est pas une tâche facile que de décrire adéquatement dans un article de journal une institution à laquelle il a fallu la plus grande partie de notre siècle pour naître à l'existence en différents pays et sous différentes formes ; qui, après des débuts humbles et obscurs, est devenue peu à peu une puissance comprenant des millions de membres répartis en sociétés dûment organisées, manipulant des capitaux innombrables et donnant le pas aux formes d'industries les plus diverses ; qui, également bien accueillie des visionnaires et des gens pratiques est maintenant défendue par un groupe de penseurs de notre temps (parmi lesquels Léon XIII et le docteur Lightfoot, évêque de Durham) comme le refuge le plus sûr de la propriété et de la morale contre la marée montante du Socialisme, et est en même temps considérée par un autre groupe de penseurs comme l'envahissement du Socialisme lui-même ; qui a réformé l'industrie rurale de tous les Etats agricoles du Continent et fait espérer la solution prochaine du problème économique de l'Irlande en même temps que le problème industriel de la Grande Bretagne, dont on a parlé dans une multitude de brochures, rapports, livres bleus, polémiques, et qui n'a encore été décrite d'une manière complète et satisfaisante dans aucun traité connu.

Sur le continent européen et spécialement en Irlande, le mouvement coopératif dispose annuellement d'une somme d'au delà de deux milliards au moyen de sociétés agricoles pour l'achat de matériels de culture, l'amélioration et la vente des produits, et de sociétés pour la fabrication du beurre, du fromage, etc., et au moyen de banques coopératives ou de sociétés de crédit, et de sociétés de fabrications de toutes sortes.

Les banques coopératives seules ont enregistré annuellement au delà de deux milliards, selon M. Henry W. Wolft, l'auteur des "Banques du peuple."

Dans la Grande Bretagne sous la forme d'institutions pour la vente des choses nécessaires de la vie aux classes travaillantes, il s'est fait un commerce de $250,000,000 l'an dernier, pour une période de trente ans ce commerce a été de trois milliards et le total des profits réalisés, durant cette période, qui retourne sous forme de dividendes aux mêmes classes a été de $350,000,000. Le total de ces profits en 1895 a été de $25,344,215.

On peut dire que l'application du système coopératif durant notre siècle s'est faite sous deux formes plus ou moins indépendantes l'une de l'autre, l'une sur le continent européen et en ces dernières années en Irlande, et l'autre dans la Grande Bretagne ; ici la coopération dite productive, et là la coopération distributive. Sur le continent les principaux noms associés à la coopération sont ceux de Simon, Fourier, Blanc, Leclaire, Godin, Raiffeisen, Luzzatti ; en Angleterre les principaux apôtres du mouvement ont été Robert Owen, Frederick Denison, Maurice, Charles Kingsley, le juge Hughes, Ludlow, Holyoake, Edward Vansittart Neale ; en Irlande, Horace Plunkett, le Père Finlay et lord Monteagle.

La révolution industrielle avec ses vastes usines et manufactures avait réduit l'individu, qui n'aspirait qu'à exploiter pacifiquement son industrie pour son propre compte après avoir fait son apprentissage, à devenir l'employé besogneux sous un grand capitaliste : un état à peine au-dessus de celui d'esclavage. La coopération est venue régimenter ce que ce système avait d'abusif.

M. Holyoake, dans son histoire des "Pionniers de Rochdale" décrit la pénible fondation de ces magasins, le 21 décembre 1844. Ceux qui voient aujourd'hui la prospérité des "Pionniers Equitables" se rappellent en souriant leurs modestes commencements. Les commerçants de la ville avaient entendu dire que la concurrence allait commencer pour eux et ils se tenaient sur leurs gardes. Cependant quelques coopérateurs se rassemblaient clandestinement et comme des conspirateurs ils attendaient le moment de dévoiler leur invention.

Pendant la première soirée où fut ouvert le bureau, les gamins s'attroupaient dans la vieille Toad et se montraient du doigt les vitrines de l'établissement qui était depuis le matin le sujet de toutes les conversations.

L'établissement s'ouvrit avec un capital de £28 qui furent encore perçus avec la plus grande peine. Le capital de la société qui fut fondée à l'exemple de la société Rochdale (la société Leeds) a, aujourd'hui, un capital de £732,000 ; les ventes de cette société atteignirent, l'an dernier, le chiffre de £922,012.

Environ quatre années après l'ouverture de l'établissement Rochdale, les groupes d'étudiants connus alors sous le nom de "Socialistes Chrétiens" donnèrent un appui considérable aux coopérateurs dans l'oeuvre qui venait de naître. Leur éloquence et leur apostolat se mirent au service de la coopération et leur zèle amena les dons et les souscriptions.

Le mouvement gagna bientôt les classes ouvrières de l'Angleterre, parce que la coopération favorisait les ouvriers en forçant les marchands à leur donner des marchandises pour la valeur de leurs deniers. Les boutiques d'échanges (truck shops) étaient en vogue dans tous les districts manufacturier, et elles étaient la ruine des travailleurs. Ce fait fut prouvé suffisamment lorsque plusieurs ouvriers furent empoisonnés par la farine que vendaient les marchands d'échanges. Et cependant les ouvriers étaient tenus d'acheter chez ces marchands qui les forçaient à revenir chez eux en leur rappelant leur dettes. La coopération était la détenance, aussi est-ce avec enthousiasme que les ouvriers l'adoptèrent.

* * *

Après trente-cinq ans de progrès, le nombre de sociétés coopératives ayant leur centre d'opérations en Grande Bretagne, est maintenant de 1,675, le nombre de membres appartenant à ces sociétés est de 1,349,420, le capital investi est de 20,036,917 louis, les ventes pour l'année 1895 ont été de 52,096,664 louis, les profits nets divisées cette année entre les membres s'élèvent à 5,344,215 louis, et la même année elles ont mis de côté pour être affectés à des fins d'éducation une somme de 32,677 louis.

Les chiffres suivants, empruntés au rapport du congrès co-opératif de 1897, peuvent donner la meilleure idée de la grandeur et du progrès de ces sociétés de coopération.

Années.	Nombre de Sociétés	Nombre de Membres	Part de Capital.	Prêt de Capital.	Commerce	Profit....
1862	130	39,902	£210,731	£14,153	£1,349,056	£166,302
1872	749	207,000	1,289,359	141,000	7,289,359	807,748
1882	1,145	614,068	7,483,000	1,414,000	16,385,570	2,017,000
1892	1,632	1,232,821	14,110,181	3,327,121	49,539,840	4,674,893
1893	1,708	1,276,000	15,314,288	3,351,123	51,051,036	4,500,806
1894	1,723	1,313,197	15,176,230	3,502,196	50,856,955	4,855,143
1895	1,695	1,349,420	16,122,716	3,916,264	52,096,664	5,344,215
					Total pour 34 ans: commerce, £793,375,966 ; profit, £70,398,706.	

Outre cela, il y a les transactions des sociétés particulières dont nous devons mentionner les beaux résultats. Ces sociétés particulières ont en effet, résolu de faire tout leur possible pour leurs patrons. Dans ce but, elles formèrent, en 1864, la société Coopérative de Gros pour l'Angleterre, et en 1868, la société écossaise Coopérative de Gros, pour l'Ecosse. Ces sociétés de gros se composent de fédérations des sociétés de détail : leurs actionnaires ne sont pas détenus par des particuliers, mais par des sociétés : leur profits sont distribués parmi les sociétés et par cet intermédiaire, retournent aux particuliers achetant des obligations. Les sociétés coopératives "de gros" ont conduit leurs affaires avec un tel succès qu'elles forment maintenant, l'une des plus grandes maisons commerciales du monde.

Les ventes de la société anglaise de Gros s'élèvent maintenant à 11,000,000 de louis par année. Les ventes de la société écossaise de Gros se sont montées pour l'année 1896, à 3,822,580 de louis. Les sociétés de gros ont un certain nombre d'immenses entrepôts, magasins et fabriques dans les différentes parties de l'Angleterre et de l'Ecosse. Elles ont des succursales pour l'achat et l'expédition des produits de ces pays respectifs, aux endroits suivants : Etats-Unis, à New-York : Canada, à Montréal ; Allemagne, à Hambourg ; France, à Calais, et à Rouen ; Danemark, à Copenhague et Aarhus ; Suède, à Guthenburg.

La société anglaise de Gros a une flotte de steamers qui lui appartient et qui fait le service entre Garston et Rouen ; Goole et Calais, et Goole et Hambourg. Il y a huit gros vapeurs océaniques dans cette flotte, savoir : "Liberty", "Equity", "Federation", "Pioneer", "Unity", "Progress", Dinah", "Briton".

Les succursales des sociétés de Gros au Danemark, en Suède et en Allemagne sont les plus grands acheteurs anglais de beurre danois et suédois et de bacon allemand. Leur agence en Irlande achète pratiquement tout le beurre qui passe sur le marché à beurre de Cork ; et elle travaille maintenant à fabriquer le beurre irlandais elle-même.

Les sociétés de Gros anglaises et écossaise commencent à employer leur énorme capital à établir une série d'ateliers, dans lesquels elles fabriquent la plupart des objets en demande dans les magasins. Parmi ces nouvelles industries, sont les immenses établissements pour l'emboîtage du maïs, les manufactures de chaussures, de savon, et de coton, les fabriques de meubles, les imprimeries, les ateliers de confection, les manufactures de biscuits, de jambon, de marinades, de cocoa, de chocolat, et de brosses. Parmi ces établissements est la grande fabrique de Shielhall, près de Glasgow,, dont l'installation et le fonctionnement sont les plus parfaits du Royaume et dans laquelle sont manufacturés un grand nombre de ces articles, chacun dans une série de bâtiments groupés au même endroit.

La société anglaise de Gros fabrique annuellement dans ses établissements, pour plus de 1,500,000 louis. Les sociétés de Gros ont de plus établi un système élaboré de banque. L'argent déposé dans cette institution s'élève annuellement à plus de 39,000,000 louis. Cet immense et colossal plan d'entreprise commercial a été exécuté du premier point au dernier, par des ouvriers. C'est certainement là la chose la plus remarquable de cette société. Il y a des ouvriers parmi les présidents et les directeurs des sociétés de Gros : des ouvriers ont organisé, classifié et dirigé les divers départements de cette organisation ; les chefs de cette entreprise ont été choisis et nommés par un corps d'ouvriers, d'après les principes de la plus complète démocratie.

Une des théories qu'on a généralement émises sur ce que je puis appeler le commerce sur une plus grande échelle, est qu'il ne peut être pratiqué que par des hommes doués de l'esprit des affaires à un degré supérieur et qu'il faut rémunérer en conséquence. Ces organisations ouvrières démontrent au moins que les qualités requises pour faire un commerce prospère sur une grande échelle, ne se trouvent pas aussi rarement qu'on ne le supposait. Il est intéressant de considérer qu'avec le développement de l'éducation il surgira un nombre suffisant d'hommes possédant ces qualités suffisamment pour diriger peu importe quel genre d'affaires. Il est aussi intéressant de noter que ceux qui travaillent à arriver à un poste plus élevé dans les affaires ne sont pas suffisamment récompensés de leur travail. Le plus haut salaire payé à un chef de département est de 400 louis par an.

Le principe fondamental des affaires est de diviser les profits parmi les consommateurs sur le montant de leurs achats et faire de tous les acheteurs des actionnaires qui recevraient sur leurs actions un intérêt fixe n'excédant pas 5 p. . Toute personne qui paie un chelin est libre de devenir membre. Le membre, qu'il soit homme ou femme, se rend au magsin et achète les marchandises qu'il a besoin au prix ordinaire du marché. Il reçoit alors du marchand un certificat démontrant le montant pour lequel il a acheté. Les certificats sont produits au bout de trois mois ; alors que le dividende est déclaré. Les dividendes sont laissés au marchand aussi longtemps qu'il ne s'élève pas à un louis. Généralement, on laisse ces dividendes s'accumuler comme dans une banque d'épargne payant 5 p. c. sur chaque dépôt.

Voyons ce qui arrive : L'ouvrier paie au magasin pour des marchandises de première qualité, exactement le même prix qu'il paierait ailleurs. Mais les profits qui, dans un magasin ordinaire restaient au vendeur, reviennent à l'acheteur, en proportion de ses achats. La Moyenne des achats d'un ouvrier, par année, dans un magasin, s'élève de 20 à 50 louis. Au taux de deux chelins par louis (moyenne du dividende), cela représenterait, à la fin de l'année, une somme de 4 à 10 louis laissée à son crédit pour chaque membre. La possession d'un petit capital par les membres, dans tels magasins, a produit les meilleurs résultats à tous les points de vue.

C'est ainsi qu'en faisant comprendre les responsabilités et la puissance du capital, des économistes prétendent pouvoir en arriver à une solution de cette question des relations entre le travail et le capital.

DU SOIR AU MATIN

La tournée de notre reporter de nuit

Est-ce encore un crime ? On croit plutôt à un canard — Mlle Bastable. Sa disparition. Suicide peu probable — Quelques feux sans importance — Calme plat partout.

—A SIX HEURES, hier soir, notre reporter a rencontré le détective Lamouche, qui s'occupe de la disparition de Mlle Bastable, de Lachine, partie du toit paternel dans des circonstances que l'on connait.

Le limier nous a dit qu'il était sous l'impression que la jeune fille n'avait pas commis de suicide et qu'elle est chez des amis, car si elle s'était jetée dans le canal, comme c'était l'opinion générale, le cadavre aurait été repêché maintenant.

—A SIX HEURES ET DEMIE, hier soir, une partie de la brigade a été appelée aux usines de la Cie du Pacifique, pour éteindre un commencement d'incendie, qui venait de se déclarer dans la boutique des peintres. Les flammes ont été immédiatement éteintes et les dommages sont légers.

—Vers HUIT HEURES, la voiture de patrouille No 2, a été appelée à l'angle des rues de Lorimier et Mont-Royal pour recueillir un individu qui était ivre-mort, dans la rue.

Le disciple de Bacchus a été conduit à la caserne No 14, où il a été enfermé dans une cellule pour cuver son vin.

—A HUIT HEURES ET DEMIE, hier soir, une alarme sonnée à la boîte 28, située à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Laurent, a fait sortir les pompiers, pour éteindre un feu de cheminée au No 301 rue Saint-Charles-Borromée, chez M. Joseph Loubert.

Quelques mauvais plaisants ont donné une deuxième alarme et presque toute la brigade était rendue sur les lieux pour rien.

Les dommages sont insignifiants et le feu a été éteint au bout de quelques secondes de travail.

—Vers ONZE HEURES hier soir, un message téléphonique reçu de Saint-Jean, de la part de M. A. Lafond, marchand de l'endroit, nous avertissait qu'un meurtre avait été commis à St-Athanase et que le meurtrier avait tué, cette fois, une femme. Le temps de le dire notre reporter s'est mis en communication avec les autorités de Saint-Jean et d'Iberville. Aux deux endroits on nous a répondu que l'on ne connaissait rien de l'affaire.

On croit qu'il s'agit d'un canard.

—A UNE HEURE ce matin, un nommé Maxime Pouliot, domicilié rue Claude, a fait une chûte sur le trottoir à l'angle des rues Saint-Jacques et Saint-Gabriel ; et il a été transporté à sa résidence en voiture. Dans sa chute, l'individu s'est démis le pied gauche.

—A TROIS HEURES ce matin, les pompiers ont été appelés au restaurant "Occidental" rue Lagauchetière, pour éteindre un petit feu qui venait de prendre naissance entre deux planchers. Pas de dommages.

—Il est CINQ HEURES, et partout, dans les quatre coins de la ville, la tranquillité y règne.

Les rapports des différentes casernes de police ne contiennent rien d'important, excepté quelques prisonniers et un grand nombre de "protections".

Aux hôpitaux, rien de nouveau, et chez les pompiers, pas une alarme depuis huit heures hier soir.

—Un bon article est rarement cher au prix demandé. Un mauvais article est toujours trop cher à n'importe quel prix. Voyez à ce qu'on vous donne ce que vous demandez. n

PILULES ROUGES
Du Dr Coderre
Pour les Femmes Pales et Faibles
286—nw

ARGENTERIE EN ABONDANCE ET DANS LES DERNIERS GOUTS POUR LA TABLE, LA SALLE A MANGER ETC
COCHENTHALER
BIJOUTIER EN DIAMANTS 149 RUE ST JACQUES

Venez au Secours des Rognons Indolents
le siègede l'inflammation, de la congestion et de la douleur qui entravent leurs fonctions vitales, en appliquant les
BENSON'S POROUS PLASTERS
dans le dos vis-à-vis les côtes inférieures. Ils soulagent promptement le Mal de Dos, le Mal de Reins, la sensation de pesanteur et d engourdissement dans la région des rognons, et contribuent à stimuler et à ramener à leur état normal ces organes. Aucun remède externe n'est aussi prompt et aussi sûrement efficace que celui de BENSON. Chez tous les Pharmaciens. Prix, 25 cents.
Leeming, Miles & Cie, Montréal, Seuls Agents pour le Canada.

QUESTION EMBARRASSANTE

Comment le gouvernement la résoudra-t-il

Le gouvernement est dans un grand embarras par suite d'un singulier état de choses qui existe à Montréal. La loi déclare clairement que personne ne devra prendre, vendre, exposer en vente, avoir en sa possession, acheter ou manger de la truite, du doré, de l'achigan, du poisson blanc, du maskinongé, de la truite, du saumon ou du ouananiche pendant une certaine période. La truite depuis le 1er octobre jusqu'au 30 avril; la truite grise, depuis le 15 octobre jusqu'au 1er décembre ; le doré, depuis le 15 d'avril jusqu'au 15 de mai ; l'achigan, depuis le 15 d'avril jusqu'au 15 de juin ; le maskinongé depuis le 25 de mai jusqu'au 1er juillet ; le poisson blanc, depuis le 10 novembre jusqu'au 1er décembre ; le saumon, depuis le 15 d'août jusqu'au 1er février et le ouananiche, depuis le 15 septembre jusqu'au 1er décembre. Cette règle défend encore le commerce du saumon. Il y a cependant en cette ville un grand nombre de magasins dans lesquels ce poisson est en vente. Lorsqu'on les interroge, les marchands répondent que ce poisson a été pris pendant la saison de pêche et conservé dans des glacières. On demande maintenant au gouvernement de déclarer si la loi s'applique au poisson conservé dans des glacières aussi bien qu'au poisson qui est pris en dehors de la saison de pêche.

UN MERVEILLEUX REMEDE
BEECHAM'S PILLS
Pour les excès de bile et les désordres des nerfs, tels que vents et douleurs dans l'estomac, le mal de tête, le vertige, encombrement et gonflement après les repas, engourdissement et étourdissement, frissons, rougeur subite et sensation de chaleur, perte d'appétit, respiration difficile, constipation, pustules sur la peau, sommeil agité, cauchemars et toutes les sensations nerveuses et de tremblement, etc. La première dose donnera du soulagement en vingt minutes ; ce n'est pas là un conte. Chaque personne affligée est vivement invitée à essayer une boîte de ces pilules et elle reconnaîtra qu'elles
Valent une guinée la boîte.
LES PILULES DE BEECHAM, prises suivant la direction, ramèneront rapidement les femmes à la santé, elles enlèvent rapidement toutes les irrégularités et obstructions du système.
Pour un estomac faible, une digestion difficile, un foie dérangé,
elles agissent comme par magie, quelques doses produiront des merveilles sur les organes vitaux, renforçant le système musculaire, ramenant les conditions vitales, ravivant l'appétit et faisant renaître avec le stimulant de la santé, toute l'énergie physique du corps humain. Elles sont spécialement en renommée pour chasser les fièvres dans les cas aigus chauds. Ce sont la dose faite admis par des milliers de personnes de toutes les classes de la société et l'une des meilleures garanties aux personnes nerveuses et débiles, est que les PILULES BEECHAM SE VENDENT PLUS QU'AUCUNE AUTRE MEDECINE PATENTEE DE L'UNIVERS
Preparees seulement par
THOMAS BEECHAM
ST HELENS, ANGLETERRE
Chez tous les Pharmaciens.
mjs—2—w—**—b

Un fait plus étonnant que le drame de Rawdon
Voici comment Mme Adélard Rivet, 187A, rue Desery, raconte ce qui lui est arrivé. Je souffrais depuis longtemps des hémorroïdes, et après avoir épuisé les ressources de l'art médical, il m'a fallu subir une opération qui n'eut aucun bon résultat, au mois de janvier dernier, une amie me conseilla d'essayer l'onguent Bouchonnet. Je m'en suis servie et un traitement de quelques jours m'a guérie complètement de cette terrible maladie. Je me fais un plaisir et un devoir de recommander cette pommade magique pour toutes sortes d'hémorroïdes, $1.00 la boîte. Demandez-la à votre pharmacien. 211 mjs-n

BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce et Dessins, obtenus dans tous les pays.—OWEN N. EVANS, membre de l'Institut des Agents de Brevets Etrangers, Londres, Ang. 18 ans d'expérience.—Applications rejetées et d'autres mains, obtenues avec succès.—Temple Building, 185 rue St Jacques, Montréal.—Succe seur de F. H. Reynolds. Tel. 192.
282—m j s—n

VUE FAIBLE
Essai gratuit de la vue par un opticien pratique et d'expérience.
Lunettes, Lorgnons en tous genres
A. MONGEAU, Opticien
302—mjs—n 33 rue Saint-Laurent

CACAO EPPS
Le Cacao du Dejeuner Anglais
Possède les Mérites Distinctifs suivants:
DELICATESSE DE GOUT,
SUPERIORITE DE QUALITE,
AGREABLE ET SOULAGEANT.
Pour les Nerfs et la Dyspepsie.
QUALITES NUTRITIVES SANS RIVALES
Se vend en ¼ de livre, en boîte de fer blanc. Préparé par James Epps & Cie, Ltée, pharmaciens homeopathiques Londres, Ang.
AGENT SPECIAL:
C. E. COLSON,
MONTREAL.
284—m—j—s—n—h

CASTORIA
Pour Enfants et Bébés.
"Le Castoria convient si bien aux enfants que je le recommande comme supérieur à tous autres remèdes connus de moi."
H. A. ARCHER, M. D.,
111, So. Oxford St., Brooklyn N. Y.
"L'usage du Castoria est si universel et ses mérites sont si bien connus qu'il paraît superflu de le recommander. Il n'y a guère de familles intelligentes qui ne fassent provision de Castoria."
CARLOS MARTYN, D. D.,
New York City.
Ancien pasteur de la Bloomingdale Reformed Church.
Notre Castoria guérit tout : la colique, Les aigreurs d'estomac, vers ou constipation; Il donne le sommeil, permet de digérer Sans qu'il faille jamais de drogues se bourrer.
"Pendant plusieurs années j'ai recommandé votre Castoria et je continuerai toujours de le faire, car il a invariablement produit des résultats satisfaisants."
EDWIN F. PARDEE, M. D.,
"The Winthrop," 125e rue et 7e avenue,
New York City.
THE CENTAUR COMPANY, 77, MURRAY STREET, NEW YORK.
190—youw—j—n

VENDREDI

Grande Vente à Prix Réduits

AU BON MARCHE

MAISON ALPHONSE VALIQUETTE

1883 et 1885 Rue Notre-Dame

EN FACE DU BLOC BALMORAL

Département de Manteaux

25 manteaux, valeur $5.75. Vendredi $2.95.

50 manteaux, valeur $6.50. Vendredi $3.25.

100 manteaux, valeur $7.50. Vendredi $4.45.

200 manchons en fourrure, valeur $1.50. Vendredi 67c.

250 pièces d'étoffes à manteaux, au prix coûtant.

Claques Claques

Claques pour enfants, 25c. Claques pour dames, 30c. Claques pour hommes, 50c.

Claques doublées pour dames, 45c.

Claques doublées pour hommes, 70c.

Vaisselle et Verrerie

100 services à l'eau, quatre verres et un pot, vendredi 75c.

200 services à l'eau, quatre verres et un pot, vendredi 90c.

100 services à thé en porcelaine, 44 pièces, valeur $5.00. Vendredi $3.39.

100 services à thé, 44 pièces, valeur $7.00. Vendredi $4.89.

25 services à dîner, 100 pièces, valeur $15.00. Vendredi $9.97.

500 tasses et soucoupes assorties, à 10c et plus.

Ces articles ont été spécialement importés pour les fêtes.

Département d'étoffes à Robes

10 pièces de cachemire noir, valeur 30c, pour 22½c.

15 pièces de cachemire noir, valeur 45c, pour 33c.

25 pièces de tweed à costumes, valeur 30c, pour 20c.

10 pièces d'étoffes à robes brochées, valeur 55c, pour 42½c.

25 pièces de melton en couleur, valeur 20c, pour 12½c.

Département des Flanelles et Flanellettes

10 pièces de flanelle grise, valeur 10c. Vendredi 8c.

15 pièces de flanelle grise, valeur 25c. Vendredi 18c.

25 pièces de flanellette barrée, valeur 6c. Vendredi 4c.

25 pièces de flanellette plaid, valeur 12½c. Vendredi 8c.

100 paires de couvertes blanches, valant $3.00. Vendredi $2.25.

Attention aux 2 Lots Suivants:

100 paires de rideaux en chenille, valeur $4.00 pour $2.95.

50 paires de rideaux en damas, valeur $5.00 pour $3.25.

Nos Occasions du Vendredi Matin

100 corsets de fantaisie, valeur 50c pour 39c.

500 corsets assortis, de 25c à $1.50.

Nous donnons une bouteille de parfum avec chaque corset vendu $1.00 et plus.

300 paires de bas en laine. Valeur, 30c pour 23c.

500 paires de gants en cachemire. Valeur 30c pour 19c

300 corps et caleçons pour hommes. Valeur 40c pour 25c chacun.

500 paires de chaussures en laine. Valeur 20c pour 12½c.

Epiceries, Ferblanteries

200 livres de thé Japon. Valeur 50c pour 25c.

200 livres de café moulu. Valeur 35c pour 20c.

500 grandes barres de savon, 3 barres pour 25c.

1,000 barres de savon "Quaker", 8 barres pour 25.

Au BON MARCHE--Maison Alphonse Valiquette

1883 et 1885 RUE NOTRE-DAME

EN FACE DU BLOC BALMORAL.

Toutes marchandises vendues au comptant seulement.

GARTH & CO.

DESSINATEURS ET FABRICANTS

D'Appareils à Gaz et à Lumière Electrique,

Articles Speciaux pour Chambres de Bain Modernes.

VENEZ VOIR NOTRE ETALAGE.

536 à 546 Rue Craig - - MONTREAL

207—n

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. SERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE.
Nos 71 et 73 RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL.

Abonnement:

Edition quotidienne . . { $3.00 par année. / $2.00 pour 8 mois. / $1.00 pour 4 mois.

Edition hebdomadaire { $1.00 par année. / 50 cts pour 6 mois.

Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boîte 916, B.P. *Montréal, Canada*

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE
27 NOV. 1897

LUNDI	54,767
MARDI	55,114
MERCREDI	54,946
JEUDI	55,225
VENDREDI	55,541
SAMEDI	65,622
TOTAL	341,215

Circulation moyenne par Jour

SEMAINE FINISSANT LE
27 NOV. 1897

56,869

MONTREAL, 2 DECEMBRE 1897.

UN SCANDALE

La "Presse" a publié dans son numéro d'hier une requête adressée au Conseil de Ville de Montréal par un citoyen du quartier Saint-Denis. Cette requête dont des copies avaient été envoyées au greffier de la cité et à nombre d'échevins n'est pas venue hier devant le Conseil, malgré son importance. Ce sera, espérons-le, pour la prochaine séance.

Cette requête, sans être une révélation, met au point l'un des plus grands scandales de notre régime municipal.

En deux mots, les citoyens du quartier Saint-Denis paient une taxe d'eau plus élevée que celle imposée aux autres quartiers de Montréal. De plus les petits locataires sont privés du bénéfice dont jouissent les locataires des autres quartiers, de pouvoir payer leur compte en quatre versements.

Ce qui est scandaleux c'est que l'eau fournie au quartier Saint-Denis l'est par notre aqueduc et que la différence entre les taux de la cité et ceux du quartier Saint-Denis, est encaissée par la Montreal Water and Power Co.

Cette situation est absolument illégale ; la ville de Montréal a le droit de faire un tarif unique applicable à tous les quartiers, à tous les citoyens : elle n'a pas le droit de livrer un quartier à l'exploitation d'une compagnie.

La ville a le devoir de fournir l'eau à ses habitants ; elle n'a pas le droit de se servir d'intermédiaires pour leur faire cette fourniture ; elle n'a surtout pas celui de vendre de l'eau à une compagnie qui la revend aux montréalais avec bénéfice.

Toute cette question est parfaitement exposée dans la requête publiée hier établissant que la ville aurait pu acquérir les droits et le matériel de la Montréal Water and Power Co pour une somme de $35,000.

Au lieu de cela on a accordé à cette compagnie une protection plus que louche ; on lui a abandonné les locataires du quartier Saint-Denis et on la laisse augmenter son système de distribution, afin de lui permettre de mieux rançonner notre trésor au jour du règlement.

Enfin cet arrangement étonnant donne des résultats étranges au point de vue électoral ; il permet aux locataires du quartier Saint-Denis de voter sans payer de taxes, alors qu'on prive de leurs votes les locataires des autres quartiers qui n'ont pas payé leur taxe d'eau.

Pour se soustraire aux exigences, à l'exploitation de la Montreal Water and Power Co., les citoyens du quartier Saint-Denis n'ont qu'à mettre la ville de Montréal en demeure de leur fournir l'eau aux mêmes conditions qu'elle la fournit aux citoyens des autres quartiers.

Dans ce cas, les tribunaux mettraient promptement fin à la protection scandaleuse que la compagnie trouve à l'hôtel de ville, au détriment des citoyens et en violation flagrante des obligations imposées à la ville par sa charte.

INFORMATIONS

On croit, à Ottawa, que le parlement fédéral sera convoqué au 20 janvier prochain, pour la "dépêche des affaires".

* * *

On affirme à Québec que l'hon. François Langelier sera nommé juge, cette semaine, et que l'hon. juge Routhier sera élevé au poste de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. Par cette combinaison, sir Wilfrid Laurier rachèterait sa promesse à M. Langelier de le nommer juge ou lieutenant-gouverneur. La durée des fonctions du lieutenant-gouverneur actuel, expirant de droit, le 7 du mois courant, et sir Adolphe Chapleau restant investi de cette charge, durant bon plaisir, c'est à la première alternative que s'en tiendra tout probablement sir Wilfrid.

* * *

Les brefs pour l'élection de Nicolet sont émis. Présentation des candidats, le 14 ; votation le 27.

* * *

La mort de M. Victor Gladu, député à l'assemblée législative, arrivée, hier après-midi, a créé une bien pénible impression. A peine sorti triomphant d'une lutte ardente pour reconquérir le comté d'Yamaska qu'il avait représenté à la législature depuis 1886, jusqu'aux élections générales du 11 mai dernier, et perdu, cette fois, M. Gladu succombe inopinément à une attaque de paralysie, emportant dans la tombe l'estime de ses collègues et de ses concitoyens des deux partis. C'est une perte sensible pour la législature où l'expérience et les connaissances politiques et parlementaires du député d'Yamaska, surtout en matières financières, pouvaient être de grand service à sa province.

Adversaires et amis rendent témoignage à la mémoire de ce bon citoyen et remarquable politique.

* * *

L'honorable M. Sifton, ministre de l'intérieur, est de retour de son voyage dans la région canadienne de l'Alaska. Ce qu'on apprend du ministre, c'est que les routes des Passes Chilcoot et White, sont les meilleures pour atteindre les champs d'or de l'Yukon, en hiver, que la route de la rivière Stickeen, est la meilleure en été, que le gouvernement se propose d'augmenter son effectif de police montée, dans la région aurifère, que la question de frontières entre les Etats-Unis et le Canada, au nord-ouest, est un grave sujet qui demande une sérieure et prudente étude.

* * *

L'honorable M. Tarte descend, paraît-il, demain, à Québec. Des changements ministériels sont encore dans l'air. On assure, à Ottawa, que sir Henri Joly est à la veille de sortir du cabinet. Qui le remplacera ? ?

* * *

La surintendance du canal Rideau vient d'être accordée à M. A. T. Phillips, d'Ottawa. Cette charge était d'ailleurs de fait remplie par lui, depuis 1894, depuis la mort de M. Wise. La promotion était méritée, quoi que puissent en dire les aspirants ignorés.

* * *

A la législature d'Ontario, les débats rouleront principalement sur la question de la coupe du bois à scier et celle de l'instruction. L'opposition est décidée, suivant l'expression de son chef, M. Whitney, à engager l'attaque, "to make a fight". Quant aux patrons, en suspicion dans les camps, leur utilité semble avoir cessé et leur influence se réduit à nil.

* * *

Après janvier prochain, toute lettre du Canada, ne pesant pas plus d'une once, pourra être envoyée dans toutes les parties de l'Empire britannique, moyennant un timbre de trois centins.

* * *

Les grèves aux Etats-Unis ont coûté de 1882 à 1894, d'après un relevé officiel, la somme rondelette de $250,000,000, et ont jeté sur le pavé plus de 3,700,000 travailleurs. Ce sont des chiffres à méditer.

* * *

Piquante facétie d'un journal de commerce français, la "Halle aux Cuirs", de Paris :

"Les chercheurs d'or du Klondyke sont, dit-il, dans une situation lamentamentable, ils meurent de faim les mains pleines d'or, ce métal ne se mangeant pas à la sauce mayonnaise, ils sont réduits, paraît-il, à dévorer.... le cuir de leurs chaussures ; voilà un débouché considérable et d'une conception toute nouvelle, ouvert à l'industrie du cuir, un marchand de chaussures audacieux pourrait faire rapidement fortune dans ce pays ; il est vrai qu'il courrait le risque d'être dévoré en même temps que sa marchandise !"

* * *

L'élection de M. Bertram, candidat ministériel, dans Toronto-Centre, est d'autant plus significative que les chances de succès étaient apparemment en faveur de M. H. Howland, candidat de l'opposition. Toronto a toujours été un château-fort conservateur depuis 1878 jusqu'en 1896, alors que M. Lount, libéral, fut élu dans le Centre par 244 voix de majorité. Mais alors trois candidats étaient sur les rangs. Le candidat conservateur avait contre lui non seulement M. Lount, mais aussi un candidat McCarthyste, et c'est la division créée par celui-ci qui a donné la victoire à M. Lount.

* * *

A l'un de nos lecteurs qui nous demandent l'âge du chef du gouvernement fédéral, nous dirons que sir Wilfrid a célébré, samedi dernier, le 56e anniversaire de sa naissance.

* * *

Le "Journal", de Boston, rassure les pêcheurs américains qui craignent la concurrence canadienne. Jamais, suivant lui, le gouvernement McKinley ne consentira un traité avec le Canada, pour l'admission du poisson en franchise.

Encore un article de notre commerce à éliminer de la réciprocité. A la fin, on se demande ce qui restera bien à négocier.

* * *

Sir Oliver Mowat, qui a été assermenté la semaine dernière, à Toronto, en qualité de lieutenant-gouverneur d'Ontario, est le huitième lieutenant-gouverneur de cette province, depuis 1867. Ses prédécesseurs ont été :

Le major général Henry William Stisted, du 1er juillet 1867 au 14 juillet 1868.

L'honorable William Pearce Howland, du 15 juillet 1868 au 11 novembre 1873.

L'honorable John Crawford, du 12 novembre 1873 au 13 mai 1875.

L'honorable Donald Alexander McDonald, du 18 mai 1875 au 30 juin 1880.

L'honorable John Beverly Robinson, du 1er juillet 1880 au 31 mai 1887.

L'honorable sir John Campbell, du 1er juin 1887 au 24 mai 1892.

L'honorable sir George Airey Kirkpatrick, du 30 mai 1892 à novembre 1897.

* * *

On sait qu'en mars dernier, M. Cleveland apposa son vote au projet de loi Lodge, parce que ce dernier lui paraissait trop sévère. A la vérité, c'est l'amendement Corliss qui le fit rejeter par le président. Quant à la nécessité de faire subir un examen aux immigrants, elle paraît être admise par la plupart des législateurs américains.

Le prochain bill sur l'immigration sera donc probablement adopté par le congrès et signé par le président McKinley, s'il tend uniquement à ne laisser entrer dans le pays que les immigrants jouissant d'une certaine instruction.

Avis aux ouvriers canadiens.

PIANOS

Si vous avez besoin d'acheter un bon Piano, avec des conditions très faciles, et à très bas prix, allez chez HURTEAU et GERVAIS, rue Sainte-Catherine, coin de la rue Saint-Denis. n

LETTRE DE QUEBEC

Québec, 1er décembre.

Je ne voudrais pas avoir l'air d'adopter un cliché qui, d'ailleurs, va sans doute garder sa place en tête de ces correspondances pour quelques jours encore ; mais, je l'avoue et je le déplore, nous ne faisons rien, absolument rien. Chaque jour la Chambre se réunit, chaque jour l'orateur monte au fauteuil pour trois quarts d'heure, puis l'ajournement se produit, spontanément, comme une chose très naturelle et chacun s'en retourne chez soi sans se douter que la province paie très cher pour les quelques salamalecs auxquels nous assistons. C'est décidément de nature à donner raison à ceux qui prétendent qu'une session tous les deux ans serait suffisante. Les députés, les nouveaux surtout qui ne sont pas brisés à la routine, ont tous l'air de se demander : mais, que diable nous a-t-on amenés faire ici ?

La journée a cependant été attristée par la mort de ce pauvre M. Gladu, député de Yamaska, mort survenue avec une rapidité qui déroutait toutes les prévisions. M. Gladu était un des députés les plus estimés de la Chambre, également estimé des deux côtés. C'était aussi le député le plus consciencieux qui siégeât sur les banquettes parlementaires, prenant son rôle de représentant du peuple au sérieux jusque dans les moindres détails. Ses discours du budget qui resteront historiques étaient des merveilles de recherches au microscope et d'épluchage financier. Il avait la passion des chiffres et les études budgétaires n'avaient pas de secret pour lui. Il s'était créé dans ce genre une spécialité qui lui avait valu la promesse du portefeuille de trésorier dans l'administration Marchand. Son échec au 11 mai avait porté à ces espérances un coup terrible dans lequel il faut trouver le premier germe de la foudroyante maladie qui a emporté M. Gladu. Les tracas de la contestation, les fatigues de la lutte aggravèrent l'ébranlement de cette constitution robuste que soutenaient une volonté constante et une ambition légitime. La Chambre s'ajournera sans doute demain en signe de deuil par respect pour la mémoire de M. Gladu, dont l'éloge sera sûrement prononcé par des voix autorisées, je crois que jamais oraison funèbre ne sera plus sincère que celle qui sera prononcée demain, car jamais député n'a tenu une conduite plus digne ni plus méritoire que celle du représentant de Yamaska.

Et comme si un malheur n'arrivait jamais sans un autre, au moment où tout le monde s'inquiétait à la suite des télégrammes reçus ce matin de l'état de M. Gladu, voici qu'arrivait comme une bombe à Québec la nouvelle que M. Talbot, le député de Bellechasse, avait été tué à Saint-Charles par un train de l'Intercolonial. On conçoit l'émoi causé par cette nouvelle dans tout Québec, où M. Talbot ne compte que des amis dans la jeunesse libérale. Heureusement, des renseignements subséquents ont rassuré tous ceux que ces nouvelles avaient si fortement inquiétés. M. Talbot en a été quitte pour quelques égratignures sans grande importance, mais sa voiture a été brisée, son cheval a été tué et lui-même a été précipité à trente pieds dans un fossé par le train devant lequel il avait voulu passer. Ramassé sur les lieux par les employés du train, il a pu, au bout d'une heure, reprendre une voiture et se faire conduire chez lui, à Saint-Michel de Bellechasse.

En voilà une série d'accidents et d'événements depuis l'ouverture, le suicide de M. Spenard, le Dr Fortier, greffier des journaux, qui se casse une jambe en tombant des tramways électriques, le juge Panet-Angers qui se casse un bras.

Des gens superstitieux croiraient que le gouvernement a le mauvais oeil.

Ce que le public voit d'un mauvais oeil, par exemple, c'est la présence au Parlement de MM. Mitchell et Greenshields, du Drumonmd, commençant à tenir les députés par le bouton pour leur inculquer certaines notions qui n'ont certainement pas pour objet l'hygiène du trésor. Ils sont encore bien réticents les émissaires du Drummond et s'introduisent actuellement dans la place en affectant de s'inquiéter des bills les plus anodins et les plus inoffensifs. Mais certaines personnes qui ont le nez fin affirment qu'il ne s'agit de rien moins que de tenter de faire subventionner par Québec la portion dernièrement construite du chemin du Drummond, celle de Forestdale à Chaudière. Il faut une certaine dose d'aplomb pour demander quelque chose de ce genre, mais ce n'est pas l'aplomb qui manque à ces gens-là et on peut s'attendre à tout. D'ici quelques jours, le chat sortira du sac. Pendant ce temps, M. Wainwright est installé au Frontenac et surveille les opérations. Attendons les développements.

Vous devez avoir appris que les brefs sont émis pour Nicolet. Nomination le 14, votation le 21.

M. Gédéon Beaulieu, un des candidats libéraux infructueux devant la convention pour l'élection locale vient de lancer une circulaire posant sa candidature.

Il est probable que le gouvernement local trouvera moyen de l'éliminer. Il y a de ces candidatures qui ne résistent pas à l'appât d'une position habilement offerte.

L'hon. M. Pelletier avait déposé devant la chambre une interpellation ainsi conçue :

1o La question des sténographes est-elle réglée ?

2o Sinon, quand sera-t-elle réglée.

L'honorable M. Robidoux a fait d'une façon non moins laconique les réponses suivantes qui ont médiocrement satisfait naturellement l'ex-procureur-général :

1o La question des sténographes a été réglée par la loi 60 Vic. ch. 5.

2o Le gouvernement est à considérer l'opportunité de rappeler ou d'amender cette loi.

Il s'en est suivi une discussion assez courtoise puisqu'on a décidé de part et d'autre d'écarter la politique du débat. M. Pelletier a reproché au gouvernement de ne pas se rendre aux justes plaintes du public ni du barreau en ne réglant pas la difficulté et en remettant à une date aussi lointaine que celle qu'indiquait la réponse l'apaisement de griefs dont souffre tout le monde.

L'hon. M. Robidoux, de son ton le plus aimable, a repoussé toute idée de traiter à la légère soit la question elle-même, soit l'interpellation et a promis qu'aussitôt le rapport que M. Cannon prépare actuellement, serait remis au gouvernement, des mesures immédiates seraient prises pour en finir avec cette difficulté dont nous verrons la disparition sous peu, a-t-il ajouté, du ton le plus rassurant.

On a reçu, cette après-midi, à la chambre la nouvelle que le juge Tellier avait rendu à Saint-Hyacinthe un jugement renvoyant la contestation prise contre M. Dufresne, député de Rouville. Une dépêche venue quelque temps après, annonçait qu'appel venait d'être pris de cette décision et que le dépôt requis avait été fait.

Ce jugement va permettre à M. Dufresne de prendre son siège en prêtant le serment spécial requis dans la circonstance, c'est-à-dire en jurant qu'il n'a commis personnellement dans son élection aucune manoeuvre frauduleuse.

On pense que M. Dufresne se fera assermenter demain.

Le premier débat de la session s'est soulevé sur la demande de documents suivante qu'avait déposée M. Weir :

Adresse demandant les instructions données à M. L. A. Vallée, directeur des chemins de fer, lors de son inspection au village de Saint-André, les 10 et 11 mai dernier, etc.

Etat de toutes les sommes payées par la province au chemin de fer de Lachute et Saint-André (maintenant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée d'Ottawa), en vertu de 60 Victoria, ch. 5.

M. Weir avec l'ardeur des néophytes a profité de cette demande de documents bien inoffensive d'aspect pour s'épancher sur le compte des électeurs qui avaient eu le tort de voter contre lui dans son élection. Il a ressorti un discours post-électoral pour accuser ses adversaires de toutes les vilenies et de toutes les infamies et pour reprocher à M. Vallée d'avoir payé les comptes dus aux ouvriers par la compagnie la veille de l'élection en payant les conservateurs les premiers. Ce discours destiné à être répandu sans doute à profusion dans Argenteuil n'a que médiocrement émotionné la chambre et l'hon. M. Flynn a simplement répondu que si les libéraux voulaient la tête de M. Vallée ils n'avaient qu'à la prendre car elle était entre leurs mains, mais que quant à lui il se proclamait innocent des crimes que lui imputait M. Weir.

Après quelques mots de l'hon. M. Duffy qui a refusé d'opérer la décapitation qui lui était offerte, de M. Hackett et de M. G. W. Stephens, la discussion s'est éteinte et la lumière électrique qui s'était subitement éteinte pendant le discours de M. Weir a reparu, comme par enchantement.

L'entrefilet suivant du "Saint-Laurent", journal de Fraserville, a provoqué une certaine émotion à Québec :

"On rapporte, qu'après une excursion de M. Van Horne, du Pacifique, sur le Témiscouata, M. Greenshields, du Drummond, vient de faire un voyage sur la même ligne. De là des rumeurs de projets de vente du Témiscouata, qui servirait de tronçon entre l'Intercolonial et Moncton, N. B., ce qui raccourcirait beaucoup le parcours d'ici à ce dernier endroit, et livrer au commerce une vaste et riche région forestière."

Dans le même moment l'Atlantique et Lac Supérieur R.R. demande des subsides pour une ligne de Fraserville à Dalhousie. Il paraît que la concurrence est serrée.

Les interpellations se succèdent. Voici celles qui intéressent Montréal et auxquelles le gouvernement répondra demain :

L'honorable M. Pelletier—1. Le gouvernement a-t-il loué un immeuble près du Palais de Justice de Montréal ?

2. A-t-il fait mettre cet immeuble en communication avec le Palais de Justice par moyen d'un viaduc ?

3. Si oui, pour combien d'années ce bail a-t-il été fait ?

4. De qui cet immeuble a-t-il été loué ?

5. Quel est le montant du loyer annuel ?

L'hon. M. PELLETIER—Quels sont les noms des employés qui ont été nommés d'une manière permanente ou temporaire au Palais de Justice de Montréal, depuis le 22 mai dernier ?

L'hon. M. PELLETIER—1. Quelle quantité du livre "Poissons d'eau douce" le gouvernement a-t-il achetée ?

2. Combien coûtent ces volumes ?

3. A qui ont-ils été distribués ?

M. MACDONALD (Bagot) demande communication des documents et ordres en conseils relatifs à la destitution de M. Boileau, N. P., régistrateur du comté de Jacques-Cartier.

Le choix des présidents de comité dont je vous ai télégraphié la liste s'est fait tranquillement, sauf dans le comté des chemins de fer où il y a eu quelque discussion. La présidence avait été offerte à M. Watts, député de Drummond, mais celui-ci a refusé de l'accepter et alors le nom de M. de Grosbois, député de Shefford, a été proposée et très chaleureusement accueilli. Cependant, M. Weir a voulu revendiquer pour un député anglais la présidence du comité des chemins de fer et mettre de l'avant le nom de M. Smith, député de Mégantic. Mais cette prétention basée sur un point de vue purement national, n'a eu aucun succès et a été promptement retirée. Le Dr de Grosbois a été choisi à l'unanimité.

* * *

Le rapport du bibliothécaire pour l'année 1897, indique que, durant les derniers douze mois, la bibliothèque s'est accrue de 2,450 volumes et de 565 brochures, au moyen d'achats, d'échanges et de dons. 911 volumes ont été acquis de ce dernier chef. Parmi les bienfaiteurs de la bibliothèque, le plus remarquable a été l'honorable sénateur Robitaille, qui, par testament, a légué à la province toute sa bibliothèque. C'est un riche cadeau de 812 volumes, tous bien reliés et parfaitement conservés.

Dans cette précieuse collection, nous trouvons une série d'ouvrages sur le droit constitutionnel anglais, la grande encyclopédie de Larousse, l'histoire du monde, de Riancy, et beaucoup d'autres séries importantes.

La bibliothèque renferme aujourd'hui 53,140 volumes et environ 12,000 brochures, dont la plupart sont reliés par groupes de 15 ou 20, formant un volume de consultation facile.

Depuis le dernier exercice, le bibliothécaire s'est surtout occupé d'enrichir les sections du droit et de la jurisprudence, et il a acheté environ 400 ouvrages se rapportant à la jurisprudence des différentes nations, entre autres de la Belgique, de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Un bill privé très important est actuellement soumis à la législature ; c'est une énorme entreprise destinée à faire concurrence à la compagnie de pouvoir électrique des rapides de Lachine. Le capital de la Cie est de trois millions et les directeurs provisoires sont : MM. E. Z. Paradis, avocat ; A. Macdonald, de Saint-Jean ; l'honorable J. E. Robidoux, M. Paul Paradis et Mme Sophronie Marchesseau, de Butte City, Montana, U. S.

Voici les deux sections les plus importantes pour donner une idée du projet.

2. — La dite corporation appelée la "Compagnie de pouvoir électrique de Montréal", pourra construire et maintenir des digues, chaussées, écluses, môles et barrages, dans les rapides du Sault Saint-Louis, sur la côte sud du fleuve Saint-Laurent, entre l'Ile au Diable et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, prendre possession du lit et de la grève de cette partie du fleuve Saint-Laurent pour y construire les dits travaux et tous autres travaux nécessaires ou utiles pour les fins de pouvoirs hydrauliques et pour des fins industrielles ou manufacturières ; acquérir, tenir et posséder tous terrains et tous droits mobiliers et immobiliers nécessaires et utiles pour les fins et objets en vue de la compagnie, faire toutes constructions et travaux nécessaires et utile, dans le but de créer, développer et transmettre tous pouvoirs d'eau, d'électricité, de vapeur, de gaz, air comprimé et tout autre pouvoir ; employer, utiliser, vendre et louer les dits terrains et droits, avec ou sans pouvoir hydraulique ; construire et entretenir des entrepôts, hangars, élévateurs, grues, cabestans et tous édifices pour des fins de manufacture et d'industrie ; employer, utiliser, vendre et louer tout pouvoir hydraulique, électrique et autre pour des fins de manufacture, d'éclairage et de chauffage, de chemins de fer, de tramway et tous autres objets utiles auxquels tel pouvoir peut être appliqué ; posséder, louer et mettre en opération des chemins de fer et tramway, et faire tels contrats et exercer tels autres pouvoirs nécessaires ou utiles pour les objets susdits ou autres semblables, le tout dans les limites de la province de Québec.

3. — La compagnie aura le pouvoir de faire toutes constructions et tous travaux, de poser et installer les appareils nécessaires à la transmission et à la distribution du pouvoir et de l'électricité ; de poser et installer à cette fin, dans n'importe quelle direction, des fils métalliques, câbles, tuyaux, lisses, rails et autres appareils, sur poteaux ou sur ou dans le sol, le long et en travers de tous chemins, rues et routes publiques ou privées, en obtenant le consentement des corporations et individus intéressés, et au besoin sur ou sous des propriétés privées, en payant les dommages aux intéressés et aussi dans et dessus de tout cours d'eau dans la province, après en avoir reçu l'autorisation requise et pourvu que le public ne soit pas gêné dans l'usage de ces chemins ou cours d'eau et que la navigation n'y soit pas interrompue et que le conseil municipal des cités, villes et villages constitués en corporation, s'il le juge nécessaire, ait le droit de surveiller et prescrire la manière dont ces rues, routes et grands chemins seront ouverts pour l'érection des poteaux ou la pose des fils souterrains ; et pourvu aussi que, la surface de ces rues soit, dans tous les cas, rétablie dans son état primitif par la compagnie et à ses frais, aussi bien que possible, et que ces fils puissent être coupés dans les cas où la chose deviendrait nécessaire pour éteindre les incendies, sur l'ordre du chef de la brigade du feu, auquel cas la compagnie n'aura droit à aucune compensation pour la perte de ces fils ; mais si les fils sont coupés, la compagnie ne sera pas tenue responsable, à l'égard des consommateurs d'électricité de l'interruption ou non exécution des contrats pouvant en résulter.

4. — La compagnie, avant de construire les digues, chaussées et barrages susdits, sur le fleuve Saint-Laurent, devra en obtenir la permission du gouverneur général en conseil.

L'hon. M. Pelletier avait posé les questions suivantes :

1. Le gouvernement a-t-il loué un immeuble près du Palais de Justice de Montréal ?

2. A-t-il fait mettre cet immeuble en communication avec le Palais de Justice par moyen d'un viaduc ?

3. Si oui, pour combien d'années ce bail a-t-il été fait ?

4. De qui cet immeuble a-t-il été loué?

5. Quel est le montant du loyer annuel ?

L'hon. M. Duffy, ministre des travaux publics a répondu :

1o Oui.

2o On construit un viaduc de ce genre.

3o Pour 10 ans, du 1er mai 1897, avec option pour une extension de bail de 5 ans.

4o De M. Narcisse Pérodeau.

5o $1,500 par année, pour les 5 premières années, et $2,000 annuellement par la suite.

Voici les deux réponses données par l'hon. M. Marchand, en sa qualité de trésorier provincial, aux questions de M. Bickerdike, dont je vous ai donné le texte avant-hier :

1o Le gouvernement n'a pas l'intention de contracter un emprunt pour un montant plus considérable que la somme nécessaire pour faire face aux engagements de la province, existant à la date de leur arrivée au pouvoir ou des obligations qui ont pu être encourues par suite des actes du gouvernement antérieur.

2o Lorsque l'emprunt s'opérera, le gouvernement le placera sur le marché où il croira pouvoir obtenir les meilleurs résultats et sera très heureux s'il peut être pris en totalité ou en partie par des capitalistes canadiens.

L'hon. M. Flynn, vient de donner avis pour demain, d'une adresse ainsi conçue :

1. Copie de tous arrêtés en conseil adoptés depuis le vingt-cinq de mai dernier, autorisant le paiement de subventions à des compagnies de chemin de fer.

2. Un état indiquant les sommes payées pour telles subventions avec mention des compagnies à qui payées depuis le 1er juillet dernier.

Ce document est attendu avec une certaine anxiété, à cause des rumeurs qui ont eu cours à l'égard du paiement de subsides à l'Atlantique et Lac Supérieur R .R.

L'hon. M. Parent a déposé un bill pour fixer définitivement les limites nord-ouest, nord, et nord-est de la province de Québec.

Voici la délimitation définitive, proposée dans le bill :

Partant de la tête du lac Témiscamingue, puis suivant la limite est de la province d'Ontario, nord vrai, jusqu'à la rive de la partie de la baie d'Hudson, connue généralement sous le nom de baie James ; de là dans une direction nord-est, et en suivant la dite rive jusqu'à l'embouchure du fleuve East-Main, puis vers l'est suivant le milieu du dit fleuve, en remontant jusqu'à l'embouchure de son affluent venant du lac Patamisk ; de là, le milieu de cet affluent, en remontant, jusqu'au lac Patamisk, puis le milieu du dit lac jusqu'à son point extrême nord, ce point étant situé à quinze milles environ au sud du poste de la compagnie de la baie d'Hudson, sur le lac Nichigun, et par cinquante-deux degrés et cinquante-cinq minutes de latitude nord, et soixante-dix degrés et quarante-deux minutes de longitude ouest de Greenwich approximativement ; de là, vers l'est, suivant le parallèle de latiture du dit point jusqu'à la rencontre du fleuve dans lequel se déversent les eaux du lac Ashuanipi, et qui est connu sous les noms de fleuve Hamilton, Ashuanipi ou de grande rivière des Esquimaux, puis, en descendant et suivant le milieu du dit fleuve, par les lacs Menihek, Marble, Astray et Dyke, jusqu'à la décharge la plus au sud du lac Dyke, et de là en suivant le milieu de la dite décharge jusqu'au lac Birch, puis suivant le milieu des lacs Birch et Sandgirt jusqu'à la décharge extrême-sud du lac Sandgirt ; de là, suivant le milieu du canal sud du fleuve Hamilton jusqu'au lac à la Fleur (Flour), puis suivant le milieu du lac à la Fleur jusqu'à sa décharge ; de là, suivant le milieu du fleuve Hamilton jusqu'à la baie du Rigolet ou "Hamilton Inlet", puis vers l'est suivant le milieu de la dite baie jusqu'à la rencontre de la frontière ouest du territoire soumis à la juridiction de Terreneuve, et, de là, vers le sud, en suivant la dite frontière jusqu'à la rive nord de l'anse au Sablon, dans le golfe Saint-Laurent.

M. le Dr Lacombe, député de la division Sainte-Marie, a l'intention de proposer, au cours de la présente session, une loi générale règlementant uniformement le fonctionnement des sociétés de secours mutuels.

M. Chênevert, député de Berthier, présentera aussi un projet de loi imposant une comptabilité uniforme à tous les secrétaires-trésoriers de municipalités et pourvoyant à la nomination, par le gouvernement, d'inspecteurs pouvant avoir constamment accès aux livres de comptabilité des municipalités.

L'HUMIDITE

Evitez l'humidité et vous éviterez de gros rhumes. Si vous vous enrhumez, le seul remède efficace, le BAUME RHUMAL, vous guérira. 2q-h

—A. Brosseau, dentiste, dentiers faits d'après les procédés les plus récents, extractions de dents sans douleur, 7 rue St Laurent. 110-a

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre-Dame. Le plus grand Magasin de Montréal. 2 Déc. 1897

Offres Spéciales du Vendredi

AU GROS MAGASIN

La Cie S. Carsley, limitée, anticipant que vendredi elle brisera tous les records des vendredis précédents, demandent aux personnes qui le peuvent de venir aussi de bonne que possible. Le meilleur temps pour se faire servir est de 8 à 10 hrs du matin. Les dix portes du gros magasin seront ouvertes à huit heures précises, vendredi matin.

Qualité et Economie dans chaque article au plus Grand Magasin de Montréal, savoir celui de la Cie S. Carsley, limitée

Gilets à Bon Marché

Nouveaux gilets en drap, faits dans les derniers goûts, avec devants box, boutonnant jusqu'au cou, gros boutons de corne et coutures bordées partout pour dames. Prix régulier $5.50. Prix de vendredi, $3.75.

Gilets en drap beaver, dos d'un ajustement parfait, devant box, et collet de fantaisie, bien faits et bordés partout, pour dames. Prix régulier, $6.25. Prix de vendredi, $3.95.

Gilets en drap rude, collet tailladé, devant box, boutonnant jusqu'au cou et coutures doubles pour dames, valeur régulière $6.50. Prix de vendredi $4.70.

Collerettes à Bons Marchés

Collerettes en cheviotte noire pesante, bonne longueur et bonne largeur, grand collet de tempête, pour dames, prix régulier $5. Prix de vendredi $3.75.

Collerettes en drap double, 33 pouces de longueur, ornées de boutons de perle et doublées partout de tweed de fantaisie pesant, pour dames, splendide valeur à $8. Prix de vendredi $5.35.

Collerettes en drap beaver, longueur 3-4, avec petites collerettes qui couvrent les épaules, bordées de castor, pour dames, prix régulier $12.50. Prix de vendredi $5.65.

Etoffes à Robes--Bons Marchés Extraordinaires

Demain, les bons marchés en fait d'étoffes à robes surpasseront tous ceux offerts précédemment. Des centaines de pièces de riches et nouvelles étoffes à robes offertes à des prix spécialement réduits pour les fêtes.

Etoffes à Robes à bon marché

30 pièces de bonnes étoffes à robes utiles, couleur foncée avec touffes tachetés brillantes et rayées, valeur régulière 15c. Demain 10c.

28 pièces de drap melton uni en bleu marin, phoque, faon, cardinal, myrte, gris, bleu royal, etc., 42 pouces de largeur, bonne valeur au prix régulier, 30c la verge. Demain 19½c.

15 pièces de nouveau drap basket, carreaux brillants et foncés, des derniers goûts et splendide valeur à 70c. Demain 55c.

Etoffes Noires à Bon Marché

22 pièces de nouveau satin soleil fleuri, chic patrons, petites fleurs et jolis dessins frisonnés, 42 pouces de largeur, se vend ordinairement 75c. Demain, 55c.

18 pièces de nouveau drap Samarac, étoffe très chic avec petits dessins fleuris et frisonnés et soulevés, valeur extra à $1.00. Demain, 69c.

8 pièces de nouvelle popeline noire, 48 pouces de largeur, magnifique lustre brillant, élégante pour jupes de robes, valant $1.25. Demain, 90c.

Peignoirs de Dames

Ce sera une des principales attractions, au gros magasin, demain.

120 peignoirs en chic drap Banalla, dos Watteau, devant ample, ajustement parfait, très bien doublés, jupe ample, pour dames, valeur régulière $1.50. Demain $1.00.

1200 verges de Cretonnes

45 pièces de nouvelles cretonnes, riches couleurs brillantes et jolis dessins, celles que vous payez 10c ailleurs. Demain 6c.

Grands Verres

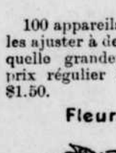

5,000 grands verres offerts chaque jour. Prix.....

2c chacun

Beaux verres minces..... 5c chacun
Grands verres, trois bandes. 6c chacun
Patron Fougère..... 7c chacun
Patron Fleur de lis..... 7c chacun

Sous-Vêtements pour Hommes

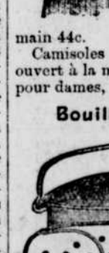

Sous-vêtements pour hommes, convenables pour la saison, à des bas prix qui activeront les affaires, demain.

38 douzaines de corps ou caleçons à côtes, gris et pesants, pour hommes, ceux que vous payez ailleurs 25c et 30c. Ici, demain, 19c chacun.

Habillemens de Petits Garçons

35 habillements en diagonal gris, 2 morceaux, très bien plissés, doublés en farmer's satin, pantalons doublés partout, pour petits garçons. Un très bel habillement d'écoliers, grandeurs 23 à 28 pouces (mesure de poitrine), valant $2.75. Demain, $1.89.

Chapeaux de rue pour dames

Le plus gros et le meilleur bon marché de la saison en fait de chapeaux à la mode sera à l'ordre du jour, demain.

30 douzaines de chapeaux de rues en feutre, à la mode, en brun, bleu-marin, faon et noir, pour dames, splendide valeur à $1.10. Demain 39c.

Appareils pour étendre les rideaux

100 appareils en bois franc, on peut les ajuster à des rideaux de n'importe quelle grandeur, comme la vignette, prix régulier $2.00, prix de vendredi $1.50.

Camisoles d'Hiver pour Dames

Les prix bas auxquels sont offerts les sous vêtements au gros magasin, étonnent tout le monde en cette ville.

23 douzaines de camisoles pesantes à côtes, tout laine, dans les derniers goûts longues manches, prix régulier 75c. Demain 44c.

Camisoles laineuses à côtes, devant ouvert à la mode et manches doublées, pour dames, valant 35c. Demain 17½c.

Fleurs et Plumes

N'attendez pas que vous ayez pris votre lunch, si vous voulez profiter des bons marchés offerts demain. Des milliers de plumes dans toutes les plus jolies nuances, valant 5c, demain 2c.

1,500 aigrettes noires, raides et bien remplies, valant 10c, demain 5c.

450 belles tiges en jais, prix régulier 10c, demain 5c.

320 plumes de fantaisie, riches nuances, et que l'on vend ailleurs 30c, demain 15c.

520 pavots, velours et soie, avec magnifique feuillage, prix

LA MEDAILLE DES VETERANS

"La Presse" entreprend de refaire les listes perdues à Ottawa

La première compagnie du 65ème bataillon

Il ne se passe guère un jour, sans que nous recevions de ci de là quelques lettres nous demandant ce qu'il y a à faire pour avoir la médaille militaire que le gouvernement fédéral se propose de distribuer aux miliciens qui ont servi à la frontière en 1865-70.

L'intérêt soulevé par cette question de médailles nous a forcés de nous adresser nous-mêmes aux autorités compétentes, afin de pouvoir plus sûrement renseigner nos correspondants et le public en général. Or, il résulte des informations obtenues, tant à Montréal qu'à Ottawa, que les rôles de la milice canadienne ont grandement souffert de l'incendie des édifices du parlement, le printemps dernier, et que ce sera tout un travail de les refaire, avec le caractère d'authenticité que doivent avoir les documents de ce genre.

La reconstruction des rôles de la milice canadienne est un devoir qui s'impose à tous égards, mais malgré toute la bonne volonté qu'il pourrait y mettre, nous doutons fort que le gouvernement fédéral puisse jamais y arriver s'il n'a pas l'aide d'une publicité aussi large que zélée.

Dans ces circonstances, "La Presse" a un rôle tout tracé par la position que lui fait dans le journalisme, la faveur du public à son égard, et c'est pour cela qu'elle met spontanément sa publicité à la disposition de ceux de nos compatriotes qui ont des états de service à consigner dans l'histoire de leur pays.

Il ne s'agit pas ici d'une question d'amour-propre, ni de vanité personnelle, mais de dignité et d'orgueil national. Tous ceux de nos compatriotes qui ont été mobilisés en 1865-70, pour la défense du pays, doivent se faire un devoir d'envoyer leurs noms et adresses pour qu'ils soient inscrits au Livre d'Or de la vertu civique et de la vaillance militaire du Canada français.

La formule ou coupon, que de ce jour nous tiendrons en permanence dans nos colonnes, facilitera beaucoup la tâche, croyons-nous, aux vétérans en question. Il suffira d'en remplir les blancs et de l'adresser à "La Presse", pour qu'il vaille à qui de droit ce certificat de valeur que doivent ambitionner tous ceux qui ont offert généreusement leur vie, pour la défense du sol natal.

Voici, pour aujourd'hui, la liste complète de la 1ère compagnie du 65ème Bataillon, dont le rôle a été reconstitué, d'après des papiers privés, par notre concitoyen, M. A. T. A. Chagnon, qui en fut le premier capitaine.

Rôle officiel de la première compagnie du 65e bataillon qui ait servi pour la défense de notre frontière en 1870 :

JOSEPH NORMANDIN, marchand, Montréal.
CHARLES CHAMPAGNE, sergent, avocat, Montréal.
FRANCIS MEUNIER, caporal, marchand, Montréal.
O. MACMAHON, coroner, Montréal.
ALEXIS DEMERS, ouvrier, Montréal.
A. ARCHAMBAULT, avocat, Montréal.
A. M. LAVIOLETTE, pharmacien, Montréal.
A. LOISELLE, épicier, Montréal.
U. A. BELANGER, sergent-major, de Montréal.
P. E. DUVAL, fils du juge Duval, de Québec.
LOUIS BRODEUR, épicier, de Montréal.
VINCENT GOSSELIN, commis, autrefois à Montréal.
CHARLES FAFARD, médecin, Montréal.
JOSEPH PERREAULT, sergent, marchand de cuir, Montréal.
P. P. JACQUES, avocat, Montréal.
N. R. LORANGER, commis, Montréal.
P. AUDET dit LAPOINTE, commis, Montréal.
P. A. PREVOST, avocat, Montréal.
ULDEGE HEBERT, commis, Montréal.
J. E. MARTINEAU, commis, Montréal.
D. L. OLIVIER AUGER, sergent, avocat, Montréal.
L. H. CARUFEL, colonisateur, Montréal.
N. E. VALOIS, sergent, dentiste, Valois.
BENJAMIN PARENT, notaire, Montréal.
OMER LARUE, ingénieur civil, Montréal.
F. F. DAVIGNON, musicien, Montréal.
L. N. A. DEMERS, avocat, Montréal.
A. GAUDET, avocat, Montréal.
H. C. PRIMEAU, médecin, Beauharnois.
A. CARRIERE, pharmacien, Montréal.
JOHN FLYNN, employé civique, Montréal.
P. BELANGER, commis, autrefois de Montréal.
J. E. RACINE, caporal, Montréal.
G. MADORE, médecin, Valois.
G. MIGNEAULT, médecin, Acton Vale.
ARISTIDE STE-MARIE, commis, Montréal.
C. WHITE, horloger, Montréal.
J. B. LETENDRE, avocat, Arthabaska.
A. O. DESFORGES, commis, Montréal.
JOSEPH GAUVIN, notaire, Lévis.
J. R. COMPTE, entrepreneur, Montréal.
CHARLES BENOIT, marchand de farines, Montréal.
FELIX CROCHU, agent, Montréal.
E. ROY, commis, Montréal.
TOUSSAINT ARCHAMBAULT, commis, Montréal.
JOSEPH GUERARD, marchand de fer, Montréal.
P. GIROUX, marchand, Montréal.
MOISE ROBERT, commis, Montréal.
JAMES WICKANS, commis, Montréal.
ERNEST BISSON, commis, Montréal.
L. P. COMPTE, entrepreneur, Montréal.
LOUIS MORIN, notaire, Montréal.
O. RIENDEAU, manufacturier, Montréal.
ARTHUR LYNCH, comptable, Montréal.
L. E. BASTIEN, ouvrier, Montréal.

Voici maintenant les noms des trois officiers, sous le commandement desquels se trouvait cette compagnie :

Capitaine : A. T. A. CHAGNON, entrepreneur, de Longueuil.
1o lieutenant : A. M. CHARBONNEAU, marchand, Montréal.
2e lieutenant : J. E. CHAGNON, avocat, Montréal.

L'ETAT-MAJOR

L'état-major de la compagnie se composait comme suit :
Lieutenant-colonel : BEAUDRY.
Premier major : A. M. LABRANCHE (décédé).
Deuxième major : E. M. DEGUISE (décédé).
Chirurgien-major : Dr E. N. MOUNT
Adjudant : BENJAMIN PARENT.
Sergent-major : P. A. BELANGER. (décédé).

LES APPAREILS FUMIVORES

La cause de M. George Roberts entendue hier

A la cour du recorder, on a été occupé presque toute l'après-midi d'hier à entendre les plaidoiries dans la cause de M. George Roberts, accusé d'avoir négligé de pourvoir sa fabrique d'un appareil fumivore.

M. Peers Davidson, avocat de la défense, a prétendu qu'il n'y a pas de plainte qui tienne dans le présent cas. L'an dernier, dit M. Davidson, quand les voisins se plaignirent de la fumée produite par la scierie de M. Roberts, située rue Lagauchetière, près de la rue Cotté, on fit poser une cheminée d'une hauteur bien plus considérable et ceci mit un terme aux incommodités, comme l'atteste une déclaration signée de la main des voisins mêmes de l'établissement.

La poursuite allégue que, d'après le règlement, il n'est pas nécessaire que la plainte soit faite par les voisins, et qu'il est suffisant d'établir qu'il s'élève de la fumée d'une cheminée pour qu'il y ait incommodité, sinon pour le voisinage immédiat, du moins pour ceux qui demeurent à quelque distance.

Le règlement parle aussi que toutes les fabriques doivent posséder un appareil fumivore.

M. Davidson a cité quelques autorités concernant l'interprétation de la loi.

Plusieurs autres causes semblables doivent être entendues samedi prochain.

Dans le cas présent, le recorder a pris la cause en délibéré.

FETE A SOREL

Le nouveau collège de Sorel, le Mont Saint-Bernard, dont on a célébré l'inauguration cet été, verra une fête qui ne le cède en rien à la première. Le 12 du courant, aura lieu, à l'église paroissiale, le baptême d'une cloche destinée au collège. On commence à lancer les invitations et les dames de Sorel s'organisent pour cette fête dont on entendra parler.

UNE INVENTION IMPORTANTE

Un brevet a été accordé à M. Antonio Pratte, de la Cie de Pianos Pratte, pour améliorations de tables d'harmonie et de cadres de tables d'armonies pour pianos.

De ces améliorations importantes résultent les avantages suivantes :

1o Une plus grande richesse de sons.
2o Vibrations plus prolongées des cordes, produisant à un haut degré ce son chantant si apprécié des artistes.
3o Plus grande force de résistance du cadre et de la table d'harmonie, permettant à la table de supporter, sans céder, la pression énorme des cordes.

Tous les nouveaux pianos "Pratte" possèdent ces améliorations qui nécessitent un coût de fabrication de beaucoup plus élevé que celui des meilleurs pianos importés.

Malgré le coût de ces améliorations, les prix des pianos "Pratte" restent les mêmes.

Les personnes désireuses de se rendre compte de la valeur de ces améliorations pourront les examiner aux salles de la Cie de Pianos Pratte, No 1676 rue Notre-Dame.

CENT MILLE PIASTRES

De belles fourrures de trop. C'est le bon temps d'acheter, nous vendons avec libéralité.

CHS. DESJARDINS ET CIE,
1537 rue Sainte-Catherine,
27 — 2 Montréal.

—L'offre de marchandises de qualité inférieure pour des articles de première classe est une pratique qui peut être abolie si le puble refuse toutes les imitations ou substitutions des véritables marchandises annoncées. n

AVIS AUX ANCIENS MILICIENS : Il faut detacher ce coupon, en remplir les blancs a la plume et nous le retourner a LA PRESSE.

COUPON DE PRESENTATION DES VETERANS DE 1865-70

Le soussigné certifie avoir droit à la médaille militaire

Les nom et prénom.....
L'adresse d'aujourd'hui.....
L'âge..... L'année de son enrôlement.....
L'endroit où il s'est enrôlé.....
L'endroit où il a fait du service.....
Le nom de son bataillon.....
Le numéro de sa compagnie.....
La date..... La signature.....

JOHN MURPHY & CIE

Occasions d'Epargner de l'Argent Demain

REMARQUEZ BIEN LES PRIX, mais ne manquez pas de voir les marchandises, alors vous saurez positivement quels véritables bons marchés sont énumérés dans la liste suivante :

Pour Cadeaux de Noel — Département des Manteaux

Avantages extraordinaires offerts dans ce département.

75 ulsters joliment faits, pour dames, à choisir aux prix suivants :
Ulster valant $10 pour $5.75.
Ulster valant $12.50 pour $6.75.
Ulster valant $14.50 pour $7.75.
Ulster valant $16 pour $8.75.
Ulster valant $15 pour $3.75.
Ulster valant $ 2.50 pour $12.75.
Ulsters pour enfants, réduits de 10 à 25 pour cent.
Ulsters pour jeunes filles, réduits à presque la moitié du prix.

Collerettes Doublées en Feurrure

Collerettes doublées en "Hemster," $20.00, pour $14.75.
Collerettes doublées en "Hemster," $21.00, pour $16.75.
Collerettes doublées en écureuil gris, $28.00, pour $19.75.
Collerettes doublées en écureuil gris, $30.00, pour $36.50.
Collerettes en seal électrique, $17.00.
Gilets en seal électrique, le meilleur, $50.00.
Gilets en astrachan, le meilleur, $45.00.
Gilets en "Racoon," le meilleur, $40.00.

Tours de Cou, Manchettes et Manchons en Vison

Gilets, manteaux, collerettes, tous faits dans les derniers goûts avec des peaux de choix, à des prix populaires.

Achetez vos Etrennes à présent—Matinées

150 très jolies matinées avec collet et manchettes blancs, une grande variété de couleurs foncées, seulement $1.00, valant $1.35.
25 corsages de robes en soie brochée pour soirées. Prix seulement $4.95.
Aussi, 35 corsages en soie Taffeta, très nouveaux, seulement $9.95.

Jupes

Nous venons de recevoir plus de 300 jupes pour le commerce des fêtes. Prix 95c, $1.45, $1.65 et $2.00.
Aussi, 2 lignes spéciales de jupes, à $4.50 et $5.50, valeur régulière $6.50 et $8.50.
Ces marchandises sont faites des meilleurs produits français.

Chales en Laine Tricotée

50 douzaines de châles en laine blanc, noir, bleu, rose, cardinal et gris. Prix depuis 75c.

Département d'Habits de Garçons

Paletots en drap couverte pour garçons, meilleure qualité, doublés en tweed tout laine. Prix depuis $4.50.
Nos reefers pour garçons méritent aussi d'être inspectés, la qualité et le fini ne peuvent pas être mieux. Prix depuis $2.70.
500 habits matelots pour garçons, pour être écoulés à $1.90, valeur de $2.75 à $3.75.

Achetez maintenant vos Présents de Noel et du Jour de l'An

100 paires de couvertes de laine grise, seulement $1.50 la paire.
500 paires de couvertes de laine blanche avec bord, à $1.75 la paire.

Achetez maintenant vos Présents de Noel et du Jour de l'An

Département des Etoffes à Robes

Pour cette semaine, des bargains immenses en étoffes à robes. Jamais aussi belles et à aussi bon marché. 300 patrons d'étoffes à robes, tous nouveaux, chaque patron contient de 6 à 7 verges. Nous appelons votre attention spéciale sur ce lot. Prix depuis $1.35 par patron.

Achetez maintenant vos Présents de Noel et du Jour de l'An

1000 verges d'étoffes à robes de choix, toutes les nouveautés de cette saison. Ce lot sera vendu pour moins que le prix de la manufacture. Notez : Cheviot tout laine, belle qualité, bon marché à 40 cents pour 40 cents. Nouveau Covert Cloth, valant 75 cents pour 39 cents. Nouveaux bouclés, toutes les couleurs, à 25 cents.
Magnifiques étoffes à robes soie et laine valant $1.25, pour 75 cents.

Achetez maintenant vos Présents de Noel et du Jour de l'An

Département des Etoffes à Robes Noires

100 patrons de robes unis et fantaisie, depuis $1.75 le patron. Serge noire tout laine à 25 cents. Mohair broché seulement 25 cents la verge.
Mohair uni, seulement 25 cents la verge.

Achetez maintenant vos Présents de Noel et du Jour de l'An

Magnifique confortable en édredon, couvert avec le meilleur sateen, prix spécial depuis $3.99 chacun.
100 Tea cosies, en édredon, couverts en soie, valant $1.50 pour 75 cents chacun.

Achetez maintenant vos Présents de Noel et du Jour de l'An

Département des Flanelles

Les meilleures flanelles et aux plus bas prix.
500 verges de flanelettes, 32 pouces, valant 8 cents, pour 4½ cents.
50 pièces des meilleures flanelles Opéra françaises, de fantaisie, valant de 50 à 60 cents, pour 30 cents la verge.
100 pièces de flanelles grises unies et croisées, toutes nuances, prix depuis 10½ cents la verge.
200 coupons de flanelles unies et fantaisie, toutes qualités et longueurs de 2 à 10 verges. Tous pour être vendus à moitié prix.
Flanelles rouge cardinal, depuis 10 cents la verge.

Achetez vos Présents de Noel maintenant

Département des Soies

300 verges de soie brochée noire, pure soie, dessins nouveaux. Bon marché à 75 cents, pour 50 cents la verge.
50 pièces de magnifiques soies brochées, nuances les plus nouvelles et qualités supérieures, valant $2 et $2.50. Pour être vendues à $1.50 la verge.
200 verges de soie chinoise pour ouvrages de fantaisie, dans toutes les couleurs à 23 cents la verge.
Grande vente de coupons de soie, toutes qualités, toutes longueurs, toutes couleurs, marqués à des prix extrêmement bas.

Cadeaux de Noel — Articles de Fantaisie

Serviettes en cuir pour musique, de 21c à $5.40.
Boîtes de toilette pour dames et messieurs, $2.75 à $8.90.
Boîtes à bijoux pour dames, de 80c à $25.00.
Ecritoires en cuir, de $4.15 à $9.00, et des milliers d'autres objets également appropriés pour cadeaux durant les fêtes.
Achetez vos cadeaux à présent.
Plusieurs caisses de dentelles, chiffons, rubans, venant d'arriver des grands marchés de New-York, Londres et Paris.
Nouveautés dans les rubans.
Nouveautés dans les chiffons.
Nouveauté dans les devants.
Spécial—Echarpes en net blanc, garnies en dentelle, prix 75c.

Cadeaux de Noel

500 paires de pantoufles en seal, pour hommes, femmes et enfants, nouvelle marchandise à très bon marché.

A Bon Marché

La balance de nos chapeaux de feutre à grande réduction, 49c, valant de 90c à $1.15 chacun.

Achetez vos Cadeaux de Noel maintenant

Mercerie pour Hommes

Vous trouverez, dans notre département de mercerie pour hommes, un assortiment considérable et varié de cadeaux utiles pour Noël.

Quelques Suggestions

Cravates, nouvelles formes et couleurs, prix de 15c à $1.50 chacune.
Foulards en soie des derniers goûts, prix de 90c à $3.00 chacun.
Mouchoirs en soie, de 25c à $1.00 chacun.
Mouchoirs en toile, de 15c à 40c chacun.
Habits de fumeurs, dans toutes les grandeurs, prix de $2.25 à $9.50 chacun.
Robes de chambre, faites à Londres, prix de $6.95 à $20.00.
Ulsters en frise, doublés en tweed, prix de $6.50 à $12.50.
Robes de nuit garnies, à 75c et $1.00 chacune.
Chemises blanch s éza es a colles faites sur commande, prix de 50c à $1.75.
Protecteurs de devants de chemises à $1.25 et $1.50 chacun.
Gilets Cardigan, toutes grandeurs, prix de $1.50 à $4.50 chacun.
Et une foule d'autres cadeaux utiles à des prix tentatifs.

Achetez vos Cadeaux de Noel maintenant

Bas et Sous-vêtements

Bas et Sous-vêtements dignes de confiance et durables, pour hommes, femmes et enfants.
Bas en soie de toutes qualités, pour dames, de 55c à $3.00 la paire.
Bas en cachemire brodés, pour dames, de 55c à $1.00 la paire.
Bas en cachemire, pieds doubles, pour dames, de 55c à 85c la paire.
Chaussons en cachemire, pour hommes, de 25c à 75c la paire.
Chaussons en cachemire brodés, pour hommes, depuis 60c la paire.
Chaussons en soie pour hommes, de 60c à $3.00 la paire.
Bons Corps et Caleçons en laine chaude, pour hommes, à 50c, 75c, $1.00, $1.25, $1.50, $1.75, $2.00 à $3.00 chacun.

Bonne Bonnetterie chaude pour dames

Bons sous-vêtements en laine chaude, pour dames, dans tous les prix, de 30c à $1.50 chacun.
Bas et sous-vêtement de toutes grandeurs, pour enfants.
Toques et Ceintures, depuis 45c chacune.

Achetez vos Cadeaux de Noel maintenant

Gants Gants

Les Gants sont des cadeaux de Noël utiles pour hommes, femmes et enfants ; nous les détaillons aux prix du gros.
Gants de kid pour dames, 75c, $1.00, $1.25, $1.40, $1.50, $2.00 et $2.25 la paire.
Gants de kid pour hommes, 75c, $1.00, $1.25, $1.50, $2.00 et $2.25 la paire.
Gants doublé, dans tous les goûts, pour hommes, prix 75c, $1.00, $1.25, $1.50, $1.75, $2.00, $2.50, $3.00, $3.50, $4.00, $4.50, $5.00, $6.00, $7.00 la paire.
Gants de laine pour dames ou messieurs à 25c, 40c, 50c, 60c, 75c, 90c et au delà.

Achetez vos Cadeaux de Noel maintenant

Parfums pour Noel

Nous venons de marquer 4 caisses de parfums pour Noël ; ce sont des parfums en boîtes de fantaisie, à 25c, 50c, 35c, 50c, 60c, 75c, $1.00, $1.25, $1.40, $1.50, $1.75, $2.00, $2.50 et $3.00 la boîte.
Parfums en quantité à 25c, 40c, 50c, 60c et 68c l'once.

Achetez vos Cadeaux Maintenant

Bijouterie pour Noel

Chaînons de manchettes, 25c, 40c, 50c, 65c, 75c, $1.00, $1.25, $1.50, $2.00, $2.50 et $3.00 la paire.
Bracelets de 10c à $3.00 ch cun.
Epinglettes, nouveaux dessins, à 17c, 25c, 50c 75c, $1.00, $1.25, $1.50, $1.60 et au delà.
Epinglettes à écharpes, 5c, 10c, 20c, 25c, 50c, 65c, 75c, $1.00 jusqu'à $5.00 chacune.
"Tie clips", fermoirs de parapluies, bagues, chaînes de montres, etc., aux prix du gros et au-dessous des prix du gros.

Achetez vos Cadeaux de Noel maintenant

Parapluies très durables ; ce sont des cadeaux de Noel très acceptables.
Parapluies pour dames, 75c, $1.00, $1.25, $1.50, $1.75, $2.00, $2.50, $3.00, $3.50.
Parapluies pour messieurs, $1.00, $1.25, $1.50, $1.75, $2.00, $2.50, $3.00, $3.50, 4.00, $4.50 et $5.00.

Achetez vos Cadeaux de Noel maintenant

GUETRES ET JAMBIERES

Guêtres de dames à 25c, 50c, 75c, $1.00 et $1.25 la paire.
Jambières de dames à $1.60 et $1.70 la paire.
Jambières d'enfants, en cuir, en drap et en corduroy. Prix 90c, $1.03, $1.60, $2.00 et $2.25 la paire.

Marchandises pour les Fêtes

Notre stock de marchandises de fêtes pour cette saison est, pour nous servir d'une expression employée trop souvent à tort "simplement immense". Il comprend, en quantité énorme, toutes les nouveautés dans les différents genres de jouets, poupées et jeux, aussi bien que des articles nouveaux de toute description en métal, ivoire, argent, celluloide, cuivre, bronze, bois, etc., depuis les moins couteux jusqu'aux plus riches en dessin et fini, tels que services manicure, travelling companions, boites de toilette, écritoires, calendriers, encriers, pupitres, porte-plumes, porte-papiers, boites à faux-cols, manchettes et mouchoirs, plateaux à plumes et à épingles, essuie-plumes, plumes et crayons, papier buvard en pad, coupe-papier, services à cacheter, brosses à chapeaux de dames, ornements de tables de toilette et de pupitres, poids pour tenir le papier, tire-boutons, boites à timbres, boites à bijoux, rouleaux à musique, albums à timbres, calpins, services de fumeurs, cabarets à cendres, porte-cigares, étuis à cartes, petits coffres-forts à allumettes, porte-photographis et cadres de photographies, boites à ouvrage, albums à photographies, etc.

UNE TELLE VARIETE Exige l'inspection des vieux et des jeunes. Les marchandises originales et nouvelles sont toujours difficiles à trouver. Nous les avons choisies sur tous les marchés artisriques d'Europe pour en faire bénéficier d'une manière spéciale les acheteurs durant les fêtes. Vous êtes cordialement invités à venir les examiner. Marchandises soigneusement emmagasinées jusqu'à ce qu'on en ait besoin.

SAVON DE TOILETTE— Nous avons ce qu'il y a de mieux en fait de savon de toilette et nos prix sont les plus bas et nous pouvons dire qu'ici est la vraie place pour acheter les savons de toilette. 4 caisses de savon Pears non parfumé, valant 15c pour 10c. 10 caisses de savon, marque "Murphy's Bouquet," valant 7c pour 4½c. 5 caisses de savon castille, marque "La Vierge," valant 3c pour 1⅞c. 150 barres doubles de koks pour bains, valant 10c pour 5c. 7 caisses de savon Olive, valant 5c pour $2⅞c. 3 caisses de savon de castille marbré, valant 5c pour 1⅞c. Achetez vos Cadeaux de Noël et du Jour de l'An à présent. 200 douzaines de peignes de toilette pour dames, dans une variété infinie, de 7c à 75c. Brosses pour les cheveux, de 35c à $2.50 chacune. Boites à ouvrage, de 10c à $1.50. Dés en argent, de 19c à 90c. Des ornements en jais et en acier, de 40c à $3.25. Des ornements pour cheveux "Tortoise", de 50c à $8.50. Boites à toilette, de 15c à 10c. 50 douzaines de brosses à dents, valant 10c pour 4½c. 30 douzaines de brosses à ongles, valant 5c pour 2⅞c.

Bargains DU Soubassement

Combinaison de set à laver, consistant en un banc pliant pour laver, valant	$1.50
1 tordeur Royal Canadian, avec rouleaux en caoutchouc solide, valant	$3.50
1 cuve en bois valant	0.63
1 cuve en bois valant	0.73
Le set vaut	$6.36

Pour vendredi nous allons vendre 10 de ces sets, au prix spécial de

$5.25 LE SET.

Brosses à épousseter valant 35c ; nous en avons 200 pour être vendues demain à 19c chacune.
200 bouilloires doubles, du meilleur ferblanc battu, chaque saucepan pouvant être utilisée séparément, valant 50c chacune. Vendredi notre prix 35c chacune.

100 planches à pain gravées, valant 40c pour 25c
Moules à pain en ferblanc battu, tout d'un morceau, avec couvercle perforé, valant 75c. Notre prix prix pour vendredi sera 60c chacun.

1000 combinaisons pour peler les patates et rape à muscade. Prix régulier 10c, pour 2c chacune.
Un lot de balais valant 12c pour 2c.
Un lot de balais valant 22c pour 15c.
Un lot de balais valant 28c pour 20c.

Pierre, Verrerie et Vaisselle

Sucriers et pots à la crème en pierre dans les dernières décorations et dessins, de 17c, 23c, 35c, 45c en montant à 90c le set.
Sucriers, pots à la crème et théières à 40c, 47c, 95c en montant à $2.15 le set.
Pots à chocolat, des plus nouveaux dessins et la plus fine décoration. Nous allons offrir une ligne spéciale de pots valant 90c chacun.

Tasses et soucoupes de fantaisie, 500 tasses et soucoupes en pierre, 15c chacune ou 2 pour 25c.
500 tasses et soucoupes valant régulièrement de 25c à 33c chacune pour 15c.
Pots en pierre de fantaisie et pots à la crème de différents grandeurs. Un lot spécial valant 43c pour 25c chacun.
Sets pour le thé de 5 heures, consistant en une théière, 2 tasses et soucoupes, sucrier, pot à la crème et cabaret en pierre de même patron, valant $1.50 le set pour demain 95c le set.
Assiettes en pierre de fantaisie. Un lot d'assiettes à fruits, en pierre, pour 1c chacune.
Bols à confitures en imitation de verre coupé, 4 différents patrons à votre choix, valant 35c, votre choix pour 15c chacun.

JOHN MURPHY & CIE

2343 rue Ste Catherine, Coin de la rue Metcalfe
Conditions Comptant Tel. 3833

LES COMMIS-VOYAGEURS

Un banquet à l'hon. J. D. Rolland

Les élections de l'association des commis-voyageurs auront lieu le vendredi, 17 du courant, aux salles de l'association, au Board of Trade. Les cinq directeurs, et le vice-président étant élus par acclamation on ne procèdera qu'à l'élection du président et du secrétaire-trésorier. Les candidats à la présidence sont l'honorable J. D. Rolland et M. Max Murdock, de la maison Corrstein et Cie. Les candidats à la charge de secrétaire-trésorier sont MM. Fred. Birks et T. L. Paton.

—L'assemblée mensuelle de l'association des commis-voyageurs aura lieu samedi prochain aux salles de l'association. Les directeurs, en reconnaissance des services rendus par leur distingué président, ont offert à l'honorable J. D. Rolland un banquet qui aura lieu au Windsor, après l'assemblée mensuelle de samedi.

—Les directeurs de l'association des commis-voyageurs sont heureux d'annoncer aux membres de l'association qu'ils ont réussi dans la démarche qu'ils ont faite auprès des officiers du C. P. R. et du G. T. R. pour avoir une réduction dans le prix des billets pour les commis-voyageurs désireux d'aller passé les vacances de Noël et du jour de l'An dans leur famille. Du 18 au 25 décembre, les compagnies de chemin de fer C. P. R. et G. T. R. émaneront, pour la moitié du prix régulier, des billets qui seront bons pour retourner jusqu'au 3 janvier 1898.

CLUB GEOFFRION

Assemblée de ce club demain, vendredi, aux salles ordinaires, 2266 rue Notre-Dame.

Une délégation sera nommée pour rencontrer les échevins concernant des affaires très importantes.

CINQ MILLE BELLES PEAUX DE SEAL ALASKA

De choix, pour manteaux et pardessus. Le plus grand assortiment en Canada. Voyez nos prix, ils défient toute concurrence.

CHS. DESJARDINS ET CIE,
1537 rue Sainte-Catherine,
27 — 2 Montréal.

Dr ARTHUR LEMIEUX
DENTISTE
Gradué du Collège Dentaire de Philadelphie. Procédés américains les plus récents. Dentiers de tous genres. Prix modérés. 187 rue St-Denis 247—n

Dr FRANCHERE
DENTISTE
Gradué des Etats-Unis et du Canada. Professeur au collège dentaire. Extraction des dents sans douleur. Procédés américains les plus récents. Couronnes en or et aluminium. Dents et dentiers de tous genres. Prix modérés.
1592 STE-CATHERINE.
56—7mMjv-n (Vis-à-vis Dupuis & Frères)

X Allez chez De LORIMIER X
Pour vos Chemises blanches, valeur extra à 75c et $1 ; Chemises de nuit en flanellette à 75c, grand assortiment de Corps et Caleçons en laine de 50c en montant
X 1691 et 1709 rue Notre-Dame. Telephone 1988. 170-n X

GOMME du Dr ADAM
Pour le Mal de Dents
EN VENTE PARTOUT..... 10 cts
f—n

F. CHARLES LABERGE, I. C.
(Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique)
Travaux de Municipalité, une spécialité
INGENIEUR, ARCHITECTE ET EXPERT
Exécution de plans et surveillance pour constructions civiles et industrielles, distribution d'eau, égouts, chemins de fer, etc.
Bureau No 66 rue St Jacques, Montréal.
Téléphone 1119. 73—n

ALPHONSE GAGNIER
SUCCESSEUR DE H. A. MILLER
Peintre de maison et d'enseignes, tapissier et décorateur, doreur, vitrier imitateur, blanchisseur, etc., etc.
1950 Rue Ste-Catherine Montréal
Tel. Bell 398. 207—n

ARTHUR GAREAU
...Chirurgien-Dentiste...
117 RUE ST-DENIS, coin Dorchester
Couronnes en or ou en porcelaine posées sur vieilles racines. Dentiers en or, aluminium ou caoutchouc. Dents extraites sans douleur. Tel. Bell 6849. Bureau du soir de 7 à 8 hrs. 150—1,m,j,v,s—n

LA GOMME Tutti-Frutti D'ADAMS
FACILITE LA DIGESTION
GRATIS En envoyant un set de coupons de Tutti Frutti un beau et utile prix convenable pour cadeau de Noël vous sera envoyé gratuitement.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

MT. CLEMENS MICH.

Cet endroit excellent pour la santé durant toute l'année et où l'on s'amuse toujours très bien, est situé sur la ligne du chemin de fer Grand Trone, à 245 milles à l'ouest de Montréal.

Mt Clemens s'est fait une réputation comme place de santé et d'amusements ; c'est une magnifique ville et les propriétés médicales de ses sources minérales et l'efficacité de ses bains thermaux ont beaucoup contribué à la rendre prospère.

Des milliers de personnes ont été guéries du

RHUMATISME

Et d'autres Maladies

après avoir pris ces bains et elles sont retournées chez elles pleines de reconnaissance envers la place et les citoyens qui y demeurent ; Elles ont donné bien à toute la publicité possible au sujet de cet endroit en faisant connaître à leurs amis et voisins les beautés de la ville et les guérisons remarquables opérées par les eaux merveilleuses qui s'y trouvent.

On peut obtenir des pamphlets donnant tous les renseignements quant à la nature des eaux et les maladies guéries en s'adressant à

D. O. PEASE,
Agent des Passagers du District,
Gare Bonaventure, Montréal.
BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE
137 rue Saint-Jacques
ou à la gare Bonaventure.

CHEMIN DE FER GRAND TRONC

EN VIGUEUR A PARTIR DU 3 OCTOBRE 1897
SUJET A CHANGEMENT

Les convois quittent la gare Bonaventure comme suit :

(Note * signifie : circule tous les jours. Tous les autres convois circulent tous les jours, excepté les dimanches).

7.00 a.m.—Hemmingford, Huntingdon, Fort Covington et Massena Spring.
7.30 a.m.—Valleyfield, Ottawa, Toronto.
*7.50 a.m.—Scott.
7.50 a.m.—Sherbrooke, Island Pond, Portland, Québec et les Provinces Maritimes. (Se rend à Québec tous les jours).
*9.00 a.m.—Toronto, Detroit et Chicago.
9.00 a.m.—New-York et Boston via C. V. R.
9.10 a.m.—New-York via D. & H.
10.50 a.m.—Ottawa via C. A. R.
12.00 midi—St Jean (les samedis à 1.25 p.m.)
4.00 p.m.—Island Pond, Sherbrooke et Québec.
4.30 p.m.—Hemmingford, Huntingdon et Fort Covington.
4.45 p.m.—St Jean et Rouses Point.
*4.55 p.m.—Valleyfield et Ottawa via C. A. R. (à Valleyfield tous les jours, excepté le dimanche).
5.15 p.m.—Brockville.
5.30 p.m.—St Hyacinthe, Sorel via St Lambert.
6.50 p.m.—New-York et Boston via C. V. R.
*7.00 p.m.—New-York via D. & H.
*8.00 p.m.—Toronto, Detroit et Chicago.
*8.25 p.m.—Boston et New-York via C. V. R.
*8.30 p.m.—Quebec, Sherbrooke et Portland. (Québec tous les jours, excepté le dimanche)
10.25 p.m.—Toronto, Detroit et Chicago.

Les convois arrivent à la Gare Bonaventure

*7.00 a.m.—Port and et Québec (de Québec tous les jours excepté le lundi).
*7.15 a.m.—Chicago, Detroit et Toronto.
*7.16 a.m.—New-York via D. & H.
*7.25 a.m.—New-York et Boston via C. V. R.
*7.40 a.m.—New-York et Boston via C. V. R.
8.40 a.m.—Fort Covington.
8.50 a.m.—St Hyacinthe, Sorel via St Lambert.
9.08 a.m.—Rouses Point.
9.50 a.m.—Brockville.
*11.50 a.m.—Ottawa et Valleyfield (arrive de Valleyfield tous les jours, excepté le dimanche).
11.30 a.m.—Island Pond, Sherbrooke, etc.
1.25 p.m.—Québec.
2.30 p.m.—St Jean [le samedi arrive à 3.40 p.m.]
4.40 p.m.—Massena Spring.
5.00 p.m.—Toronto.
*6.30 p.m.—Chicago, Detroit, Toronto.
*6.50 p.m.—Halifax, Québec, (tous les jours, excepte le lundi, arrive chaque jour de Québec).
6.50 p.m.—Port and, Island Pond, Sherbrooke et Sorel via St Lambert.
8.20 p.m.—Boston via C. V. R.
8.45 p.m.—New-York via D. & H.
10.15 p.m.—Ottawa et Valleyfield.
10.15 p.m.—New-York et Boston via C. V. R.

Service Suburbain

LACHINE—a.m., 5.15, 6.55, 7.30, *9.05, 12.10 p.m. 1.30 (samedi seulement), 3.50, 4.55 (dimanche seulement), 5.45 p.m., 5.45, 6.15, *8.00 p.m., 9.00 p.m., 11.25 (lundi, mercredi et samedi).
QUAI LACHINE—8.00 a.m., 12.10 p.m., 1.35 p.m. (samedi seulement), 5.00 p.m., 5.45 p.m., 6.20 p.m.
ST. LAMBERT—5.45 a.m., 7.00, *7.50 a.m., 9.00 a.m., 9.10 a.m., 12.00, midi, (excepté samedi et dimanche), 12.10 p.m., 1.25 (samedi seulement), 4.00, 4.30, 4.45, 5.30, 6.30, *7.00, et *8.30, *8.25, *8.30, 11.15.
LONGUEUIL—a.m., *7.50, 5.30, 6.30, 8.30 p.m. (dimanche seulement).
COTE ST PAUL—6.00 a.m., 6.55 a.m., 7.45 a.m., 12.15 p.m., 5.15 p.m., 6.21 p.m.
ST ANNE et VAUDREUIL—6.25 a.m., 7.30 a.m., *9.00 a.m., 10.50 a.m., 1.30 p.m. (samedi seulement), *4.55 p.m., 6.15 p.m., *8.00 p.m. 10.25 p.m., 11.25 p.m. (samedi seulement).
DORVAL—5.15 a.m., 6.25, 7.30, 9.00 a.m., (dimanche seulement), 10.35, 12.10 p.m., 1.30 (samedi seulement) 3.50 p.m., *4.55, 5.15 p.m., 5.45, 6.15 p.m., *8.00 p.m., 9.00 p.m., 11.25 (lundi, mercredi, samedi).
ST LAURENT—7.40 a.m., 12.00 midi, 5.23 p.m.
3—j-n

PACIFIQUE CANADIEN
Nouvelle route pour Hamilton, Chutes Niagara et Buffalo, N. Y.
Les convois partent de la gare de la rue Windsor à 8.50 hrs a. m. les jours de semaine et à 9 hrs p. m. chaque

PETITES ANNONCES

...TARIF...

Elèves demandés, Emploi demandé, Chambres à louer, Trouvé — 20 Mots pour 10 Cents (1c par mot extra

Situation vacante, Servante demandée, Maison à louer, A vendre, Propriété à louer, Perdu — 25 Mots pour 25 Cents (1c par mot extra)

"Personnel," 2c par mot

EMPLOI DEMANDE

COUTURIERE — Une demoiselle, sachant coudre les robes et les manteaux, demande emploi. S'adresser au No 239 rue Saint-André. 27—6

CUISINIER — Un cuisinier demande place dans un hôtel, restaurant ou maison privée. Références fournies. S'adresser 88 rue Champ de Mars. 27—3

COMMIS DE BAR—Je promets dix piastres de récompense à quiconque me procurera une bonne place de commis de bar. Je possède expérience et références. Ecrire B. E., LA PRESSE. 26—2

COMMIS DE BAR—Je promets dix piastres de récompense à quiconque me procurera une bonne place de commis de bar. Je possède expérience et références. Ecrire R. E., LA PRESSE. 27—3

MODISTE—Une bonne modiste, sachant tailler et ajuster, demande emploi dans famille privée. S'adresser 1790 rue St Catherine. 27—1

OUVRAGE DEMANDE—Une femme demande place pour aider au ménage, dans une maison privée. S'adresser par lettre à Z. Z. 63, LA PRESSE. 27—1

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE des personnes compétentes pour faire des boutonnières à la machine "Wheeler Wilson" et "Singer", emploi permanent. Inutile de se présenter sans avoir l'expérience voulue. J. P. Black and Co., 361 rue Saint-Jacques. 17—18

ON DEMANDE des coupeurs de cuir pour chaussures fines, trouveront de l'emploi permanent en s'adressant par lettre à Séguin, Lalime & Cie, St-Hyacinthe, Qué. 25—4

ON DEMANDE une bonne servante sachant faire la cuisine, au No 526 rue St Hubert. Se présenter de 9 heures à midi. 25—4

ON DEMANDE un voyageur, Canadien-français, parlant les deux langues, pour solliciter des commandes dans la ville. S'adresser par lettre avec références et expérience. Villeneuve et Wilson, manufacturiers de cigares, 28 rue de l'Hôpital. 25—4

ON DEMANDE pour une maison de gros, une jeune fille comme stenographe, calligraphe et. Devra connaître parfaitement le français et l'anglais. Références exigées. S'adresser tiroir 2282, boîte de poste, Montreal. 25—4

ON DEMANDE une servante générale au No 107 rue Roy. Références. 26—2

ON DEMANDE immédiatement des laveuses et des repasseuses. City Hand Laundry, 1807 rue Ste Catherine. 26—2

ON DEMANDE des personnes pour faire les chemises, blouses et garnitures sur les machines Wheeler, Wilson et Singer. Seules des personnes d'expérience devront se présenter au No 881 rue St-Paul. 27—1

ON DEMANDE un garçon pour porter les paquets. Devra parler anglais et connaître la ville. Se présenter chez Wm Ryan & Cie, 92 rue St Jacques. 27—1

ON DEMANDE immédiatement une bonne repasseuse de chemises, aussi une bonne repasseuse générale. Se présenter 72 rue Hanover. 27-1

ON DEMANDE un apprenti breveté pour une pharmacie. Quelqu'un qui aurait deux (2) ans d'expérience sera préféré. Ecrire R.R. 36 LA PRESSE. 27—4

ON DEMANDE un barbier de première classe. S'adresser à M. T. Guérin, lac Magantic, comté de Compton, P. Q. 27—4

ON DEMANDE deux apprentis briquetiers ayant un peu de pratique, au No 262, rue Hyppolite. 27—1

ON DEMANDE des bonnes mains pour corsages et jupes de robes ; une apprentie. S'adresser 295 rue Saint-Laurent. 27—1

ON DEMANDE un bon forgeron voiturier. Courville Nadon et Cie, 648 rue Amherst. 27—1

ON DEMANDE immédiatement deux bons commis d'expérience dans la marchandise sèche ainsi que deux jeunes filles. Inutile de se présenter sans avoir la compétence requise. S'adresser au "Glass Block," coin des rues Sainte-Catherine et Université. 27—1

ON DEMANDE des hommes compétents pour poser et réparer les fils électriques (climbers). Inutile de se presenter si on n'a pas les capacités voulues. Lachine Rapids Co., angle des rues du Séminaire et McCord. 24-n

ON DEMANDE quatre filles d'expérience pour bander les collets sur les moulins Wheeler et Wilson No 2. Bons gages et emploi permanent. Faites application au département des colleta. The Standard Shirt Co., Ltd. 25—6

ON DEMANDE une servante générale au No 179 rue Saint-Charles-Borromée. 25—2

ON DEMANDE, à Saint-Polycarpe, un instituteur diplômé, pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à Télesphore Boyer, secrétaire trésorier. 25—3

ON DEMANDE un bon monteur et chevilleur, à la main, emploi permanent, pour un homme sobre. Ecrire "Laster," bureau de "La Presse." 25—2

AGENTS DEMANDES pour vendre une marchandise bien en demande. Echantillons franco. Paye remise chaque semaine. Blackford & Cie, Toronto. 294—mjs—n

LES AGENTS qui nous écrivent, ce mois, peuvent se procurer un emploi permanent, pour vendre nos patates de semences et nos arbres qui sont levés au Canada. Salaire payé à la semaine. Pelham Nursery Co, Toronto, Ont. 174—n—m—j—s

NOUS demandons six hommes capables comme Agents-Gérants dans la Province de Québec. Salaires et dépenses garantis à des hommes capables. Stone and Wellington, Toronto 294-m-j-s-n

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une servante générale, au No 776 rue Berri. 27—1

ON DEMANDE une bonne cuisinière pour une petite famille. S'adresser 300 avenue des Pins. 27—2

ON DEMANDE des filles pour le moulin et la table. S'adresser 298 Saint-Paul. 27—3

ON DEMANDE des filles de première classe pour la "Fitting Room." Chaussures fines d'hommes ; des personnes expérimentées seulement. Linn Shoe Co, 90-92 rue Beaudry. 27—1

ON DEMANDE un barbier pour travailler au lac Mégantic. S'adresser à Théodore Guérin, hôtel Albion, rue McGill, entre 4 et 6 heures, ce soir. 27—1

ON DEMANDE une servante pour ouvrage général, au No 1379 rue Sainte-Catherine. Certificats exigés. 27—1

ON DEMANDE une servante générale pour une famille de deux personnes. Références exigées. S'adresser au No 587 rue Saint-Denis. 27—1

ON DEMANDE une fille de chambre avec bonnes recommandations. S'adresser 141 Berri. 27—1

ON DEMANDE une servante générale pour une famille de deux ; elle devra savoir parler anglais. Se présenter au No 16 rue Saint-Denis. 27—1

ON DEMANDE immédiatement un jeune homme qui aurait un à deux ans d'expérience comme menuisier ou voiturier. S'adresser, demain, entre midi et une heure, à l'Hôtel Chambly, place Jacques-Cartier. 27—1

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, 1544 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Maîtres d'ouvrage de toutes sortes fournies. On demande des servantes générales. Les patrons peuvent se procurer Un chauffeur de chaudière à vapeur, un apprenti barbier, une servante pour presbytère ou collège, des bûcherons pour bois de corde et chantiers, une garde-malade, un faiseur de boîtes à la machine, un couple pour tenir une ménage, des fermiers, une apprentie modiste ayant un an d'expérience, des garçons de bureau, des commissionnaires, des commis-épiciers et de marchandises sèches, des pâtissiers, des charpentiers-menuisiers, des teneurs de livres, un commis pour commerce de gros, des chauffeurs de fournaises, des hommes de cour, des bouchers, des commis le bar, des peintres décorateurs et lettreurs des cuisiniers, des aides-cuisiniers, des cuisinières, des gardiens et storemen, des charretiers, des garçons de salles des journaliers, un apprenti forgeron, deux apprentis dans métier quelconque, des conducteurs d'express, des copistes, des cochers pour maisons bourgeoises, un conducteur d'ascenseur, des collecteurs, une dame de compagnie des typographes une fille de magasin, des boulangers, un instituteur dans une famille bourgeoise qui fera aussi autres travaux de la maison, un apprenti mécanicien, un aide-forgeron un apprenti presseur, un bon barbier un apprenti pharmacien ayant 4 ans d'expérience, une blanchisseuse pour ouvrage chez elle, une bonne garde-malade sachant coudre, un garçon de 15 ans, comme apprenti photographe, un commis dans la mercerie, un apprenti tailleur-couturier, une femme de journée, un apprenti en fourrures ou chapelier une femme qui raccommode le linge et les habits, des mécaniciens, des porteurs de pain, un plombier, un tourneur dans le bois, un coedonnier trimmeur, un apprenti confiseur ayant trois mois d'expérience, une bonne claviagraphiste connaissant bien les deux langues, un forgeron (boiler-maker) et trempeur d'outils, des claviagraphistes, un tailleur de pierre, un calfat.

Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — Urbain Lafontaine, gérant.

MAISONS A LOUER

A LOUER — Un bas de maison, 5 chambres, possession immédiate, loyer modique, au No 16 rue Rousseau. S'adresser à M. Fraser, 211 rue Saint-Jacques. 26—2

A LOUER—Au centre, logements de 3 et 4 appartements, à bonnes conditions pour l'hiver. S'adresser au No 179 rue St Dominique. 26-2

A LOUER—Grand magasin, 146 St Laurent, avec ou séparément, un étage au-dessus mesurant 50 par 100 pieds, entrée sur la rue St Charles-Borromée, et élevateur pour marchandises. Alfred Brunet, 58 rue St Jacques. 22—6

A LOUER—582 rue Amherst, un haut de maison contenant 7 appartements, loyer modéré. No 584 rue Amherst, un sous-bassement contenant 4 appartements et écurie. S'adresser au No 586 rue Amherst. 133—n

CHAMBRES A LOUER

CHAMBRE—Grande chambre garnie, sur le devant, au No 357 rue Dorchester. 25—5

CHAMBRES—Grande chambre double, étage du bain, lumière Auer, chauffée à l'eau chaude. Deux autres chambres. Conditions faciles, 149 rue Metcalfe. 25—6

CHAMBRE ET PENSION — A louer, une chambre double avec pension pour messieurs, chauffée à l'eau chaude. S'adresser Mme Manseau, 26 Sainte-Elisabeth. 11—n

CHAMBRE et pension — On trouvera chambre et pension avec tout le confort possible dans une famille privée au No 804 rue Saint-Hubert. 27—3

CHAMBRE—Chambres élégamment meublées, sur étage du bain, lumière Auer. 432 rue Dorchester, près St Denis. 2,4

A VENDRE

A VENDRE — Aux propriétaires de chevaux. Foin haché en balles, exempt de poussières. Livré dans la ville à $12 par tonne, en lots de pas moins de 1,000 livres. Conditions : Argent comptant sur livraison, Crowe, Fyfe et Cie, 489 Notre-Dame. Tél. 7321 23—6

A VENDRE—$1.00 le voyage, bois sec de moulin scié, livré à domicile, chez G. Vaillancourt, 374 rue Beaubien Tél Marchands 231. 16—n

A VENDRE à bon marché, 3 sleighs, 1 phaeton, 2 express. Adresse : 6 rue Bonsecours. 27—1

A VENDRE — Un joli cracheur solide et léger, bien fourré, presque neuf ; aussi deux robes grises, au No 1786 rue Sainte-Catherine. 2,4

A VENDRE — A bon marché, toutes sortes de portes doubles et simples, de seconde main, au No 47 rue Dupré. 2,4

A VENDRE—A Chambly Canton, pour cause de départ, le poste de l'Hôtel du Peuple, avec assortiment de liqueurs et cigares. Bon marché. S'adresser sur les lieux. 1,4

A VENDRE A BON MARCHE, un beau cap pot en castor. Informez-vous au No 2587 rue Notre-Dame-ouest. 27—2

A VENDRE — Bob sleigh pour épicier, boucher ,etc. Sleigh cracheur avec robes. Le tout en parfait ordre S'adresser à Théo. David, 69 rue Saint-Laurent. 27—3

A VENDRE

A VENDRE—Avec $25.00, payables à conditions faciles, vous pouvez acheter un splendide piano droit, par Newcombe & Co., Toronto. Conditions de remboursement faciles. Lindsay-Nordheimer & Co., 2366 rue Ste Catherine. 27—1

A VENDRE—Quelques bibles catholiques illustrées, pour familles, ont séjourné longtemps dans le magasin. Fri. pour écouler à $3.00 chacune. The American Wringer Co., 1680 rue Notre-Dame. 27—1

A VENDRE—Avec $100, $10 comptant, la balance par paiements mensuels de $4, vous achetez un très beau piano carré, moulure toute en fer, magnifique caisse en bois de rose, moulures serpentines, basse très forte, 7⅓ octaves, clefs en ivoire. Lindsay-Nordheimer Co., 2366 rue Sainte-Catherine. 27—1

A VENDRE—Quelques paires de couvertes de laine tachées. The American Wringer Co., 1680 rue Notre-Dame. 27—1

A VENDRE—Une presse à lettre, dimension 10 x 14. The American Wringer Co., 1.80 rue Notre-Dame. 27—1

A VENDRE—Un des magasins de cigares les mieux situés de la ville, avec assortiment complet de toutes marchandises domestiques et importées. Se présenter 172 rue Bleury. 27—1

A VENDRE—Restaurant licencié, première classe, pour $400 comptant, balance facile. Hôtel, 25 appartements meublés, bonnes conditions. Plusieurs bons magasins, tabac, cigares, de tous prix. Epiceries et tout autre commerce. Oscar Laferrière, 1613 Notre-Dame. 27—1

A VENDRE—Grand piano droit Cabinet Heintzman, jolie caisse en acajou, mouture tout en fer des derniers goûts, le plus beau ressort en fil d'acier, 3 pédales ; cet instrument est tout à fait aussi bon qu'un neuf ; nous le vendrons à environ moitié prix, conditions de paiement faciles. Lindsay-Nordheimer, 2366 rue Ste Catherine. 27—1

A VENDRE—Une chienne épagneul anglais, jolie taille, bonne pour la chasse, bonne gardienne, bonne pour enfants, bonne pour dames, bonne pour messieurs, bonne pour tout le monde, bonne partout, bonne en tout temps, bonne à tout faire, bonne à garder, bonne à vendre, bonne à donner, bonne à prêter, bonne à louer, bonne à tuer, bonne à manger, bonne à boire, bonne à dormir, bonne à rêver, bonne à penser, bonne à parler, bonne à écrire, bonne à lire, bonne à chanter, bonne à danser, bonne à jouer, bonne à rire, bonne à pleurer, bonne à mourir, bonne à ressusciter, bonne à vivre, bonne à aimer, bonne à haïr, bonne à tout, bonne à rien, bonne à quelque chose, bonne à tout ce que vous voudrez, bonne à tout ce que vous ne voudrez pas, bonne à tout ce que vous voudrez et à tout ce que vous ne voudrez pas, bonne à tout ce que vous voudrez et à tout ce que vous ne voudrez pas et

Commerce-Industrie-Finances

REVUE ECONOMIQUE HEBDOMADAIRE DE "LA PRESSE"

BULLETIN ECONOMIQUE

Les grandes compagnies de chemin de fer, stimulées probablement par la concurrence possible de l'Intercolonial prolongé jusqu'à Montréal, se sont montrées plus soucieuses, cette année, de favoriser le commerce d'exportation en hiver dans la région centrale du Canada : Ontario et Québec. Elles ont fait des tarifs spéciaux de fret direct pour Portland et Saint-Jean, N. B., qui vont probablement détourner vers ces ports une partie du trafic, qui, les années précédentes, se dirigeait sur New-York et sur Boston. En admettant l'entreposage à Montréal, sans augmentation du fret, elles vont permettre à nos négociants montréalais de continuer leurs opérations d'exportation pendant l'hiver et de payer, un meilleur prix aux producteurs, car tout abaissement du coût du transport, s'il finit par favoriser à peu près uniquement le consommateur, commence généralement au bénéfice de celui qui produit et qui vend ses produits à l'étranger. Ainsi, nos produits agricoles de la région de Montréal, auront un fret moins cher que les années précédentes, à payer cet hiver, et ce sont les agriculteurs qui en bénéficieront principalement.

Reste à savoir si ces taux réduits de fret permettront à l'Intercolonial, qui a la route la plus longue et la plus lente, et par conséquent la plus dispendieuse, de supporter la concurrence du Pacifique et du Grand-Trone, sans mettre en danger l'équilibre de ses comptes d'exploitation. Il est vrai que pour le gouvernement, il n'est pas besoin de gagner des dividendes à des actionnaires qui n'existent pas, ni de garantir l'intérêt aux porteurs d'obligations, qui sont payés sur les recettes générales du pays. Mais le Grand Tronc paie si peu de dividendes ou d'intérêt ! Et le Grand-Tronc ou le Pacifique ont en outre l'avantage de pouvoir transporter le fret de Montréal à la mer, au prix coûtant, se contentant de ce qu'ils peuvent gagner sur le reste du parcours.

Après le succès de l'emprunt Fielding, le gouvernement provincial devrait être en mesure de placer le prochain emprunt, annoncé dans le discours du trône, à un taux plus favorable que ceux obtenus par ses prédécesseurs. Le dernier emprunt des conservateurs était à 4 p. c. et a été souscrit à prime. Le gouvernement libéral devrait essayer d'emprunter à 3 p. c — mais à un taux plus élevé que 77, car, non seulement le crédit de la province s'est relevé depuis, mais l'intérêt que rapportent généralement les bons placements sur les marchés d'Europe, a considérablement baissé.

L'expression d'opinion que nous traduisons ci-dessous du "Journal of Commerce and Commercial Bulletin", de New-York, mérite d'être prise en sérieuse considération et par nos gouvernants et par nos importateurs de thés :

" Nous apprenons que les marchands de thé du Canada font campagne pour obtenir une législation spéciale, semblable à celle qui gouverne ce pays, parce qu'ils craignent que de grandes quantités de thés rejetés aux Etats-Unis comme impropres à la consommation, vont être expédiés au Canada, dont le marché va être encombré par cette pacotille. Leur crainte ne nous paraît pas sans cause, car il a été prouvé à maintes reprises que la marchandise de rebut que l'on importait autrefois au Canada, n'est vendable nulle part. On ne peut la réexporter en Chine, ni au Japon, où elle serait considérée trop mauvaise pour le dernier des portefaix. L'Europe n'en a pas l'écoulement. C'est au Canada que l'expéditeur doit s'adresser pour trouver le seul marché ouvert, et comme la seule alternative qui lui reste, c'est de faire brûler ces thés, il est clair que les Canadiens pourront les acheter à leurs prix. Il n'y a pas, par conséquent, unanimité complète, au Canada, parmi les négociants ; et à moins qu'on ne puisse presser le gouvernement à agir plus promptement que dans l'affaire de la chasse au loup marin, il est probable que le Canada n'aura pas de place pour les thés de bonne qualité, cette saison, vu que son marché sera inondé de thés de rebut réexpédiés des Etats-Unis.

LA SEMAINE COMMERCIALE

Montréal, 2 décembre 1897.

Le mouvement général du commerce est maintenant tranquille, tant dans le gros que dans le détail ; on met en ordre les petits détails négligés pendant la période d'activité de la fin de la navigation, on travaille à l'inventaire annuel ou on se prépare au commerce spécial des fêtes qui va s'ouvrir incessamment.

La situation commerciale est bonne ; elle est, dans presque toutes les lignes, meilleure qu'il y a un an, ce qui est dû, en grande partie, à la promesse de stabilité du tarif, faite par M. Laurier à son retour d'Europe, au banquet de la Chambre de Commerce de Montréal et dans un moment où il oubliait sa médaille du club Cobden. La renaissance de la prospérité commerciale, qui avait été retardée d'un an par le résultat des élections fédérales de mai 1896, peut être inscrite comme datant de l'automne 1897. Nos voisins du sud, dont les troubles économiques nous affectent toujours par ricochet, sont déjà en plein mouvement de reprise industrielle et commerciale ; nous aurons notre tour au printemps, grâce à l'excellente récolte de grains que nous avons eue, grâce à l'abondante production de l'industrie laitière et au développement constant de nos débouchés à l'intérieur.

En entrant dans les détails, on trouve particulièrement prospère le commerce d'épicerie, où presque toutes les marchandises sont à la hausse et où, par conséquent, la marge des profits est plus rationnelle que depuis plusieurs années ; le commerce et l'industrie des peaux, cuirs et chaussures, qui ont été plus animés et plus payants que jamais, le surplus des peaux et cuirs qui gênait nos industriels ayant été absorbé avec avidité par les Etats-Unis, avant la mise en vigueur du tarif Dingley, et la protection accordée par le nouveau tarif ayant été maintenue à un niveau aussi effectif que sous le gouvernement précédent.

Dans le commerce et l'industrie des métaux, il y a eu reprise marquée dans la consommation, mais la substitution d'une prime pour les fabricants aux droits protecteurs précédents a causé une perturbation profonde dans les prix qui, en diminuant la valeur des stocks sur place, a considérablement dérangé l'équilibre des maisons de gros et de détail. On commence cependant à prendre le dessus et si l'ouverture des opérations de 1897 ne donne pas un résultat aussi favorable qu'on pourrait l'espérer, la perspective des affaires pour l'année 1898, sur la nouvelle base de prix, ne laisse pas d'être assez encourageante. Le commerce des tissus a été peu dérangé ; il s'attendait à une baisse du tarif et s'était tenu sur la réserve dans cette attente ; or le tarif a été remanié de manière à ne pas trop amoindrir la protection, au moins jusqu'au 1er juillet prochain ; les articles sur lesquels une réduction est faite au profit de l'Angleterre et des autres pays bénéficiant des traités, ont presque tous eu une augmentation de droits neutralisant à peu près cette réduction.

Nos manufactures de cotonnades sont dans un état prospère, comme en font preuve les cours auxquels leurs actions sont cotées à la bourse ; les manufactures de lainage profitent de ce que le tarif Dingley a renchéri la matière première aux manufactures des Etats-Unis au point de leur interdire toute possibilité d'exportation. Cependant, le commerce de l'automne, sur notre marché, n'a pas été aussi brillant que d'habitude, surtout en ce qui concerne l'assortiment. A quoi faut-il attribuer cela ? Probablement à la rareté de l'argent chez les consommateurs qui pensent d'abord à la nourriture et ensuite à l'habillement. Mais dans cette branche, aussi il y a des promesses sérieuses d'amélioration dans un avenir prochain.

Dans nos campagnes, le mouvement des récoltes a été plus précoce que d'habitude ; il y a eu beaucoup d'argent en circulation et les marchands ont pu faire remise pour se mettre, sinon complètement à jour, au moins sur un bon pied chez leurs fournisseurs. Ils commencent cependant à parler d'attendre les recettes du commerce des fêtes...

Les produits agricoles autres que les grains : animaux domestiques, animaux de basse-cour, produits laitiers, etc., ont donné des bénéfices considérables à nos cultivateurs. L'élévage du bétail va devenir enfin une industrie lucrative pour nos campagnes, si la demande des Etats-Unis se maintient, car elle permettra de vendre le jeune bétail de deux ans qu'un troisième hivernage rendait trop coûteux pour être profitable. L'élevage des porcs a pris des proportions plus considérables chez nous, mais la saison où l'on peut en tirer parti est à peine commencée ; il va y avoir probablement surabondance de l'offre, d'ici à quelques semaines, avec des prix en conséquence. La situation des produits de la basse-cour est la même pour la volaille qui commence à peine à être mise sur le marché ; mais les oeufs ont eu un écoulement actif toute la saison, quoiqu'à des prix assez faibles.

Nos oeufs chaulés sont désormais appréciés sur le marché anglais qui va en absorber des quantités toujours croissantes ; ce débouché va remplacer avantageusement celui des Etats-Unis et permettra aux commerçants, l'année prochaine, de payer un peu plus cher au cultivateur ses oeufs du printemps et de l'été.

Le fromage d'automne s'est vendu à un bas prix inouï jusqu'ici, mais comme les prix de l'été avaient été plus élevés que d'ordinaire, le produit de la campagne, un mois avec l'autre, doit être dans la bonne moyenne. Un de nos confrères a calculé que la production du fromage, cette année, représentait un chiffre de $14,195,000, à la campagne. Ce chiffre nous paraît exagéré, car il représente, pour la quantité de fromage exporté, un prix moyen de 10c la livre, tandis que nous avions calculé, nous, la semaine dernière, le prix moyen à 8c à la fromagerie. La quantité importée est de 2,100,000 meules, de 60 livres, en moyenne ; à 8c la livre, la meule représente $4.80, tandis que le confrère l'évalue à $6.75. De là, l'écart entre ses calculs et les nôtres.

Le même confrère, calculant le chiffre de la production du beurre, se tient plus près de la vérité en donnant la valeur moyenne à 17½c la livre, ce qui, pour 220,200 tinettes, ferait une production totale, à la campagne, de $2,697,400.

Comme en ce moment les affaires sont partout tranquilles, notre revue détaillée sera plus courte que d'habitude.

CHARBON

Le "Journal of Commerce" de New-York, dit du charbon dur :

" Le marché du charbon anthracite a passé une semaine terne et clôture sans perspective d'amélioration immédiate. Au début de la semaine dernière, le froid avait stimulé la demande de la part des commerçants par suite de l'augmentation des commandes de la consommation. Quelques compagnies cotent un prix de $4.20 par grosse tonne pour le "stove" et pour les autres sortes en proportion, mais on prétend que les commerçants peuvent acheter à bien meilleur marché. Quelques-unes des compagnies qui avaient poussé la surproduction commencent maintenant à restreindre leur production afin de pouvoir écouler leur surplus de stock. La compagnie Reading a 3,000 wagons garés près de Reading, Pa., par suite de la diminution de la demande et des nouvelles de même teneur, parviennent de différents points. Le prix officiel du charbon dur est de $4.35 net, par tonne, dans le port de New-York ; mais le prix net réel est de $4.00 et $4.05 en gros."

Sur notre marché de Montréal, on dit que les approvisionnements ne sont pas aussi considérables que les années précédentes et qu'il faudra faire venir du charbon par chemin de fer, mais dans l'état du marché de New-York, il n'est guère probable que les prix puissent hausser ici.

CUIRS ET PEAUX

Les cuirs sont tranquilles, tant pour la cordonnerie que pour la fabrique, mais les prix sont très fermes, avec menace constante d'une hausse, qui peut éclater d'un jour à l'autre. Les peaux vertes sont fermes à 8½c, 7½c et 6½c, pour Nos 1, 2 et 3 respectivement, à la boucherie ; les veaux font 8c et 6c. Le prix des agneaux n'a pas été fixé encore pour ce mois-ci et nous ne pouvons coter que 80c et plus.

DRAPS ET NOUVEAUTES

Semaine tranquille, dans le gros, qui se plaint que les ventes d'assortiment du mois de novembre, n'ont pas atteint le chiffre de novembre 1896. Les voyageurs commencent à envoyer d'assez bonnes commandes de marchandises du printemps. Les remises de fonds se détériorent.

EPICERIES

Il y a plus de calme aujourd'hui dans l'épicerie, avec fort peu de changement dans les prix. Les sucres, mélasses et sirops sont en demande normale à des prix très fermes. De même les conserves alimentaires, les fruits secs, les épices et le thé. Le café est soutenu aux prix notés la semaine dernière.

Les noix de Grenoble sont fermes. On a appris que tout le stock disponible en France avait été accaparé par une seule maison, qui se préparait à hausser les prix pour les commandes à répéter. Pour les noix écalllées, on demande aujourd'hui 20c du stock sur place, vu sa rareté, quoique la marchandise à livrer — que l'on attend vers le milieu du mois — soit offerte à 17c la livre.

FERS, FERRONNERIES ET METAUX

Les affaires ont beaucoup diminué, mais il y a encore quelques commandes à remplir et l'on n'a pas à se plaindre du mouvement pour la saison. Pas de changement dans les prix ; mais l'on suit avec intérêt les négociations qui se poursuivent aux Etats-Unis pour la formation d'un "combine" entre manufacturiers de clous de broche". Si ce combine se forme, les prix seront probablement haussés aux Etats-Unis et ici aussi, car la baisse récente sur notre marché est due à la concurrence américaine.

GRAINS ET FARINES

Le blé avait ouvert en baisse, hier, à Chicago, puis il a haussé et a clôturé avec un gain de 1⅞c sur décembre à 96½c. Mal a fait précisément le contraire ; il a ouvert à 91½c et clôturé à 90½c en perte de ⅝c. C'était hier le jour des règlements des transactions sur novembre, et tout s'est passé sans qu'il ait été livré un minot de blé, de maïs ou d'avoine, mais la spéculation, qui avait tout le mois dernier, vendu le décembre pour acheter le mai, paraît avoir changé de tactique et vendre actuellement le mai pour acheter le décembre. Voilà le moment où le "corner", s'il y en a un, sur les livraisons de décembre, va commencer à se faire sentir. Le marché va être dangereux et moins que jamais favorable à la spéculation extérieure.

Le No 1 dur de Manitoba est coté $1.01¼ fab. à New-York, l'avoine blanche en gare 27½c à 34c.

Sur notre place, les prix des grains, farines, son et grue, n'ont pas changé.

HUILES, PEINTURES, ETC.

Marché tranquille et prix soutenus, c'est tout ce qu'il y a à dire pour le moment. On fait l'inventaire.

SALAISONS

Quoique les prix des lards salés ne soient pas changés, la tendance du marché est faible. Il en est de même pour le saindoux et les autres articles de salaisons.

LA SEMAINE FINANCIERE

Montréal, 2 décembre 1897.

La réforme monétaire tant promise et tant attendue aux Etats-Unis va-t-elle être accomplie, ou tout au moins ébauchée à la prochaine session du congrès américain qui s'ouvre ces jours-ci ? On dit, dans tous le cas, que M. Gage, le secrétaire du trésor, est bien décidé à mettre le congrès en demeure de s'en occuper. Mais, comme on le sait, le congrès est parfaitement indépendant du cabinet du président et du président lui-même, et il est impossible de prévoir ce que feront les chefs de la majorité, qui sont les véritables maîtres de la législation fédérale. Il nous semble pourtant que l'occasion est favorable, maintenant que les affaires financières du pays sont sur un bon pied, pour tenter cette réforme qui ne risquerait de déranger quoi que ce soit dans le marché des capitaux et qui rendrait libres les $100,000,000 d'or qui constituent la réserve obligée du trésor. Au lieu de se faire le banquier des banques nationales, le trésor serait beaucoup plus facile à administrer dans l'intérêt général, s'il était simplement le meilleur client des banquiers, à qui il prêterait à bonnes conditions, son excédant de recettes.

Le parlement fédéral doit se réunir, dit-on, à la fin de janvier, et l'on prévoit déjà que les députés de la Côte du Pacifique auront beaucoup d'appui pour leur demande d'établir un hôtel des monnaies au Canada. Ce serait le moyen, à leur avis, de garder au pays la production des mines de la Colombie Anglaise et du Klondyke.

Sans être absolument opposé à cette mesure, nous avouons que nous n'en voyons pas la nécessité et que nous n'y trouvons pas beaucoup d'avantages. L'or des mines de l'extrême ouest, qu'il soit monnayé aux Etats-Unis et au Canada, ira finalement résider dans le pays où il trouvera à s'employer. Nous craignons beaucoup que ce soit plutôt aux Etats-Unis qu'au Canada, à moins que la présence parmi nous de nouveaux capitalistes n'ait pour effet de donner un nouvel essor à notre industrie dont les besoins actuels ne dépassent pas les fonds dont nos institutions financières et nos capitalistes disposent actuellement. Or, le développement de l'industrie dépend plus des marchés qui lui sont ouverts, que de l'abondance des capitaux à sa disposition ; et l'ouverture de nouveaux marchés, de nouveaux débouchés, dépend de conditions économiques qui n'ont aucun rapport avec la frappe de la monnaie.

Le monnayage de l'or, d'ailleurs, est peu lucratif ; l'alliage autorisé de 10 p. c. au maximum, paie juste un peu plus que les frais de la frappe. Le monnayage de l'argent donne certainement de beaux bénéfices, aux prix actuels du métal blanc ; mais il est prudent d'augmenter notre stock d'argent monnayé au moment où tout le monde civilisé se ligue pour empêcher le sien d'augmenter ?

Et il y aura une question de détail assez difficile à résoudre. Quelle genre de monnaie d'or frapperons-nous ? Des cinq, dix et vingt dollars, au même titre que ceux des Etats-Unis ? Que deviendrait alors la théorie du commerce impérial britannique ? si nous devons diriger principalement notre commerce vers l'Angleterre et les colonies soeurs, ne serait-il pas préférable d'avoir une monnaie qui pût circuler avec facilité partout où s'étendra principalement notre commerce, c'est-à-dire une monnaie représentant les pounds et shillings ? Et comment faire harmoniser notre monnaie avec notre système de computation en dollars et centins ? En un mot, avec des dollars en or, nous ne pourrons échanger librement notre monnaie qu'avec les Etats ; et des louis sterling seraient difficiles à manoeuvrer même au Canada ! Puisque nous sommes bien comme nous sommes, pourquoi changer? Attendons au moins que l'unification des monnaies qui viendra tôt ou tard nous délivrer de cet embarras du choix.

Malgré la tenuité de la marge qui existe depuis longtemps entre les taux de l'escompte sur le marché libre, à Londres, et le taux de l'escompte à la banque d'Angleterre, cette dernière n'a pas cru devoir hausser le taux, qui, d'ailleurs, paraît la protéger suffisamment puisque son encaisse augmente et sa circulation diminue en même temps que son portefeuille. Il est possible même que la banque, plutôt que de faire enchérir le loyer de l'argent, prête des fonds aux banques et banquiers privés, afin de soulager un peu le marché libre et faire descendre son taux d'escompte, si les rentrées de fonds qui vont se faire en décembre et janvier, n'ont pas ce résultat.

A New-York, le marché des capitaux a été facile ; le taux des prêts remboursables à demande est resté entre 1½ et 2 p. c. Les billets commerciaux ont été escomptés aux taux de 3½ à 4½ p. c., suivant signatures et échéances. Samedi dernier, les banques de New-York faisant partie de la Chambre de compensation accusaient dans leur bilan hebdomadaire, une augmentation de $14,000,000 dans leurs avances, une augmentation de $3,338,400 dans leur encaisse de monnaie ayant cours légal, métal et billets, et une augmentation encore de $16,744,000 dans les dépôts. Ces augmentations des dépôts et des avances représentent les transactions qu'entraîne le paiement du prix du chemin de fer Union Pacific.

La bourse de Londres, quant à ce qui concerne les valeurs américaines, et la bourse de New-York, ont été faibles toute la semaine dernière, et n'ont guère eu de reprise, hier.

Les opérations des chambres de compensation, au Canada, pendant la semaine terminée jeudi dernier, donnent une idée de l'augmentation du mouvement des affaires. Voici les sommes des bordereaux, comparées avec celles de la semaine correspondante de 1896 :

Montréal, $11,304,976 — augmentation, 23.9 p. c.

Toronto, $6,556,265 — augmentation, 25.4 p. c.

Winnipeg, $2,882,357 — augmentation, 53.1 p. c.

Halifax, $958,672 — diminution, 3.8 p. c.

Hamilton, $570,672 — diminution, 7.0 p. c.

Saint-Jean, N. B., $544,177 — augmentation, 29.5 p. c.

Afin d'être en mesure de payer les dividendes échus hier, nos banques ont resserré un peu les cordons de leur bourse ; les taux des prêts à demande étaient fermes à 4 p. c. Mans on peut s'attendre, dans quelques jours, lorsque les fonds sortis seront rentrés en dépôts, à ce que le taux de ces avances devienne plus facile. Quant à l'escompte commercial, il est toujours de 6 à 7 p.c.

La bourse a eu un peu moins d'activité que de coutume pendant cette huitaine ; elle a été dérangée et désorientée pendant quelques jours par les mouvements en baisse des cours à New-York et à Londres. Les fluctuations du Pacifique, à Londres, dont on se demandait la cause et la portée, ont tranquillisé cette valeur ici aussi. Les actions des compagnies de tramways ont été actives, surtout celles de la compagnie de Toronto, qui ont gagné de 3 à 4 p.c. dans la huitaine. De même la compagnie de Halifax a gagné 2½ points dans la semaine.

Les banques ont été peu demandées, sauf en petits lots pour placements et à des cours en hausse ou fermes. Les compagnies de coton sont également un peu moins actives ; cependant, les cours de la Montreal Cotton Co. ont haussé de 2 points et ceux de la Dominion Cotton Co. ont perdu quelques fractions.

Le Gaz et le groupe des compagnies d'électricité et d'éclairage, se sont assez bien comportés ; mais le People's Heat and Light, qui avait monté à 42⅝ p.c., clôture à 40, comme au début de la semaine.

Voici un tableau résumé des opérations de la semaine.

Nombre.	Valeurs.	Plus bas.	Plus haut.	Dern. cours.
45	B. de Montréal.	240¼	241	241
15	B. des Marchands.	183½	183¾	183¾
3	B. Molson.	...	...	200
15	B. de Toronto.	...	...	229¼
1713	Chars Urbains.	233½	234	233½
246	Do. nouv. actions.	231	232	231¾
3370	Chars de Toronto.	84¼	85¾	85⅜
633	Chars de Halifax.	117½	118¾	118
1390	Pacifique Canadien	80¼	81¼	81¼
25	Duluth.	...	...	3
834	Gaz de Montréal.	186	187⅝	187⅝
138	Royal Electric.	140	140¼	140¼
870	Heat and Light.	40	42⅝	40
20	Bell Téléphone.	172½	174	174
25	Câble commercial.	...	...	182
81	Montreal Cotton Co.	141⅞	142	141⅞
120	Dominion Cotton Co.	94½	95¾	94½
30	Merchants Cotton Co.	...	...	135
415	Dom. Coal pref.	105½	109	109
100	Do. ordinaire.	...	...	24½
801	North West Land pref.	51¾	55	55

10,889 actions.

Obligations : —

$17,000—People's Heat and Light. . 84⅞ 85 84⅞

REVUE IMMOBILIERE

Montréal, 1er décembre 1897.

L'activité se maintient encore, dans le marché des immeubles ; et si le total des prix de vente n'est pas très élevé cette semaine, c'est que pour plusieurs ventes, le prix réel n'est pas porté à l'acte. Dans les vieux quartiers, on a vendu surtout des propriétés bâties ; et dans les nouveaux, ainsi que dans les localités avoisinantes, ce sont les ventes de terrain qui prédominent. Il est clair, à en juger par le nombre de terrains qui se vendent cet automne, qu'il se prépare une saisons active pour la construction, l'été prochain. C'est peut-être se hâter un peu, de profiter de l'amélioration des affaires. La population de Montréal n'aura guère encore augmenté, car il faudrait une reprise bien marquée de l'industrie pour donner de l'ouvrage à tous ceux qui résident dès maintenant à Montréal, et qui ont été sans ouvrage cet été.

Les terrains à bâtir ont rapporté les prix suivants par pied :

Rue Tupper, quartier Saint-Antoine, 82½c le pied.

Rue Saint-Denis, quartier Saint-Denis, 35c le pied.

Rue Breboeuf, quartier Saint-Denis, 20c le pied.

Rue Berri, quartier Saint-Denis, 40c le pied.

Rue Sainte-Catherine, Hochelaga, 62½c le pied.

Rue Marianne, DeLorimier, 20c le pied.

Avenue du Parc, Montréal Annexe, 42c le pied.

Rue Clark, Montréal Annexe, 27c le pied.

Avenue Atwater, Saint-Henri, 32c le pied.

Avenue Elm, Westmount, 32½c le pied.

Avenue Victoria, Westmount, 50c le pied.

Rue Sainte-Catherine, Westmount, 70c le pied.

Voici les totaux des prix de vente par quartiers :

Quartier Ste Marie.	$ 5,461.00
Quartier St Jacques.	16,110.00
Quartier St Louis.	10,000.00
Quartier St Laurent.	2,000.00
Quartier St Antoine.	23,029.46
Quartier St Jean-Baptiste.	6,880.00
Quartier St Denis.	14,544.53
Quartier Hochelaga.	1,687.50
Quartier St Gabriel.	18,540.00
Delorimier.	975.00
Montréal Annexe.	16,386.72
Sainte-Cunégonde.	350.00
Saint-Henri.	2,050.00
Westmount.	29,521.40
	$137,545.61
Sem. précédente.	675,458.00
Ventes antérieures.	9,307,561.88
Depuis le 1er janv. 1897.	$10,120,565.49

Semaine corresp.	1896....	$ 70,988.58
Semaine corresp.	1895....	128,707.92
Semaine corresp.	1894....	119,393.25
Semaine corresp.	1893....	193,031.27
Semaine corresp.	1892....	233,111.28
A la même date	1896..	$ 5,134,583.91
A la même date	1895..	5,588,754.11
A la même date	1894..	8,378,014.50
A la même date	1893..	9,236,322.28
A la même date	1892..	12,138,130.55

Parmi les hypothèques que nous relevons à l'enregistrement, il y en a deux qui sortent de l'ordinaire ; c'est d'abord une hypothèque en garantie au montant de $100,000 donnée à une de nos banques, par une compagnie industrielle, et une autre de $550,000 donnée par une autre compagnie à des fidéi-commissaires, pour garantir à des obligations à émettre. On trouve aussi un prêt de $10,000 à 4½ p.c. et sept prêts à 5 p.c., au montant total de $56,400, en sommes variant de $1,000 à $20,000. Les autres prêts portent 6, 7 et 8 p.c. ; il y en a même un de 10 p.c.

Voici les totaux des prêts par catégories de prêteurs :

Clés de prêts.	$ 10,550
Assurances.	.....
Autres corporations.	120,000
Successions	23,500
Particuliers.	612,657
	$766,207
Sem. précédente.	113,047
Sem. antérieures.	7,271,087
Depuis le 1er janv. 1897.	$8,150,341

Semaine corresp.	1896.....	$193,100
Semaine corresp.	1895.....	133,066
Semaine corresp.	1894.....	104,518
Semaine corresp.	1893.....	99,514
Semaine corresp.	1892.....	170,175
A la même date	1896....	$ 7,013,662
A la même date	1895....	11,137,766
A la même date	1894....	5,566,565
A la même date	1893....	7,418,553
A la même date	1892....	7,408,640

VENTES ENREGISTREES A MONTREAL

Du 22 au 27 novembre 1897

BUREAU DE MONTREAL-EST

Quartier Sainte-Marie

Rue Panet, No 171, maison en bois et brique, lot No 321, terrain 47 x 103, Madame Louis Lemoine, à Alphonse Richer, $400. — à réméré. — 45012.

Rue Burnett, Nos 2 et 4, maison en bois et brique, partie du lot 502A, terrain 25 x 50, les mineurs Anselme Desrosiers, à Joseph Dubois, $660. — 45015.

Rue Fullum, Nos 514 et 516, maison en brique, lot No 1468-17, terrain 22 x 74, les mineurs Moïse Filion à J. G. Adélard Filion, $1,200. — 45024.

Rue Dufresne, Nos 230 à 240, maison en brique, lots Nos 1359-60 et 61, terrains 36 x 80 chacun, la faillite Michel Lefebvre et Cie, à Marie G. D. Laferrière, épouse de Michel Théodule Lefebvre, $3,201. — 45039.

Quartier Saint-Jacques

Rue Berri, Nos 803 et 805, maison en brique, lot No 1202-127 et partie de 1202-124, terrain 13 en front, 17 en arrière x 80, le shérif de Montréal, à Joseph Girard, $2,010. — 45016.

Rue Saint-André, Nos 210 à 218 Marie-Joseph, maison en brique, lot No 532, terrains 20 x 85 et 34 x 100, The Montreal Loan and Mortgage Co., à Wilbrod Baril, $4,100. — 45017.

Quartier Saint-Louis

Rues Mance, Nos 30 à 36 ; Balmoral, Nos 29 à 33 ; Saint-Laurent, Nos 782 à 786 ; Cadieux, Nos 111 et 113 ; Hippolyte, Nos 24 et 26 ; Saint-Dominique, Nos 259 à 261A, Saint-Hippolyte, Nos 26 à 30, 29 à 31 ; Sainte-Elizabeth, No 177 ; de Montigny, Nos 1261 et 1263, et Maisonneuve, Nos 80 à 84, lot Nos 257, 18-54 et partie de 55, quartier Saint-Laurent ; 231, 395, 559, 586, 668, et 669, quartier Saint-Louis, et 382 quartier Sainte-Marie ; terrains mesurant : le No 257, 7043 pieds ; les Nos 18-54 et p. de 55, 2592 pieds ; le No 231, quartier Saint-Louis, 2913 pieds ; le No 395, 1055 pieds ; le No 559, 3956 pieds; le No 586, 2498 pieds ; le No 668, 595 pieds ; le No 669, 1250 pieds, et le No 382, quartier Sainte-Marie, 2500 pieds, Mme veuve Michel Beauchamp à Napoléon Beauchamp, Alphonse Beauchamp et Azilda Beauchamp, épouse de J. B. Vincent, pour une moitié indivise, et Rose de Lima Séguin, Alexina Séguin et Benjamin Séguin, pour l'autre moitié indivise. —Prix, $10,000 (2) — 45022.

Quartier Saint-Laurent

Rue Saint-Laurent et avenue des Pins, maison en brique, lot No 18-54, terrain 26.10 x 76 d'un côté et 75.6 de l'autre, Napoléon Beauchamp à Julie Vernier, veuve Michel Beauchamp, $2,000. — 45006.

BUREAU DE MONTREAL-OUEST

Quartier Saint-Antoine

Rue Aylmer, Nos 26 et 26½, maison en brique, la moitié indivise du lot No 1225, terrain 21.6 x 76.4, John Creed, à Wm H. Creed, (prix porté ailleurs). —130337.

Rue Tupper, lots Nos 1633-14A, 14B, 15A, 15B, 15C, 15D, et 18A, terrains irréguliers contenant ensemble 10,944 pieds en superficie vacants, S. O. Shorey et Chs L. Shorey, à Pierre Arsène Beaudoin, $9,029.46. — 130325.

Rue Saint-Jacques, Nos 1149 à 1161, maisons en bois et brique, lots Nos 106 et 107, terrains le 1er de 30 x 100 ; le second de 44 en front, 18.6 en arrière x 106 d'un côté et 100 de l'autre, la succession Adolphe Marcil à Vital Raby, $14,000. — 130330.

BUREAU DU COMTE D'HOCHELAGA

Quartier Saint-Jean-Baptiste

Rue Barré, Nos 807 et 809, maison en brique, lots Nos 15-102 et 103, et 15-104, 102 et 103, et autres propriétés, terrains de 40 x 80, le shérif de Montréal à Joseph Girard, $2,010. — 70147.

Avenue de l'Hôtel de Ville, Nos 971 et 973, maison en brique, lots Nos 15-1285 et partie de 1286, terrain 30 x 64, Marie Rose Pépin, par son curateur, à Adéline Beaudry, épouse de Roch Tellier dit Lafortune, $2,500. — 70181.

Rue Dufferin, Nos 175 et 177, maison en pierre et brique, lots No 7-87, terrain 25 x 80, Joseph N. Larivière à Emma Sancer, épouse de Edouard Saint-Denis, $1,850. — 70196.

Avenue de l'Hôtel de Ville, No 980, maison en bois et brique à trois étages, lots Nos 76 et 77, terrain 20 x 80. Le Shérif de Montréal à Pierre A. Beaudoin, $520—70215.

Quartier Saint-Denis

Rue Saint-Denis, lots Nos 198-30, 31 et 32, terrains 40 x 75 chacun, vacants. James Baxter à Cyprien Lacroix, $3,150. —70173.

Rue Labelle, lots Nos 7-1011, terrain 25 x 87, vacants. Henry Vincent Meredith à Zotique Limoges, $130.—70210.

Rue Labelle, lot No 7-1010, terrain 25 x 87, vacant. Henry Vincent Meredith à Joseph Larocque, $76.12.—70211.

Rue Labelle, lots Nos 1028 et 1029, terrains 25 x 111.6 chacun, vacants. Henry Vincent Meredith à Eugène Deslauriers, $194.25.—70212.

Rue de Bréboeuf, lots Nos 329-122, 121, 120, 119, 118, 117, 116, 115, 114, 113, 112,111,110 et 109, terrains 25 x80 chacun, vacants. Aristide Dépatie à Napoléon Fillion, Hector Cadieux, Adolphe Décarie, Wm. P. O'Brien, Joseph Homier, Joseph Gauthier, Joseph Pouton, Victor Lemay, Louis Brosseau, Esdras Lauzon, Alexandre Généreux, Ls. Payette, Stanislas Arbour, Médéric Mesnard et Ferdinand Lachapelle (un lot à chacun des acheteurs dans l'ordre ci-dessus), $6,000 ($400 chaque lot)—70221.

Rue Berri, lots Nos 162-64 à 67, terrains 22 x 70 chacun, vacants. Wm. G. Cruicqchank à Wm. S. Reddy, $2,500.—70241.

Rue Saint-Denis, coin Saint-Ignace, maison en construction, partie sud-ouest du lot 209-15, terrain 28 x 75. Edouard Roy à Charles Cadieux, $2,494.16. — 70253.

Quartier Hochelaga

Rue Sainte-Catherine, lot No 166-29, terrain 26.6 x 100, vacant. Joseph Ulric Emard à Théophile Parent, $1,687.50. —70200.

Quartier Saint-Gabriel

Rue Mullins, Nos 690 à 694, et Grand Tronc, Nos 477 à 483, maison en brique, lots Nos 2698, 2675-7 et partie de 2697, deux terrain, l'un de 26 x 134.6 d'un côté et 136 de l'autre, le second 96 x 80 d'un côté et 88 de l'autre. Alexandre Desmarteau esqual. à Alfred Hainault dit Deschamps père, $9,195.—70205.

Rue Mullins, Nos 690 à 696, et Grand Grand Tronc, Nos 477 à 483, maisons en brique, lots Nos 2675-7 et partie de 2697 et 2698, deux terrains, l'un de 26 x 134.6 d'un côté et 136 de l'autre, le second de 96 x 80 d'un côté et 88 de l'autre. Alfred Hainault dit Deschamps, père, à Thomas Brossard, $9,345—70206.

De Lorimier

Rue Marianne, lots Nos 90 et 91, terrains 25 x 97.6 chacun, vacants. Alfred et Henri Lionais à Treffié Dubreuil, $975—70267.

MONTREAL ANNEXE

Rue Saint-Louis, maisons en pierre et brique, lots Nos 11-194 et 195, terrains 30 x 94 chacun. Gilbert Pierre à Margaret B. Nye, épouse de Seargeant P. Stearns, $6,300. — 70152.

Rue Saint-Louis, maison en pierre et brique à 2 étages, lots Nos 12-2-63 et 64, terrains 25 x 86 chacun. Wilfrid Robitaille à Adélard Savard, $5,200.—70160.

Rue Clark coin Atlantic, lot 11-1129, terrain 47 x 84, vacant. The Montreal Investment and Freehold Co., à Napoléon Gascon, $450. — 70174.

Rue Saint-Laurent, lots No 11-218, 269, 270, 305, 306, 311 et 312, terrains de 32 x 84, 23 x 84, 24 x 84, 25 x 84, 23 x 84, 24 x 84 et 25 x 84, respectivement, vacants. Albert E. Lewis à Henry N. Bate, $2,250. — 70219.

Avenue du Parc, lot No 12-2-49, terrain 24 x 80, vacant. Mme Adolphe Duperrault à Adolphe Charrette, $800. — 70245.

Rue Clark, lots Nos 11-105 et 106, terrains 24 x 107 chacun, vacants. Robert S. C. Bagg à Treffié Dubreuil, $1,386.72. — 70266.

SAINTE-CUNEGONDE

Rue Duvernay, Nos 131 à 135, maisons en bois et brique. Un quart indivis des lots 2395 et 2396, terrains de 57.4 x 103.2. Mme Laurent Perron à Emélie Lefebvre et Frs. Xavier Lefebvre, $350. — 70229.

SAINT-HENRI

Rue Delinelle, maison en bois, lot 1707-36, terrain 30 x 100. Moïse Henrichon à M. l'ab

LES EMPRUNTS DE 1898

Pour travaux permanents : $375,000

POUR RENCONTRER DES OBLIGATIONS FINANCIERES PROBABLES : $310,000

Le rapport du comité de la charte adopté

Les $75,000 pour l'égout de la rue de Lévis

Comme la chose avait été annoncée la séance du conseil de ville convoquée spécialement pour considérer le rapport du comité des finances et de la charte relativement aux emprunts jugés nécessaires pour les travaux permanents de l'an prochain, a eu lieu hier après-midi et a donné lieu à une longue discussion. Tous les membres étaient présents à l'exception des échevins Préfontaine, Rainville, McBride, Brunet et Harper. Le maire Smith présidait. On s'est occupé d'abord des affaires de routine et les documents suivants furent ou déposés sur la table ou renvoyés aux divers comités : Une requête de l'Union Saint-Pierre en faveur du prolongement de la ligne de tramways de la rue Guy, presqu'aux limites de la cité par le chemin de la Côte des Neiges ; une lettre du département de la milice disant que le gouvernement prendrait en sérieuse considération les représentations faites par le conseil, au sujet de l'accaparement d'une partie de l'île Sainte-Hélène, par les autorités militaires ; une lettre de la société de bienfaisance Saint-Patrice demandant à la ville un morceau de terrain quelconque dans une partie centrale de la ville pour y construire un édifice considérable ; une lettre de M. de Lagarde disant qu'il enverra au greffier M. David, copie des bills privés présentés à la législature et intéressant la cité, aussitôt qu'ils seront imprimés ; une requête des contribuables du quartier Saint-Antoine demandant le prolongement de la rue Dominion ; un protêt de MM. Evans Bros. qui s'opposent à l'érection des bureaux du Grand Tronc, sur le square Dominion ; une pétition de la part des citoyens du quartier-est en faveur de l'agrandissement du marché Bonsecours ; une requête demandant l'incorporation du club ouvrier indépendant ; une lettre des propriétaires de la rue Overdale, protestant contre les délais apportés par la ville au nivellement et au pavage de cette rue ; une lettre d'un nommé L. Minogue demandant la permission de distribuer du bois et du charbon aux pauvres par petites quantités. Comme cette demande qui n'était nullement expliquée, paraissait étrange, l'échevin Penny demanda qu'elle fut référée au comité de police et que là toutes les informations voulues seraient données. Lecture est faite de la lettre du Bureau provincial d'hygiène, dont "La Presse" a déjà parlé, à l'effet de rendre obligatoire la vaccination pour les enfants fréquentant les écoles. Copie de cette lettre sera envoyée aux commissaires d'écoles, tant catholiques que protestants. On passe ensuite à la grosse question du jour, le rapport financier concernant les emprunts jugés nécessaires pour 1898.

Inutile de reproduire ici les rapports que nous avons publiés hier et avant-hier à ce sujet.

L'échevin Beausoleil, vu l'absence de M. Rainville, explique la situation pour le bénéfice des membres qui n'ont pas assisté aux débats qui ont eu lieu à ce sujet, aux comités des finances et de la charte. En 1896, dit-il, le conseil a demandé à la législature l'autorisation d'emprunter $587,000, dont $212,000 devaient être consacrées au paiement d'obligations déjà encourues et la balance pour des améliorations permanentes considérées comme urgentes. Sur ce montant il reste encore une balance de $167,000 qui n'a pas été touchée, soit $50,000 pour l'agrandissement du marché Bonsecours ; $30,000 pour une station de pompes ; $20,000 pour une station de police ; $5,000 pour réparer l'hôtel de ville, etc.

Or, on va demander de nouveau à Québec l'autorisation de disposer de ces fonds qui nous restent, pour les fins auxquelles ils étaient primitivement destinées, ce qui n'est pas un emprunt nouveau, comme on le voit.

Quant aux $375,000 pour travaux permanents, il n'y a pas de doute que la législature les accordera, puisqu'elle les a jugées nécessaires comme nous pour 1897, les besoins étant encore plus grands en 1898 ; elle ne peut les refuser pour l'année prochaine. C'est là la pensée qui a guidé le comité des finances, car en demandant plus, on s'exposait à un échec. Cette somme a été répartie comme suit, entre les diverses branches de l'administration : Finances, $90,000, pour payer certains jugements, les frais occasionnés par la picote et autres dettes déjà contractées et qu'il faut absolument rencontrer ; chemins, $195,000, dont $27,000 pour payer la balance du pavage de la rue Notre-Dame-Ouest ; $20,000 pour trottoirs en bois, et $75,0000 pour commencer l'égout de la rue de Lévis, afin de pouvoir drainer le quartier Saint-Denis ; aqueduc, $75,000, pour poser les services d'eau dans les maisons nouvelles et sur les rues nouvelles ; marchés, pour réparer la partie ouest du marché Bonsecours, qui n'est d'aucun usage, actuellement, n'ayant pas été réparée depuis qu'elle a passé au feu, et la balance pour les autres marchés ; santé, $5,000, pour payer la balance du compte de l'hôpital Général, et réparer la cheminée de l'incinérateur ; parc Mont-Royal, $2,500 pour réparer les bâtisses sur la montagne et $2,500 pour la même fin au comité des parcs et traverses. Maintenant, il reste encore certaines obligations financières à rencontrer ; obligations probables que la ville sera peut-être appelée à payer en 1898 ; il fallait alors y pourvoir ; telles sont les $100,000 qui deviendront dues quand la gare de l'Est sera terminée ; les $35,000 au sujet du pont de la rue Notre-Dame, si les tribunaux se prononcent contre la ville ; les $125,000 pour dommages résultant d'expropriations interrompues ; les $50,000, pour augmentation d'indemnités causée par les causes en appel, etc. Il ne faudra pas être pris au dépourvu si dans le cours de l'année la cité se trouve dans l'obligation de payer ces items, voilà pourquoi outre les $375,000, il a été décidé l'autorisation d'emprunter encore $310,000 mais avec l'entente que ce dernier emprunt ne se fera en tout ou en partie qu'à mesure qu'il deviendra nécessaire.

L'échevin Beausoleil propose alors l'adoption du rapport du comité de la charte et des finances au sujet de la distribution de ces deux emprunts.

Il s'en suit un long débat, passablement oiseux, et qui roule sur ce simple fait : Pourquoi le comité de la charte a-t-il changé la distribution faite d'abord par le comité des finances, en donnant $75,000 de plus au comité des chemins.

L'échevin Savignac trouve qu'on a eu tort d'enlever $25,000 à l'aqueduc pour les donner aux chemins ; si les gens du quartier Saint-Denis, dit-il, ont besoin d'égouts fis n'ont pas moins besoin d'eau et en leur donnant l'eau on aurait pu la leur faire payer, ce qui aurait augmenté d'autant les revenus de la ville. Il propose en amendement que l'arrangement fait en premier lieu par le comité des finances donnant $120,000 aux chemins et $100,000 à l'aqueduc soit adopté.

L'échevin Costigan trouve que $75,000 ne sont pas suffisantes pour construire l'égout en question et qu'on a eu tort de rogner ainsi les crédits du comité de l'eau.

On lui répond que cet égout sera construit en trois ans, à $100,000 à peu près, par année.

La discussion se prolonge encore quelque temps sur le même sujet, puis l'échevin Martineau propose, en sous-amendement que l'on donne $40,000 au lieu de $20,000 pour les trottoirs en bois. Le maire déclare cette dernière proposition comme hors d'ordre, et elle est alors retirée par son auteur.

L'amendement de l'échevin Savignac étant mis aux voix, est rejeté par un vote de 14 contre 6 et la motion principale est adoptée. On ajourne ensuite après avoir résolu d'envoyer immédiatement à Québec une délégation comprenant le président du comité des finances et le comité de la charte.

BOARD OF TRADE

Considérations d'affaires maritimes

L'assemblée régulière du conseil du Board of Trade a eu lieu, hier après-midi. Plusieurs questions intéressantes ont été soumises à la considération de l'assemblée.

On a reçu une communication du département de la marine, concernant les représentations faites par le conseil, relativement à un changement de manière à permettre aux vaisseaux canadiens l'admission gratuite, comme dans le cas des vaisseaux venant du port du sud de Philadelphie. Cette question est référée à la "Marine Underwriters' Association" et à l'association des expéditeurs.

Quant à l'établissement d'une cour d'amirauté à Montréal, tel que demandé par le conseil, le secrétaire a donné lecture d'une communication de la part du département, annonçant que le ministre est à considérer cette question.

Le professeur Alex. Johnson, président du comité de la société royale, a adressé une communication demandant la coopération du conseil à attirer de nouveau l'attention du gouvernement de la puissance sur une question de la plus haute importance, pour la navigation dans les eaux canadiennes, savoir la création d'un département d'inspection hydrographique pour la puissance.

Le professeur expose que l'établissement d'un tel département entraînerait une diminution de la gratification payée pour l'inspection du courant dans le golfe.

Le conseil a donné instruction au secrétaire d'écrire au professeur pour lui assurer la coopération du conseil qui a toujours été fortement intéressé à la question d'inspection de la marée et du courant dans le golfe.

On a consacré une bonne partie de la séance à discuter la question d'une loi de faillites et il a été décidé que le comité des faillites se rendra prochainement auprès du gouvernement pour lui demander de passer une telle loi, à la prochaine session du parlement.

Le trésorier rapporte que pendant la semaine dernière, six des chambres vacantes de l'édifice du Board of Trade ont été louées. Il n'y en a plus maintenant que sept à louer.

Une motion a été adoptée à l'effet de nommer M. George Creak, auditeur des comptes du Board of Trade. Cette position sera permanente.

Etaient présents à l'assemblée : MM. John McKergow, président ; James Crathern, 1er vice-président ; Chs. F. Smith, 2e vice-président ; Henry Miles, trésorier ; membres du conseil, E. L. Bond, A. J. Brice, F. W. Evans, Robert Mackay, W. S. Stevenson, Chas. McLean, James W. Pyke, A. W. Stevenson, David G. Thomson et David Watson.

LA VIERGE DE MASSENET

Le jour de l'exécution de l'oratorio de Massenet approche rapidement. C'est le 9 décembre que cet événement doit avoir lieu au Monument National. Nous avons assisté à une répétition entière de l'ouvrage. Le choeur est très puissant, les solistes, au nombre de cinq, se recrutent parmi nos meilleurs sujets. Contentons-nous de citer Mlle Terroux, Madame Bourdeau, Mlle Cusson, trois chanteuses d'incontestable talent ; M. Fleury, un jeune ténor,qui commence et dont les débuts promettent beaucoup ; M. Brassard, baryton, qu'on a déjà entendu.

L'orchestration originale vient d'arriver de Paris, d'où M. Hardy l'a fait venir en location pour la société chorale, en vertu d'un traité spécial. Cette partition d'orchestre est très complète et les efforts de la direction de la société vont tendre à rendre chacune des parties avec les éléments appropriés.

Le premier concert de cette année, qui est le deuxième de la société, promet d'être on ne peut plus brillant. z

—Ceux qui toussent la nuit sont immédiatement soulagés par le Sirop de Gomme de Sapin Composé, du Dr Fred. J. Demers, pour guérir les rhumes, bronchites, asthme et coqueluche. — Informez-vous et l'on vous dira qu'il produit presque des miracles. — En vente partout. 15 cts la bouteille. — Dépôt, 1157 rue Saint-Laurent. l—m—M-j-n

AU MONUMENT NATIONAL

8ème cours d'histoire universelle

Première conférence sur Rome

Un auditoire nombreux continue d'assister aux conférences de Monsieur Philippe Demers.

Voici le résumé de cette intéressante leçon :

L'Italie ressemble à la Grèce sous plusieurs rapports. Les Alpes lui font une barrière plus redoutable que les montagnes de la Thessalie et les défilés des Thermopyles. Ses provinces sont toutes à proximité des côtes comme les républiques grecques. On y observe la même diversité de climat avec cette différence qu'en Grèce, la côte Orientale est toute ensoleillée, tandis qu'en Italie, c'est sur la côte Occidentale qu'il faut aller pour voir ces villes comme Naples et Mergellina, que la poésie populaire appelle : "un morceau du ciel tombé sur la terre."

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine des premiers habitants.

D'après Platon, les Tyrrhènes furent les premiers colons de l'Italie. Cantu adopte cette manière de voir ; il admet cependant que les Celtes doivent être comptés parmi les premiers habitants du pays. M. de Beaufort, dans son savant ouvrage sur la République Romaine, apporte des preuves nombreuses en faveur de l'origine celtique des premiers peuples.

Les Pélasges furent les premiers conquérants. Ils laissèrent des monuments dont on voit encore les traces et que les paysans appellent murailles du diable.

Les Etrusques vinrent ensuite et s'établirent surtout en Toscane. Leur civilisation était avancée, mais le peuple romain dédaignant les nations étrangères, a négligé de conserver leur histoire.

L'origine de Rome se perd dans la nuit des temps. Il est certain que l'histoire des rois est incomplète. Ce n'est pas pour nous une raison de conclure, comme le font certains historiens, que ces rois n'ont jamais existé, mais il faut tenir compte qu'il y en eut plusieurs autres dont les noms ont été oubliés. En effet, la monarchie, d'après Tite Live, aurait duré 340 ans. Pendant cette période, Rome n'aurait eu que sept rois électifs, parvenus au trône à l'âge mûr et dont quatre périrent de mort violente. La durée moyenne de chaque règne dans les royaumes chrétiens, civilisés et héréditaires n'a été jusqu'ici que de 20 à 22 ans, ce qui démontre le peu de foi qu'il faut accorder à l'historien romain. Il paraît également probable que la fondation de Rome remonte à une date plus éloignée que celle qu'on lui assigne généralement. A une époque où Rome n'avait pas d'industries, il est assez difficile de concevoir que sous son cinquième roi, cette ville, située dans un territoire peu fertile, aurait déjà eu une population d'environ 500,000 âmes.

* * *

Romulus divisa le peuple en trois tribus. Chaque tribu fut divisée en dix curies, ou paroisses. Il établit également un sénat composé de cent membres. Au roi appartenait le pontificat, la convocation du sénat, le commandement des armées.

Il n'y a pas à douter que dès l'origine, Rome jouissait d'un gouvernement accompli. Le sénat préparait les lois, le peuple les votait à la pluralité des voix, d'où leur préambule : "Senatus censuit, populus jussit."

Ce système de gouvernement explique l'accroissement rapide de Rome.

La religion des premiers romains était toute spirituelle. Ils n'avaient point de simulacre. Croyant que les dieux demandent des expiations, ils avaient des sacrifices sanglants jusqu'à Numa. Ce dernier les abolit. Il édifia le temple de Vesta où l'on entretenait le feu sacré.

Tarquin, l'ancien, opéra une révolution dans le culte. Grec d'origine, il introduisit à Rome les dieux de la Grèce : Jupiter, Junon et Minerve, d'où l'origine de ce polythéisme qui faisait dire à Bossuet : "Tout était dieu, excepté Dieu lui-même".

La religion commence alors à devenir une institution politique. Les nobles,qui remplissaient seuls les fonctions sacerdotales, se servaient des oracles, des auspices et des aruspices pour décider le peuple en faveur des expéditions guerrières.

L'altération du culte précéda les changements politiques.Le successeur de Tarquin, Servius Tullius, poussé par les patriciens, altéra la forme du gouvernement. Afin de donner toute l'influence aux nobles, il substitua aux assemblées par curies les assemblées par centuries. Au lieu de recueillir les suffrages par tête, on les recueillit par centurie.

Les patriciens ayant seuls le droit de consulter les auspices, Tullius fit décréter que l'assemblée du peuple serait nulle si l'on négligeait d'accomplir cette formalité. Cette disposition assurait aux patriciens la présidence des centuries.

Les rois furent les premières victimes de l'ambition des nobles. Ce serait une erreur de croire que la chûte des Tarquin fut le résultat d'un mouvement populaire.

Afin d'occuper le peuple, on le lança dans des guerres continuelles. Pendant ce temps-là, les nobles songeaient à s'enrichir et se rendaient odieux par leurs usures.

La loi était implacable pour le débiteur, le créancier pouvait même le tuer. Le peuple, affamé, résolut alors d'abandonner ces patriciens rapaces, il se retira sur le mont Aventin. Le sénat fut obligé de faire des concessions importantes. On nomma cinq tribuns plébéins dont la personne était inviolable et qui pouvaient par leur "veto" suspendre les arrêts même du sénat. On rétablit les assemblées par tribuns, ce qui assura aux citoyens la liberté politique. Il s'opéra alors une révolution sociale autrement importante que la chûte du trône. Rome revint aux anciens principes de gouvernement. C'est de cette date qu'il faut rechercher les grandes choses accomplies par cette nation dont le moindre citoyen était respecté à l'égal d'un roi en invoquant ce seul titre : "Ego sum civils romanus".

Il ne faut pas croire que les patriciens virent cette réforme d'un bon oeil. Bien au contraire, Coriolan se fit leur interprète quand il s'écria : "Plus de tribuns ou plus de pain".

Les patriciens conservèrent cependant leur influence. Le peuple rendit toujours hommage à leur supériorité.

La nation sentit alors le besoin d'avoir des lois écrites ; d'où les lois des douze tables qui ne furent que la reproduction des lois anciennes, telles que le nouvel état de choses les avait modifées.

"Point de mariages entre les patriciens et les plébéins. Que la loi soit invariable, générale, sans privilége : que personne ne puisse être privé de sa liberté ; que l'usurier restitue au quadruple".

Ce nouveau système gouvernemental consacra les droits de tous et tant qu'il fut en vigueur, la république fut prospère.

Il importe de remarquer que le peuple romain ne suivit pas les traces de celui d'Athènes. Ce n'est pas une liberté idéale et démagogique qu'il aima, mais une liberté positive et féconde.

Il obtint ainsi la suprémacie politique. Devenu l'arbitre de la guerre, il eut le soin de ne rien entreprendre à l'aventure ; il procéda lentement à ces conquêtes ; de là, ses succès éclatants.

Conclusion : Un bon gouvernement assure la liberté de tous.

Economisez 40 p.c. de vos primes, en donnant vos risques à la Cie d'assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal. 299—n

Les Fêtes...

Approchent rapidement, et, vû notre longue expérience, nous conseillons à nos clients de faire leur choix de bonne heure. Ils ont alors l'avantage du premier choix sur un stock nouveau, car plus tard, malgré nos efforts, nous sommes certains que quelques lignes seront complètement écoulées.

Aucune marchandise ne sera envoyée en approbation, en dehors de la ville, après le 15 de décembre.

Les marchandises achetées maintenant seront emmagasinées jusqu'à ce qu'on en ait besoin.

HENRY BIRKS & FILS

Marchands de Diamants
Bijoutiers, Orfèvres en argent.
CARRE PHILIPPE.

LES BROSSES & PINCEAUX DE BOECKI
SONT LES MEILLEURS
EN VENTE CHEZ
TOUS LES PRINCIPAUX MARCHAND
CHS. BOECKH & SONS
1 et 3 rue DeBresoles
278—mjs

CORSETS
Faits sur mesure—Véritables baleines—satisfaction garantie.
...C. J. GRENIER..
2310 Ste Catherine, près Mansfield.
1013 Ste Catherine, près St Hubert.
304—m—j—4—n

Seulement que 25 cts la bouteille

LE QUEEN'S HAIR HELPER est une préparation qui rend aux cheveux leur beauté et leur couleur primitives, arrête la chute des cheveux, fait disparaître les dartres farineuses et fait aussi pousser les cheveux. Ce n'est pas une teinture. Les parties claires de la chevelure deviennent resplendissantes. Elle est égale à n'importe quelle autre préparation de 50c ou $1. En vente chez tous les pharmaciens. 62—mj s—a

AVIS

Toutes les personnes endettées envers la succession de feu le docteur A. Edouard Painchaud, de Varennes sont requises de payer ce qu'elles peuvent devoir avant le premier décembre prochain.
Pour les Exécuteurs Testamentaires.
A. H. BERNARD, Notaire.
Varennes 17 octobre 1897. 294—mjs—n

AVIS

La cité de Montréal donne avis qu'elle s'adressera à la Législature à sa prochaine session, pour obtenir certains amendements relatifs à sa situation financière et à la loi concernant les taxes et cotisations.
9 novembre 1897.
L. O. DAVID,
Greffier de la Cité
4—27

CLUB LETELLIER

La mort de M. Gladu

Hier soir, à l'assemblée du club Letellier, M. McCaffrey a proposé des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de M. Victor Gladu, député d'Yamaska. MM. McCaffrey, Poissant et Proulx ont fait un bel éloge du défunt, qui a rendu de si importants services à la cause libérale. Ces résolutions ont été unanimement adoptées, puis, par respect pour la mémoire de M. Gladu, la séance s'est ajournée.

L'assemblée était sur le point de devenir orageuse quand ces résolutions ont été proposées, car il existe beaucoup de mécontentement au sujet du poste d'inspecteur de poudre.

COURTES NOCES

New-York, 2— Un nommé Michael Clarke, qui s'est marié samedi dernier à Northampton, Mass., et qui est venu ici, en voyage de noces, a perdu sa femme. Les nouveaux mariés se sont trouvés séparés dans la foule et n'ont pu se retrouver. Clark, qui est âgé de 40 ans, est dans la désolation. La police est à la recherche de la femme.

Pour Inflammation de Poumons. — Roy & Boire Drug Co. Je certifie avoir employé le MENTHOL COUGH SYRUP dans les cas de toux opiniâtres, bronchites chroniques, inflammation de poumons, pleurésie, et tous mes patients s'en sont montrés très satisfaits.—J. EMILE FORTIER, M.D., Manchester, N. H. 275—n-w

LA VIE RENDUE AGREABLE

Quelle satisfaction pour les femmes de savoir que le bas de leurs jupes est propre et chic. Songez à une bordure de robes qui ne s'use jamais complètement et qui est toujours propre.

Le Protecteur
De Jupes
Pompadour
De Feder

protège mieux les jupes que n'importe quelle autre bordure. C'est une belle bordure de robes sans égale qui ne s'use jamais complètement et qui est à l'épreuve de la saleté et de la boue. L'humidité ne l'affecte pas et elle ne salit pas et n'use pas les chaussures. Dans n'importe quelle nuance.

ELLE SE NETTOIE FACILEMENT.

IMPORTANT—En achetant la bordure **Pompadour** voyez à ce que le nom de **Feder** soit sur chaque verge.

DANS TOUS LES MAGASINS DE MARCHANDISES SECHES.

REFIEZ-VOUS DES IMITATIONS SANS VALEUR. 27—1

Poudre à Pâtisserie COOK'S FRIEND

Ingrédients les plus purs, scientifiquement préparé, tout à fait convenable pour l'usage domestique. En vente chez tous les epiciers

Livre Gratuit pour Hommes Faibles

Mon petit livre, "TROIS CLASSES D'HOMMES," envoyé cacheté gratis, sur demande. Il parle de mes trente années de pratique et des succès que j'ai remportés dans le traitement des maladies suivantes : ECOULEMENTS, PERTES, IMPUISSANCE, VARICOCELE, et le manque de DEVELOPPEMENT par le seul véritable remède de la nature—l'ELECTRICITE. Ma Ceinture Electrique avec support servant d'appui est connue et en usage dans le monde entier. Venez me consulter, ça ne vous coûtera pas un sou ou écrivez aujourd'hui, pour avoir un livre. Dr P. SANDEN, 156 rue Saint-Jacques, Montréal, Qué. Heures de bureau de 9 à 6. Les dimanches de 11 à 1 heurs. 302—f

E. LEPAGE & CIE

949, 951, 953, 955 Rue St Laurent

Les ordres par la poste promptement exécutés.

VENDREDI

Un achat considérable d'un lot d'ECHANTILLONS DE RIDEAUX, à la paire, d'une manufacture d'Allemagne, à un sacrifice inouï, va nous permettre d'offrir des marchandises Vendredi, à.....

15c, 20c, 25c et 35c

La quantité est limitée, SOYEZ DE BONNE HEURE.

ETOFFES A ROBES
Un lot extra d'Etoffes à Robes, valant de 25c à 50c pour..... 11½c

CORSETS
25 douzaines de Corsets en peau, gris, dans toutes les grandeurs, à..... 16½c

SERVIETTES
Un achat considérable de Serviettes, de grandeur extra, à 15c chacune, achetez-en vendredi, la paire à..... 15c

PLUMEAUX ET OISEAUX
Notre stock complet de marchandises est divisé en trois lots, valant de 25c à $1.00 Vendredi..... 5c, 10, 15c

MANTEAUX
Tous nos Manteaux, valant de $8.00 à $15. Vendredi..... $3.99

VAISSELLE ET VERRERIE
Des lots de surprise
Sets de toilette, 5 morceaux, en pierre anglaise fleurie, valant $2.25. Vendredi.....$1.39
Services à thé, 44 morceaux, en pierre anglaise unie, valeur $2. Vendredi.....$1.25
Services à thé, de 44 morceaux, en pierre anglaise fleurie et décorée, valant $4. Vendredi $1.75
Assiettes en pierre blanche ou fleurie, de 5 pcs, valant 7c pour..... 3c
Assiettes en pierre blanche ou fleurie, de 7 pcs, valant 8c pour..... 4½c
Assiettes en pierre blanche et fleurie, de 8 pcs valant 10c pour..... 5c
Tasses et soucoupes blanches et fleuries, de 8c pour..... 3c
100 pots à lait Majolica fleuris et décorés, de 15c pour..... 5c

FERBLANTERIE
Epingles en bois, 6 douzaines pour..... 5c
Plats à mains en ferblanc..... 4c
Blanches à laver de 13c pour..... 7½c
Chaudières à l'eau de 10c pour..... 4c
Poêles à frire..... 5c
Assiettes à tartes et à dîner..... 1½c
Mouies à biscuits..... 1c
Une table remplie de cuillers de toutes sortes à..... 2c

GRAN T
Saucepans, extra, de 35c pour..... 15c
Théières en granit, ½ gallon, pour..... 20c
Théières en granit, 1 gallon, pour..... 29c

EPICERIES
Essences d'épinette..... 1c
Polis pour argenterie..... 2½c
Polis pour métal..... 2½c
Noir à chaussures..... 2½c
Bleu à laver Taylor..... 1c
Vernis pour poêles Matchless..... 5c
Mine pour poêles Matchless..... 5c
Poli pour argent Matchless..... 5c
Confitures de fami les, la lb..... 5c
Empois crème de Berzer..... 5c
Noir à chaussures Matchless..... 5c
Vernis à chaussures..... 7½c

SAVONS
Barre ¾ lb. pour buanderie..... 1½c
Barre 1 lb. pour buanderie..... 2½c
Savon Witchazel..... 2½c
Savon Sunlight..... 2½c
Poudre à laver premier..... 1½c
Thé Japon, notre spécial à 25c pour..... 15c
Poivre noir, la livre..... 15c
Pois vert en boîte..... 4½c
B eu en bouteille..... 5c
50 doz de corsets P. C., valeur $1.00 pour..... 69c

ARTICLES EN GRES
Théières Rockingham, valant 18c à 20c..... 8c
Théières Rockingham, valant de 25c à 35c..... 10c
Plats à savon, valant 10c..... 2c
Assiettes de toutes grandeurs..... 3½c
Plats à pouding, valant 15c..... 6c

Un Immense Succès Demain

LES PLUS BAS PRIX DE LA VILLE.... ....ECONOMIE LE MOT DE PASSE

Les ventes se feront activement ici, demain ; il y aura plus d'activite ici que dans n'importe quel autre magasin de la ville, car nous vendrons de tres bons vetements a des prix excessivement bas. Vous n'avez jamais achete d'aussi bonnes valeurs que vous pourrez en acheter ici demain.

Vendredi Notre Jour de Bons Marchés Hebdomadaire

Bons Marchés en Vêtements pour Hommes

Habillements en serge noire, devants croisés, valant $10, pour..... $6.23
Habillements en serge bleue et noire, devants croisés, valant $8, pour..... $5.23
Habillements en tweed écossais, devants croisés, valant $12, pour..... $7.23
Habillements en tweed écossais en nuances foncées, valant $10, pour..... $6.23
Habillements en tweed pesant, valant $8, pour $5.23
Habillements en tweed tout laine, valant $6, pour..... $3.23
Habillements en melton bleu et noir, valant $10, pour..... $7.23
Habillements en tweed, nuances foncées, valant $9, pour..... $6.23
Pantalons en tweed tout laine, valant $1.25, pour..... 83c
Pantalons en serge bleue pesante, valant $2 pour..... $1.23
Pantalons en tricot tout laine, valant $3.50, pour..... $2.73
Pardessus en beaver bleu tout laine, doublés de tweed pesant, valant $12 pour..... $9.23
Pardessus en beaver bleu ou noir tout laine, doubles en p aid convenables pour l'automne, de Shepherd, valant $13 pour..... $10.23
Pardessus en beaver bleu, devants croisés, valant $10 pour..... $8.23
Pardessus en melton tout laine, devants croisés, valant $12 pour..... $9.23
Pardessus en melton pesant, tout laine, doublé de tweed, valant $10 pour..... $8.23
Pardessus en melton bleu ou noir, doublés de tweed pesant, valant $9 pour..... $6.23
Pardessus en melton bleu, gris et noir, valant $7 pour..... $4.23

Bons Marchés en Vêtements de Petits Garçons

Habillements de matelots en melton pesant, garnis de braid doré, valant $4.00 pour..... $2.98
Habillements de matelots en serge bleue, valant $4.50 pour..... $2.53
Habillements de matelot en drap bleu, garnis de braid doré, valant $2.00 pour..... $1.23
Habillements de matelots en serge bleue, valant $1.50 pour..... 83c
Habillements de matelots en drap bleu, garnis en braid doré, valant $1.25 pour..... 73c
Habillements en serge bleue, deux morceaux, valant $1.50 pour..... 73c
Habillements en tweeds fon és, valant $1.75 pour..... 83c
Habillements en tweed écossais pesant, valant $4.00 pour..... $2.23
Habillements en tweed écossais avec collets de matelots, valant $4.50 pour..... $2.58
Habillements en tweed pesant, valant $2.75 pour..... $1.73
Habillements en tweed pesant avec collets de matelots, garnis de braid militaire, valant $5.00 pour..... $2.23
Habillements, deux morceaux, en serge bleue, devants croisés, valant $5.00 pour..... $2.23
Habillements en tweed écossais, trois morceaux, valant $6.00 pour..... $4.23
Habillements en tweed, trois morceaux, valant $5.00 pour..... $3.13
Reefers en serge bleue, valant $1.50 pour..... 93c
Reefers en serge bleue, valant $2.00 pour..... $1.43
Reefers en serge b eue, va ant $2.50 pour..... $1.83
Reefers en beaver bleu, valant $2.25 pour..... $1.73
Reefers en beaver bleu, valant $2.50 pour..... $1.93
Reefers en drap gap, valant $3.00 pour..... $1.73
Pantalons en serge bleue, valant 70c pour..... 43c
Pantalons en tweed tout laine, valant $1.00 pour..... 63c
Pardessus en frieze brune, doublés de doubiure pesante, valant $3.50 pour..... $2.99
Une autre ligne d'ulsters en frieze pesante, valant $4.50 pour..... $3.43

Bons Marchés en fait de Merceries

Cravates Four in Hand en soie, dans les patrons les plus nouveaux, valant 25c, pour..... 21c
Deux autres lignes valant 15 et 20c, pour....9c et 12½c
Boucles dans les derniers goûts, valant 25c, pour..... 19c
Une au re ligne valant 2 c, pour..... 10c
Nœuds dans les derniers goûts, en soie, valant 25c, pour..... 19c
Une autre ligne valant 20c, pour..... 12½c
Collets de toile, quatre plis, valant 15c, pour... 10c
Une quantité de collets de toile, quatre plis, chacun à..... 3c
Mouchoirs blancs avec bordure..... 3c
Bretelles de bonne qualité, valant 35c, pour.... 19c
Une autre ligne va ant 20c, pour..... 11c
Bretelles de bonne qualité pour petits garçons, valant 15c, pour..... 9c
Foulards en cachemire dans les derniers goûts, valant 35c, pour..... 19c

Autres lignes valant 50c et 75c, pour.....35c et 39c
Gants de kid doublés, de bonne qualité, valant $1.00, pour..... 61c
Gants de kid non préparé, de bonne qualité, doubiure pesante, valant $1.25, pour..... 91c
Beaux gants mocha fortement doublés, valant $1.25, pour..... 91c
Une autre ligne valant $1.50, pour..... $1.11
Gants en peau de renne de bonne qualité, valant $2.00, pour..... $1.59
Une a tre ligne valant $1.75, pour..... $1.39
La balance des chemises de couleur avec collets à même et à part, valant 75c, pour..... 39c
Chemises blanches de valeur extra, plastron et manchettes en toile, valant 85c, pour..... 49c
Une aure ligne valant $1, pour..... 69c
Chemises avec plastron et manchettes de couleur, dans les patrons les plus nouveaux, valant $1.25 et $1.50, pour..... 99c
Chemises en flanelle bleue et grise pesante, valant 75c, pour..... 49c
Très bonnes chemises tricotées, valant 60c, pour..... 43c
Chemises en tricot bleu et gris, valant $1.00 pour..... 79c
Chemises de flanelle tout laine, en bleu, gris et drab, valant $1.25 pour..... 83c
Très bons sous-vêtements en laine écossaise, valant $1.00 pour..... 69c
Une autre ligne valant 75c pour..... 57c
Sous-vêtements en laine pesante, valant 60c pour..... 49c
Sous-vêtements rayés, tout laine, valant $1.00 pour..... 69c
Trois lignes valant 50c et 60c pour..... 33c, 39c et 49c
Sous-vêtements en laine naturelle, valant 73c pour..... 57c
Sous-vêtements en laine shetland, valant $1.75 pour..... $1.29
Sous-vêtements pesants et très laineux, valant $1.00 pour..... 79c
Bas pesants, tout laine, valant 25c pour..... 19c
Bas en cachemire noir de très bonne qualité, valant 35c pour..... 21c

Bons Marchés en Chapeaux

Chapeaux noirs, bruns, Fédora et chapeaux durs dans tous les derniers goûts, valant $2.00 pour..... $1.59
Une autre ligne valant $1.75 pour..... $1.39
Une autre ligne valant $1.50 pour..... $1.19
Une autre ligne valant $1.25 pour..... 79c
Toutes les dernières nouveautés de la saison, chacune à..... 50c

BLUMENTHAL 1447 Rue Sainte-Catherine

Entre les rues Montcalm et Beaudry
ET ANGLE DES RUES CRAIG ET BLEURY

Les plus grands drapiers et confectionneurs les plus dignes de confiance au Canada

COUPON
PORTRAITS
Au crayon, à la sepia ou sur porcelaine
Pour $1.00 ou $1.25 et dix coupons de LA PRESSE.
No 6

L'ŒUVRE DES ETRENNES AUX ENFANTS PAUVRES

Contributions de toute nature

Une séance de prestidigitation

Dès lundi la "Presse" recevait des contributions à l'oeuvre des Etrennes aux Enfants Pauvres : le courant n'a fait que s'accentuer depuis lors avec ce résultat, qu'il nous faudrait plus d'une colonne pour décrire par le menu tous les articles reçus.

A la tête de la liste figure de droit une institutrice dont nous taisons le nom, à sa demande même, et qui ne pouvant plus, du fait de la commission scolaire, centraliser pour nous les contributions de ses élèves, nous a marqué le chagrin qu'elle en éprouvait dans une lettre des plus touchantes. Nos plus sincères remerciements pour ces bonnes paroles.

En deuxième lieu, la contribution de M. Ernest A. Corcoran, de la Royal Oil Co, déjà signalée au public, $1.00.

En troisième lieu, l'offre d'une séance de prestidigitation au Monument National le 16 décembre par M. et Mme Phydime Bernier, si avantageusement connus du public montréalais.

Cette séance qui aura lieu à 2 heures de l'après-midi, est exclusivement pour les enfants et le prix du billet n'en est que de 5 cts. Nous sommes convaincus qu'il y aura salle comble, d'abord parce que cette séance a un objet philanthropique qui la recommande à la population entière et que, en second lieu, elle se recommande tout particulièrement aux enfants par l'attrait de toutes les séances de prestidigitation. Il faut bien noter que la réputation de M. et Mme Bernier n'est plus à faire ; ce sont les plus forts jongleurs et escamoteurs qu'on ait jamais vus à Montréal.

Nous transcrivons maintenant de la liste des contributions :

Voici d'abord la contribution de M. Baillargé, ingénieur civil, de Québec (85) avec la lettre d'envoi qui suit, dont les directeurs de l'oeuvre sauront s'inspirer dans l'application des fonds reçus :

"Québec, 1er décembre 97.

"MM. les éditeurs de "La Presse".

"En vous envoyant encore cette année, mon obole pour votre oeuvre d'affection, "Les Etrennes aux Enfants pauvres", laissez-moi exprimer le voeu qu'une partie seulement du montant souscrit — soit un cinquième, par exemple — soit affecté à l'achat de simples jouets et que le reste soit employé à acheter et faire don d'objets d'une utilité réelle : articles de vêtements, etc.

"Mais pour que ces objets soient aux yeux des enfants de véritables étrennes, il faut que les petits récipiendaires leur trouvent un caractère distinctif. Nos habitantes des paroisses d'alentour viennent tous les samedis au marché avec de gentils bas, mitaines, etc., aux mille et une nuances de l'arc-en-ciel qui réjouissent tant les petits yeux. Il doit en être de même à Montréal. Rien de plus joli que le petit bas bleu et blanc, bleu et rouge, noir et rayé, etc., et ces couleurs peuvent être en tricot disposées en anneaux autour de la jambe et variées presque à l'infini, et de couleur, et de largeur, et dans leur juxtaposition, comme le sont les traits distinctifs autour des cheminées ou tuyaux de nos vapeurs océaniques.

"Une simple paire de bas tout gris, tout noir, tout d'une nuance, peut faire pour le reste de l'année; mais pour que le petit cadeau ait un air de "Jour de l'An" il lui faut des traits saillants, distinctifs, particuliers.

"C. BAILLARGE,
Québec".

M. J. W. Chapleau, dépôt de journaux et de tabac, 1526 rue Sainte-Catherine ; 61 boîtes de carton pour l'expédition des étrennes.

MM. Vaillancourt et Perras, chemisiers, 1514 Sainte-Catherine, deux mille boîtes de carton pour l'expédition des étrennes.

Mme Latour, rue Ontario, 3 poupées, un seau de bonbons.

M. J. O. Labrecque, de la maison Labrecque et Cousineau, marchands de charbon, 425 Saint-André, un seau de bonbons, six poupées et un lot de boîtes de carton.

Un anonyme

Mme Laframboise, rue Dorchester, 8 poupées habillées, un traîneau, cinq toupies et un jeu de bagatelle.

La maison H. A. Nelson et Fils, rue Saint-Pierre, une caisse de jouets variés, comprenant toupies, flûtes, petits chevaux, jouets magnétiques, etc.

M. A. Laberge, de la Pointe Saint-Charles, tout un train de petits chars avec locomotive, fait par lui-même.

M. l'abbé X...., $2.

La maison Royer et Rougier, de la rue Saint-Sulpice, un lot de jouets variés.

M. Anatole Prince, du Mile-End, 12 pantins articulés.

Mlle Eva..... 6 paires de bas d'enfants tricotés par elle-même ; 2 tuques bleues ; 2 paires de mitaines et 6 habillements de poupées.

Un bambin de 7 ans, un lot de billes (marbres.).

D'un donateur anonyme, une caisse de jouets de toute espèce, comprenant surtout des objets nécessaires à certains jeux de sport, tels que palettes, maillets, crosses, boules de bois, gants de base-ball, etc.

Par la poste de Lachine, ce matin, une enveloppe contenant $1.35 en sous de cuivre.

M. J. X. Perrault, un seau de sucreries.

M. le vicomte de La Barthe, un seau de sucreries de choix.

Un anonyme, 200 billets de tramway.

Le coupon de présentation pour les enfants pauvres est publié aujourd'hui dans notre 3ème page.

M. VICTOR GLADU

M. Victor Gladu, qui vient de mourir, est né à Saint-Antoine, Rivière Chambly, le 15 avril 1844. Il était fils de feu Victor Gladu, notaire, et de Adèle Perrin. Après de brillantes études au collège Sainte-Marie de Montréal, il se présenta devant le conseil des notaires, et fut admis à la profession, le 15 juin 1866.

Deux ans après, M. Gladu épousa Mlle Mary Gill, fille unique de David Gill.

Lors de l'adoption de l'acte des Facultés, en 1875, le gouvernement fédéral le nomma syndic officiel.

Tour à tour préfet du comté de Yamaska et maire de la paroisse, Saint-François du Lac, il sollicita les suffrages des élections du comté d'Yamaska et fut élu comme député libéral en 1886.

Aux dernières élections générales pour l'assemblée législative, au mois de mai 1897, il fut défait par trois voix. L'élection ayant été contestée, M. Gladu sortit victorieux par plus de 250 voix de majorité.

CHRONIQUE DE LA BANLIEUE

Une demande de la Cie Moseley rejetée

LE RAPPORT DE M. ST GEORGES

Améliorations au département du feu à Ste Cunégonde

La Compagnie d'Exposition

SAINT-HENRI. — Le conseil s'est réuni, hier soir, sous la présidence de Son Honneur le maire Eug. Guay.

A la demande du président de la société Saint-Vincent de Paul de la paroisse de Sainte-Elizabeth la somme de $50 est accordée à la société pour l'aider à subvenir aux besoins des pauvres qu'elle a sous sa protection.

Au sujet du nouveau poste dont la construction a été décidée, le Conseil a ordonné la préparation du règlement particulier qu'exigent les dépenses qu'il faudra faire pour cette construction. Les conseillers prendront, à leur prochaine réunion, connaissance du règlement en question qui devra être ensuite soumis à l'approbation des propriétaires-électeurs.

La compagnie Moseley qui a commencé l'érection de ses bâtiments vient de s'adresser au Conseil dans le but d'obtenir un acompte de 4 à 5 mille dollars sur le prêt de $20,000 qui lui a été octroyé par la municipalité. La question soulève une légère discussion. Les arrangements conclus entre la Cité et la Compagnie stipulent clairement qu'aucune somme quelconque d'argent ne sera accordée à la Compagnie avant que la construction des bâtiments ne soit complètement terminée et évaluée par un expert nommé par la Corporation. Or, la Compagnie ayant accepté ces conditions, il s'ensuit qu'il serait de mauvaise administration et illégale même pour le Conseil de faire encourir à la municipalité des risques, si légers soient-ils, et qu'il lui est possible d'éviter. Deux conseillers, MM. Vallières et Lafleur se sont en conséquence, prononcés énergiquement contre la demande de la Compagnie et en ont proposé le rejet immédiat. Ils n'ont agi, du reste, qu'avec un juste bon sens. Les règlements sont faits pour être exécutés de même que les contrats entre partis sont faits pour éviter tout malentendu. Si l'on n'a souci des uns et si l'on tronque les autres sous le plus futile prétexte, dans le but de plaire ou de favoriser un tel ou un tel, il est évident qu'on s'attire le risque d'embarras inévitables et bien souvent difficiles à résoudre. Tout bien considéré, la demande de la Compagnie a été finalement renvoyée à un comité qui s'en occupera, en vue des meilleurs intérêts de la Cité.

Le secrétaire a reçu instruction d'avertir la Montreal Water and Power Coy qu'à l'avenir la municipalité ne paiera aucun arrérage concernant les taxes d'eau.

M. Senécal donne avis qu'à la prochaine assemblée il présentera une motion proposant l'achat d'un terrain pour la construction du nouveau poste, l'achat d'une pompe à vapeur, et l'amélioration du système des bornes-fontaines.

Le conseil de Saint-Henri est indigné du rapport que vient de faire l'inspecteur de la cité de Montréal, M. Saint-Georges, concernant les responsabilités de certaines municipalités suburbaines. Dans ce rapport, publié en entier, hier, par "La Presse", M. Saint-Georges prétend que Saint-Henri dirige depuis des années les eaux de la rivière Saint-Pierre, dans les égouts de la rue Saint-Jacques, ce qui serait la cause, paraît-il, des nombreuses inondations dont on ne cesse de se plaindre depuis longtemps. On se demande comment M. Saint-Georges a pu admettre un fait semblable, alors qu'il ne devrait pas ignorer que le principal égout de Saint-Henri se dirige sous la rue Saint-Jacques, pendant que la rivière Saint-Pierre court parallèlement au canal, à une grande distance de la rue Saint-Jacques.

—Trois individus nommés Laberge, Torner et Parker, ont été arrêtés par le détective Holman, du Grand Tronc, au moment où ils essayaient de voyager gratis à bord des convois de la compagnie. Traduits devant Son Honneur le recorder Larocheile, le premier a été condamné à $7 ou 15 jours d'emprisonnement : le second à $5 ou 15 jours et le troisième à $2 ou 8 jours.

SAINTE - CUNEGONDE. — A l'assemblée du conseil, hier soir, ordre a été donné pour l'achat de 500 pieds de boyaux. Le contrat de vente a été accordé à la Canadian Rubber Co. Il est bon de rappeler que cet achat est le résultat de l'opinion manifestée par la Underwriter's Association, depuis que la réduction des taux d'assurances pour la partie sud, est maintenant chose accomplie. Plusieurs autres améliorations seront en plus faites, au département du feu. On se propose de se pourvoir de la nouvelle invention de M. Décarie, pour l'accouplage des boyaux. Lors du dernier incendie, la difficultés qu'on éprouva, à plusieurs reprises, pour réunir les boyaux qui appartenaient à différents postes, ont fait songer nos édiles à faire disparaître ces inconvénients, qui pourraient avoir en certaines circonstances, des conséquences assez graves.

Les autorités ont reçu une lettre du conseil d'hygiène, dans laquelle il est recommandé à la municipalité de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter le développement du fléau de la picote. Une des élèves du couvent de la rue Notre-Dame et Dufresne, atteinte de la petite vérole demeure à Sainte-Cunégonde ; c'est ce qui a donné lieu aux recommandations du conseil d'hygiène de Montréal.

Plusieurs citoyens ont présenté une requête au conseil, demandant que la scierie Fauteux, récemment détruite par un incendie, ne soit plus reconstruite.

Le secrétaire de la cité, M. Hébert, a reçu ordre de prendre des procédures contre tous ceux qui n'ont pas encore payer leurs taxes d'affaires ou autres redevances municipales.

SAINT - LOUIS. — Une grande assemblée publique a été convoquée pour ce soir, à la salle municipale de cette ville. Le service des tramways de la compagnie du Parc et de l'Ile et les amendements à la charte de la ville de Saint-Louis, y seront discutés. Une circulaire signée par le président du comité des citoyens, M. J. Brown, a été lancée priant les contribuables d'assister en foule à cette assemblée, ou bon nombre de leurs intérêts seront discutés.

—MM. Martel, Chevalier et Hurteau, ainsi que le sec.-trés. de la municipalité, ont été chargés d'aller à Québec, dans le but de demander à la législature de vouloir bien faire disparaître de Saint-Louis, la compagnie d'exposition. Cette compagnie possède actuellement une grandeur immense de terrain, qui ne rapporte qu'embarras et traces de toute sorte à la ville. Cette résolution a été passée à une assemblée privée qui a eu lieu dernièrement. A la dernière réunion, le secrétaire a été autorisé à préparer un billet promissoire de la valeur de $2,500 payable à un mois.

LES HOTELIERS

Tiennent une importante assemblée hier soir

DISCUSSION DE QUESTIONS DU PLUS HAUT INTERET

On demande au gouvernement d'adopter une clause importante

Une importante assemblée de l'Association des commerçants de liqueurs de Montréal, a eu lieu hier soir, au restaurant de M. Théo. Lanctôt, rue Notre-Dame. Son principal objet fut l'étude des amendements que l'on se propose d'exposer au gouvernement, pendant la présente session.

Etaient présents : MM. L. A. Lapointe, E. L. Ethier, Victor Lemay, E. Cadieux, R. Archambault, L. Poirier, Edouard Fortin, Geo. Charbonneau, James O'Dea, Geo. Poitras, P. Monet, P. Coleman, W. Cadieux, Jos. Préceau, E. Rielle, Jules Arpin, B. Lépine, B. Raymond, Joseph Lanctôt.

Au commencement de la séance, fut présentée une délégation de l'Association de Bienveillance des commerçants licenciés, composée de MM. E. A. Fitzgerald, T. A. Lynch, P. Meehan, P. Carroll, C. R. Willis et J. McCarry. Cette délégation désirait prendre part aux discussions relatives aux amendements proposés ; ceux-ci furent lus en anglais et en français et furent adoptés à l'exception de deux clauses concernant l'uniforme à donner aux officiers du Revenu provincial. On résolut de ne pas publier le texte de ces amendements avant qu'il en soit présenté une copie à l'honorable premier ministre.

Il fut proposé par M. J. A. Lynch, secondé par MM. C. R. Willis et E. Cadieux, que ces amendements seront signés par les deux présidents et les deux secrétaires des deux associations.

L'Association des commerçants de liqueurs de Montréal et l'Association des commerçants licenciés, résolurent de s'assurer les services d'un avocat, qui discuterait la cause des commerçants de liqueurs devant le gouvernement.

Il fut aussi décidé qu'une délégation partirait pour Québec la semaine prochaine, pour présenter les amendements au gouvernement. Cette délégation se composera de MM. H. Dubois, président pro-tem. ; Joseph Riendeau, E. L. Ethier, Victor Lemay, L. A. Wilson, Edouard Cadieux, C. Vallée et L. A. Lapointe. L'autre association sera représentée par MM. Arthur James, président ; E. K. Fitzgerald, T. A. Lynch, C. R. Willis, P. Meehan, P. Carroll et J. McCarry.

Les secrétaires des deux associations sont en correspondance avec l'honorable premier ministre pour fixer la date propice à la présentation des amendements.

L'avocat de l'association demeurera à Québec, avec le secrétaire, afin de surveiller la publication des rapports et ils attendront jusqu'à ce que les amendements aient reçu leur sanction du gouvernement.

La délégation de l'Association des commerçants licenciés se retire alors, et l'Associaiton des commerçants de liqueurs de Montréal continue la discussion, sur des affaires de routine.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées, de même que le rapport du trésorier. Ce dernier montre un crédit de $1,571.66 au bénéfice de l'association.

Le secrétaire réfute certaines accusations à l'adresse de certains détailleurs qui, prétend-on, se font tirer l'oreille pour payer leur cotisation. C'est à peine s'il y en a une dizaine qui ne sont pas en règle avec l'association.

On nomma un sous-comité chargé de choisir un avocat pour discuter les amendements des hôteliers, à Québec. MM. E. L. Ethier et Victor Lemay, sont nommés auditeurs pour vérifier les rapports du secrétaire et du trésorier, avant l'assemblée annuelle qui aura lieu en janvier prochain.

M. Joseph Riendeau donne avis qu'il présentera une motion proposant l'amendement du règlement de l'association, en ajoutant la clause suivante : "Que dans le cas de sous-officier ou directeur qui s'absente sans permission de trois séances consécutives de l'association, les directeurs aient le droit de le remplacer." Il donne avis d'une autre motion portant : "Que tout candidat à une charge de l'association, soit présent à l'assemblée annuelle, à moins d'une permission spéciale ou d'un excuse suffisante envoyée au secrétaire."

Il a été aussi résolu de demander au gouvernement, d'adopter la clause suivante :

"Sera punie d'un emprisonnement ne dépassant pas un mois ou d'une amende n'excédant pas cinquante piastres, toute personne :

Qui sera entrée dans un hôtel ou dans une maison de pension, pour se procurer le logement ou la nourriture, ou les deux à la fois, et qui n'ayant pas fait d'arrangement spécial pour payer à crédit, aura eu l'intention évidente de frauder l'hôtelier ou le maître de pension, en ne le payant pas :

Toute personne qui ayant obtenu un crédit de son hôtelier, pour la nourriture et le logement, en lui montrant des bagages ou des effets qui ne lui appartiennent pas, ou en les retirant de l'hôtel ou de la maison de pension avant que ses dettes soient complètement payées.

De plus, les bagages ou les effets laissés chez les hôteliers ou les maîtres de pension par des personnes qui n'auront pas payé, pourront être vendus un mois après leur départ et leur propriétaire perdra tout recours à leur sujet."

MM. P. Langlois, Amédée Meunier et Stanislas Arbour, sont admis au nombre des membres de l'association.

Le sous-comité chargé de faire le choix d'un avocat pour discuter les amendements de l'association devant la législature, décide d'aller demander les services de M. J. O. Pelland.

CERCLE VILLE-MARIE

Demain soir, il y aura séance au Cercle Ville-Marie. MM. Pilon et Fauteux, étudiants en droit, y feront une intéressante discussion sur les langues mortes. Ce sujet tant d'actualité ne saurait manquer d'attirer tous ceux qui suivent le mouvement littéraire et sont au courant des discussions qu'il soulève au sein du monde des lettres. M. l'abbé Colin, dont la compétence dans la matière est hors de doute, présidera la séance, et à la fin, résumera la discussion. Le savant abbé profitera de cette occasion, croyons-nous, pour jeter de nouvelles et vives lumières sur cette question tant agitée dans le monde lettré.

Il y aura en outre déclamation, chant et musique. Cette séance, en somme, donnera matière à satisfaire tous les goûts, et sera, nous n'en doutons pas, un nouveau succès pour l'intéressante institution du Cercle Ville-Marie.

Les galeries sont réservées aux membres du Cercle.

A LA CATHEDRALE

Vendredi soir, à 7.30 heures, les dames du choeur de chant de l'archevêché exécuteront le programme suivant :

"Ave Verum", T. Dubois.—Solo (chanté par Melle M. Desjardins) avec choeur.

"Ave Maria", de G. Bizet—Mme Lafricain ; violon "obligato", Melle T. Boucher.

"Tantum Ergo", B. Hamma.— Duo (chanté par Melle H. Villeneuve et Mme L. J. Forget) avec choeur.

"Adoremus", J. Singenberger.

JUGEMENTS

Plusieurs points intéressants

La saisie-gagerie par droit de suite de T. F. G. Foisy contre Frédérick Houghton et Dame Dean, mise en cause, a été renvoyée, ce matin.

Le demandeur était le propriétaire du défendeur qui fit transporter son piano chez la mise en cause. Il prétendait avoir un droit de gage sur ce piano, mais sa prétention n'a pas été maintenue pour plusieurs raisons : il avait donné du délai pour payer, il restait suffisamment de meubles chez le défendeur pour garantir le loyer et il a été notifié que le piano n'était chez le défendeur que temporairement.

M. E. Dupont réclamait de l'héritier de feue Emma Favreau, V. Durivage, une certaine somme pour avoir gardé chez lui, durant sa maladie, la dite Emma Favreau. Jugement pour $64.45.

E. Boyer a été condamné à payer $204 à L. Allard, pour le loyer d'une ferme à Dorval. Le locataire ne voulait pas payer, disant qu'il avait fait un acte de compromis avec ses créanciers, notamment avec Allard, et qu'il ne devait payer qu'à une date subséquente, au jour de l'institution de l'action.

Mais ce compromis n'a pas été signé par tous les créanciers et n'a jamais eu d'effet et ne saurait lier le demandeur.

M. le Dr E. A. LACHAPELLE, qui vient d'être élu président de la British Medical.

CORRESPONDANCE

UNE SUGGESTION POUR LES PRISONNIERS

Je viens de voir dans le numéro de "La Presse" d'hier, 26 novembre 1897, un résumé du rapport de 1896 des inspecteurs des prisons de la province de Québec, dans lequel rapport on se plaint de l'insuffisance des bâtisses de la prison de Montréal et de la concurrence ruineuse aux honnêtes ouvriers de la cité que fait l'emploi des prisonniers au cassage de la pierre ; la même chose, je suppose, pourrait être dite pour l'emploi des prisonniers dans les autres départements de travail. Maintenant que nous avons des chemins de fer traversant des forêts, pourquoi le gouvernement n'établirait-il pas des prisons à ces endroits pour employer les prisonniers au défrichage et à la culture, j'entends pour les prisonniers condamnés à plusieurs mois et à des années. Il en coûterait peu pour les transporter à ces endroits. De cette façon, nous pourrions avoir des fermes modèles qui coûteraient bien moins que celles entretenues maintenant par l'Etat. On enverrait là le trop plein des pensionnaires de la prison de Montréal et les prisonniers à longs termes des autres prisons de la province. Avec cela, pas besoin d'agrandissement de la prison de Montréal. Et nos pénitenciers "a fortiori", ne pourraient-ils être établis à de semblables endroits ? Ce serait un bien pour la colonisation et les découvrés criminels par occasion, prendraient peut-être là le goût de ces travaux.

UN ELECTEUR.

Sainte-Sophie de Brandon, 27 novembre 1897.

DES ARMES ET DE L'ARGENT

New-York, 2—On a appris aujourd'hui que des consignations considérables d'armes et d'argent ont été expédiées récemment de ce port en destination de la république de Colombie. L'élection présidentielle à cet effet doit avoir lieu le 5 courant.

Les rumeurs veulent que des troubles sont à craindre à cette occasion, et le gouvernement Colombien veut prendre toutes les mesures nécessaires afin de maintenir la paix et empêcher une révolution possible.

DEPECHES COMMERCIALES

Liverpool, 2 décembre 1897 — Ouverture. Blé disponible tranquille ; blé à livrer tranquille ; décembre, 7s 5½, mars 7s 5 7-8 ; mai, 7s 6. Maïs disponible soutenu ; américain mélangé, 3s 3 ; blé à livrer tranquille, décembre, 3s 2 7-8 ; janvier, 3s 2 1-8 ; février, 3s 2 ; mars, 3s 2 3-8 ; farines fortes de Minnéapolis 25s 6.

Londres, 2 décembre — Ouverture. Blé à la côte sans affaires ; en route sans changement ; No 1 du printemps, novembre, 37s ; No 1 dur de Manitoba, décembre, janvier, 37s 10½. Marchés anglais de province soutenus. Maïs à la côte sans affaires ; en route, tranquille et soutenu ; américain mélangé, décembre-janvier, 15s 6, vieille récolte ; avoine américaine, mélangée, rognée, décembre-janvier, 14s 9 ; avoine canadienne mélangée, avril-mai, 14s 9. Lot d'avoine blanche canadienne en route, vendu 15s 3. Paris, blé, décembre, 30 frs 45 ; janvier, 29 frs 85 ; farines décembre, 62 frs 65 ; janvier, 62 frs 45 ; marchés français de province fermes.

Liverpool, 2 décembre, 12 heures 30 p.m. — Blé disponible tranquille mais disponible soutenu.

Beurre des Etats-Unis, finest, 92s ; do, bon, 60s.

Bacon, short clear backs, 16 à 18 livres, 31s, suif fin américain, 18s 6d.

Liverpool, 2 décembre. — Clôture. Blé à livrer, plat ; décembre, 7s 5½, mars 7s 5 3-8, mai, 7s 4 3-8. Mais disponible tranquille ; mais à livrer do, décembre, 3s 2 7-8 ; janvier, 3s 2¼, février, 3s 2 1-8 ; mars, 3s 2 3-8, mai, 3s 2¼. Farines fortes de Minnéapolis, 25s 6.

New-York, 2 décembre. Marché au comptant. Farines et blé soutenus ; No 2 roux d'hiver, 99½ cents f. à b. Maïs soutenu, No 2, 33 cents ; avoine soutenu, seigle soutenu, 53 à 55 cents ; lard salé soutenu, $8 à $8.75 ; saindoux tranquille, nominal, $4.47½. Suif tranquille, à 3-16 cents.

Toronto, Ont., 2 décembre — Marché tranquille. Farines actives à prix soutenus ; straight rollers cotées $4 frets moyens ; patentes de Manitoba, $5.30 ; fortes, $5.

Blé soutenu ; roux d'hiver vendu dans l'ouest à 83 cents frets élevés et blanc coté 75 à 78 cents sur échantillon ; No 2 du printemps, coté 80 à 81 cents sur le Midland ; No 1 dur de Manitoba, 93 cents Fort William, offert à 98 cents Midland.

Orge ferme avec offres modérées ; No 3 extra coté 27 cents ouest et orge à moulée 25 cents.

Avoine plus facile avec blanche offerte à 24 cents ouest, vendue de 23 à 23½ cents ; blanche vendue 22 à 22½ cents ouest.

Pois fermes avec ventes à 44 cents nord et ouest.

Sarrasin plus ferme avec ventes à 38 cents est. Seigle soutenu avec assez bonne demande ; ventes à 44 cents frets élevés, à 45 cents frets moyens et à 46 cents est. Blé d'Inde tranquille avec ventes de canadien à 27 cents ouest.

Son tranquille, chars cotés 88 frets de Toronto ; gru $11 à $12 frets moyens. Farines d'avoine tranquilles, prix sans changement, de $3.15 à $3.20 pour chars sur vole.

CHANGE

Cours fournis par MM. Garand, Terroux et Cie, banquiers et courtiers, 9 Place d'Armes.

	Entre banques	Au comptoir
Fonds N. Y.....	pair à 1-32	⅛ à ¼
Sterling :—		
60 j. de vue.....	8⅝ à ¾	8⅞ à 9
demande.....	9¼ à 5-16	9⅜ à ⅝
par cable.....	9⅝ à 9¾	
commercial.....	60 jours 8⅝ à ¾	
documentaire.....	3 jours 8⅞ à 9	
Chèque sur Paris :—		
Papier long.....	5.20 à	
Papier court.....	5.18¾ à 5.16¼	

CHANGE A NEW-YORK

	A l'affiche.	Courant.
60 jours.....	4.84 à	4.83
Demande.....	4.87 à	4.85¾
Par câble.....	..... à	4.86
Traites commerc.	..... à	4.81 ¾
Documen aires...	..... à	4.82 ¼
Chèques sur Paris :—		
Papier long.....	à ..... à	.....
Chèques sur Paris :—		
Papier court.....	à	.....
Argent à Londres, 2's.	Do à 3 Yorx, 1¼-2.	
Banque d'Angleterre, 8.		

LES THEATRES

RHEA A L'ACADEMIE DE MUSIQUE, LA SEMAINE PROCHAINE

Rhéa, la fameuse actrice de [illegible], sera, la semaine prochaine, à l'Académie de Musique, où elle jouera dans les trois pièces dans lesquelles elle a remporté ses plus grands succès :

"Frou-Frou," "Camille," et "The Empress of France." Cette dernière pièce a été entièrement refondue et l'intrigue se déroule à l'époque glorieuse de l'empire. Rhéa joue dans cette pièce le rôle de Joséphine, et M. William Harris, celui de Napoléon.

La pièce est entièrement différente de celle qui a été jouée ici une fois. Rhéa donnera mercredi en matinée "Camille." L'admission sera à des prix populaires. La première représentation sera "Frou-Frou."

QUEEN'S THEATRE

"Dadge Trip to New-York," dans lequel paraîtra John Henshaw, le prince des comédiens, sera l'attraction au Queen's, la semaine prochaine. La comédie a été très en faveur l'an dernier à Montréal et on peut dire sans crainte de se tromper qu'il en sera de même cette année.

La compagnie est extraordinairement forte et se compose d'artistes bien connus dans toute l'Amérique.

THEATRE ROYAL

La troupe de théâtre, Mlle Ani Monarche, qui sera la semaine prochaine à l'affiche du Théâtre Royal est reconnue comme la plus forte troupe burlesque qui soit en voyage.

La représentation commence par une scène d'un burlesque colossal intitulée "Paris upside Down," qui a plus amusé le public que n'importe quelle comédie au monde. Il y a en outre toute une série d'artistes de variété parmi lesquels les Deltorelli, Dolline Cole, Morrisses et Rich Zyrem, Florence Townsend, Grace Celest, Emma Francis, Williams et Adams, etc.

PAR FRASER FRERES

GRANDE VENTE REGULIERE A L'ENCAN

D'Ameublements de maison de toutes sortes, neufs et d'occasion

Tapis, pianos, images, literie ; grand assortiment de poêles de passage, de poêles à gaz, de poêles de cuisine, ranges, etc., etc., à nos spacieuses salles de vente Nos 453 et 455 rue St Jacques, angle de la rue des Inpecteurs.

VENDREDI, LE 3 DECEMBRE, A DIX Hrs. a. m.

Consignations sollicitées. Promptes remises au comptant. Avances faites. Emmagasinage sûr, prompt, sec, pour meubles, pianos, etc. Grand assortiment de meubles, pianos, poêles, etc., à vente privée.

FRASER FRERES,
27,30.2 Encanteurs.

Allez voir les Bargains !

LIQUIDATION
Chez Rodrigue Frères
256 RUE ST LAURENT
27—1 w N'y manquez pas.

COSTUMES.

Pour théâtres, mascarades, perruques en tous genres, poudres génuine, masques, barbes et moustaches postiches. Tout ce qui est nécessaire pour pièces d'amateurs. Nous envoyons les costumes et perruques dans toutes les parties du Canada.

JOS PONTON, Barbier-Coiffeur,
16-mjs-n 51 rue St Laurent, Montréal

AVIS de FAILLITE

IN RE
DUFRESNE & MONGENAIS,
Montreal.

Vente à l'encan au magasin No 221 rue St Jacques, Montréal.

Mardi, le 7 Decembre 1897, a 11 hrs

de l'actif comme suit :

Fonds de commerce d'épiceries, vins et liqueurs, cigares, etc., environ....	$13,420.81
Mobilier du magasin et fûts.....	3,120.50
Roulant.....	822.50
	$17,363.81
Marchandises en entrepôt.....	3.8 7.87
Dettes de livres d'après liste, environ.	21,961.57

BENNING & BARSALOU,
Encanteurs.
KENT & TURCOTTE,
29,30.2,4,6 97 St Jacques.

PAR MARCOTTE FRERES

VENTE TRES IMPORTANTE

Magnifiques meubles et fournitures de maison, splendides tapis de velours de Bruxelles et tapisserie en lots convenables aux acheteurs ; 75 rouleaux de prélart anglais, beaux rideaux en dentelle, portières en soie et en chenille, 2 magnifiques pianos cottage (manufacture de New-York, splendides ameublements de salon en Turkish Rug, brocatelle de soie, peluche ondée et en crin ; magnifiques miroirs, cadres et gravures, tables de centre, berceuses et chaises de fantaisie, magnifiques sideboards et tables à dîner en chêne et noyer noir ; chaises couvertes en cuir pour salle à dîner, canapés en cuir et corduroy ; magnifiques buffets pour argenterie ; bibliothèques, bureaux, porte-chapeaux ; 40 magnifiques ameublements de chambre en chêne, noyer noir et bois franc ; lits-corniche, sofas-lit, sommiers, matelas en cuir et en laine ; couvertes de laine ; un grand lot d'argenterie et articles de fantaisie, etc, etc., etc.

— AUSSI —

Un lot de valises, hardes faites, linge de corps vendu pour comptes de pension. Le tout sera vendu sans réserve,

Vendredi apres-midi, 3 Dec.,

au magasin 1693 et 1695 rue Notre-Dame.
Vente à DEUX HEURES P.M.
MARCOTTE FRERES,
26—2 Encanteurs.

PAR M. HICKS & CIE

VENTE —DE— BEAUX MEUBLES DE MENAGE.

Nous avons reçu instruction de vendre, au No 3131 rue NOTRE-DAME, (ville de Ste Cunégonde),

VENDREDI MATIN Le 3 de Decembre,

TOUS LES MEUBLES ET EFFETS Y CONTENUS, COMPRENANT :

Un beau piano Sohmer & Co., 7⅓ octaves, bel ameublement de salon, chaises déperrilliées, tables de salon, gravures, ornements, candélabres en cuivre, rideaux, portières, tapis de Bruxelles en bon ordre, buffet en noyer noir, table à rallonge pour salle à manger, chaises de salle à manger, beau cabinet à porcelaine avec devant et côtés vitrés, articles en porcelaine, verrerie, coutellerie, ameublements de chambres à coucher en noyer noir et en chêne avec dessus en marbre, armoire à toile en noyer, pupitre avec dessus automatique (roll top), fauteuils, canapés, tapis d'escaliers, carrosses de bébés, couchettes, buffets et accessoires, poêle de passage "Universal", poêle de cuisine No 9, poêle à gaz, glacière et ustensiles ordinaires de cuisine. Tout est en parfait ordre.

Vente à dix heures.

M. HICKS & CIE,
25—3 Encanteurs.

Si vous désirez faire Un EMPRUNT

Pour acheter une Maison,
Pour construire une Maison,
Pour payer un Emprunt,
Consultez THE BIRKBECK.

Il est aussi facile de payer votre emprunt que vous avez fait de The Birkbeck que de payer loyer.

Birkbeck, Compagnie de Placements, de Garantie et d'Epargnes
110 rue Saint-François-Xavier.
264 mjs n

BOIS DE SCIAGE

Venant d'arriver : Une barge de

BEAU MADRIER 3 pcs, PIN SEC

offert à grande réduction. Aussi toutes sortes de bois préparés et brutes aux plus bas prix du marché chez

THIBODEAU & BOURDON,
1203 Ste Catherine, coin Av. Papineau.
MONTREAL.
132—mjs—n—G

"LA VIERGE," LEGENDE SACREE DE CHS GRANDMOUJIN.

.....Musique de JULES MASSENET.....

Grand Concert donné par la Société Chorale de Montréal, sous la direction du PROF. ALEX. M. CLERK, au Monument National.—300 Chantres, 45 Musiciens.—Prix des places : $1.00, 75c, 50c, 25c.

Le plan de la Salle est exposé chez Ed. Hardy, 1676 rue Notre-Dame et au Shaw's Music Store, 2274 rue Ste Catherine, où les sièges peuvent être réservés. 2,3,4,6,7,9

LE COIN PROFITABLE

247 rue Saint-Laurent

COIN RUE SAINTE-CATHERINE

Les Achats faits avec soin Rendent les Ventes Faciles

Nous n'achetons que de bonnes marchandises. Vous pouvez toujours compter sur cela à nos magasins. Nous sommes aussi très particuliers sur les prix. Nous avons tous les avantages des achats faits au comptant. Vous en avez les bénéfices.

Bons Bas laine noire pour enfants.....	10c
Bons Bas laine noire, pour dames.....	15c
Bons Gants en cachemire noir.....	15c
Gants laine de fantaisie, pour dames.....	20c
Gants kid, 1 bouton seulement.....	49c
Gants kid, 2 boutons, dos bordés, valant $1.10, réduits à.....	79c
Corps, demi manches, pour dames.....	15c
Corps, demi manches, tout laine, pour dames	19c
Corps avec manches pour dames.....	15c
Corps avec manches espagnoles pour dames	25c
Corps avec manches pour enfants—Job.....	25c
Flanelle grise, 27 pouces large.....	12½c
Flanelle grise, valant 25c réduite à.....	17c
Couvertes flanelle, bandes et grises, depuis	$1.00
Confortables très pesants, depuis.....	75c
Couvrepieds couleurs, 9/4, depuis.....	48c
Couvrepieds blancs, 10/4, depuis.....	75c

ETOFFES A ROBES

Etoffes à robes, double largeur, seulement...	12½c
Etoffes à robes fantaisie, seulement.....	25c
Etoffes à robes recherchées, seulement.....	35c
SPECIAL—Etoffes à robes fantaisie, armure toutes nuances, valant 75c réduites à.....	37½c
JOB—Serge à costumes, toutes couleurs, très large et laine, valant 90c, réduite à.....	48c
Beaver à Manteaux, bonne qualité.....	79c
Beaver à Manteaux extra.....	$1.00
Sea ette, laine et soie, valant $4.00, pour...	$2.50
Seaiette, laine et soie, valant $5.50, pour...	$3.75

ARTHUR GAGNON & CIE,

247 rue Saint-Laurent,
1913 et 1915 rue Sainte-Catherine.

BUREAU DE R. R. DICKEY,

Greffier de la Cour de 3ième Division.
AGENT DES MEILLEURES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

Foerst, Ont., 12 Octobre 1897.

THE SLOAN MEDECINE CO.

CHERS MESSIEURS.—Il y a environ deux ans, je souffrais d'une attaque de diarrhée bilieuse qui devint chronique et menaçait mon existence. J'ai pris plusieurs sortes de remèdes brevetés et j'

TEMPERATURE

Toronto, 2 — Temps beau et très froid. Neige ce soir, en certains endroits.

MONTREAL, 2 Décembre, 1897.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640-1643 rue Notre-Dame :

Aujourd'hui maximum	17
Même date l'an dernier	13
Aujourd'hui minimum	7
Même date l'an dernier	5

D'après le baromètre aujourd'hui : 8 hrs a.m., 30.44 ; 12 hrs a.m., 30.50 ; 2 hrs p.m., 30.48.

HISTOIRE DE LA GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE

Nous terminons aujourd'hui, avec le récit de la bataille de Sedan la première partie de l'histoire de la guerre franco-prussienne. Sedan est la dernière étape de l'armée impériale, son dernier effort en rase campagne ; c'est également la fin du régime qui a mené la France à deux doigts de sa ruine et de son démembrement.

Après Sedan l'empire fut renversé et le Gouvernement de la défence nationale, qui lui succéda, continua la lutte avec une énergie que même ses adversaires n'ont pu méconnaitre. Mal équipées, mal habillées, mal encadrées les armées de la défense nationale firent pendant cinq mois preuve d'un héroïsme auquel l'ennemi rendit hommage dans ses nombreux rapports.

L'abondance des matières, les débats parlementaires, nous obligent malheureusement à suspendre momentanément la publication de notre intéressant récit de la guerre franco-prussienne et à remettre jusqu'après la session du Parlement la publication de la seconde partie comprenant les opérations des armées de la défense nationale et le siège de Paris.

A LA LEGISLATURE

Députations et Entrevues

LE BILL DES MEDECINS

L'élection de Lévis

De notre correspondant particulier

Québec, 2—Une députation du comté de Richmond est arrivée, ce matin, pour avoir une entrevue avec le gouvernement au sujet de l'octroi à la Société d'Agriculture du comté de Richmond. L'ancien gouvernement avait accordé $2,500 en cinq années, soit $500 par année, et, les premiers $500, ont été payées l'année dernière. La députation demande que l'octroi soit continué cette année.

La délégation sera reçue après la séance de cet après-midi. Elle se compose de MM. Stenson, M. P. P. pour Richmond; W. L. Ball, gérant de la banque des Townships, à Richmond ; P. Mackenzie, Jno. Ewing, registrateur du comté de Richmond ; J. Fraser, notaire; Sicotte, notaire.

—Le conseil des ministres siége ce matin.

—Le Dr DeGrosbois sera chargé de présenter les amendements au bill constituant le Collége des Médecins et chirurgiens de la province, amendements dont vous connaissez la teneur.

La chambre s'ajournera aujourd'hui après les affaires de routine par respect pour la mémoire de feu M. Gladu. M. Marchand a fait savoir qu'il assisterai samedi, aux funérailles de M. Gladu, si les affaires publiques le permettent, sinon il se fera représenter par un de ses collègues.

—Le comité des ordres permanents s'est réuni, ce matin, et a passé 13 des pétitions pour bills privés.

—Les deux premiers exemplaires des comptes publics en anglais sont arrivés ce matin, au bureau du trésor. Ils sont imprimés au "Herald", à Montréal. Les exemplaires français ne sont pas encore prêts.

—M. J. Boutin Bourassa, de St Romuald, a écrit au "Quotidien", de Lévis, déclarant qu'il n'a jamais autorisé personne à dire qu'il s'était retiré de la lutte électorale qui vient d'être ouverte dans le comté de Lévis. D'aucuns sont d'opinion que si M. Bourassa reste sur les rangs, ce sera afin de faciliter l'élection du candidat ministériel, M. N. N. Olivier, qui rencontrerait un adversaire sérieux dans la personne de M. Gédéon Beaulieu. On sait que ce dernier est mécontent du résultat de la convention libérale qui a choisi M. Olivier. Et il entend faire la lutte avec l'appui d'une faction libérale et les conservateurs du comté.

A STE CUNEGONDE

Fuite mystérieuse d'un employé civil

D'étranges rumeurs circulent actuellement à Ste Cunégonde, au sujet de la disparition subite et mystérieuse d'un citoyen bien connu et ayant déjà occupé plusieurs postes publics importants. Parti de lui-même il y a une dizaine de jours environ, il n'a pas été revu depuis. Quoique tout le monde soit d'une réticence extrême sur cette affaire, les renseignements réunis à grand peine jusqu'à présent laissent fortement présumer que cette fuite n'est ni plus ni moins que le fait d'un employé infidèle qui craint pour sa tranquilité.

Interrogé par le représentant de la "Presse", un personnage important de l'endroit a déclaré qu'il connaissait intimement et depuis de longues années le disparu et qu'il le croyait absolument incapable d'accomplir ce dont la rumeur publique l'accuse. "Il est plus probable, ajouta notre personnage, que le fond de toute cette affaire est une question de dettes que la honte de ne pouvoir rembourser à pousser le fuyard à mettre quelque distance entre lui et ses trop nombreux créanciers." Dans tous les cas, cette fuite fait le sujet des conversations de tous les habitants de la localité et il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que des détails piquants nous seraient révélés d'ici à quelque temps.

LA BOUCHERIE DE ST CANUT

Le rapport du coroner Mignault

DEPOSE AUJOURD'HUI A STE SCHOLASTIQUE

Verdict de culpabilité contre Cordélia Viau et Sam Parslow

L'ENQUETE A LA MAISON POIRIER

On trouve un morceau de toile avec des taches de sang

UNE LETTRE DE POIRIER A SA FEMME

En réponse aux dénonciations du curé Pinsault

Les dépenses extravagantes de Mme Poirier

(De notre envoyé spécial)

Sainte-Scholastique, 2—L'enquête du coroner a été close ce matin, vers onze heures, M. F. X. Mathieu, substitut du procureur général ; J. A. C. Ethier, M. P., avocat de Sam. Parslow, et M. Leduc, avocat désigné de Cordélia Viau, étaient présents.

Le grand connétable Brazeau et les détectives McCaskill et Crevier étaient aussi présents.

M. le coroner Mignault, après avoir fait l'appel des jurés, a prononcé en substance les paroles suivantes : MM. les jurés, depuis l'ajournement de notre enquête, une plainte a été déposée devant M. le magistrat de Martigny par le détective McCaskill, accusant Cordélia Viau et Sam. Parslow du meurtre de Isidore Poirier.

Les accusés ont été arrêtés depuis l'ajournement. Etes-vous d'opinion, d'après la preuve qui a été faite devant vous que Isidore Poirier s'est suicidé ou qu'il a succombé sous les coups d'un assassin ?

Si vous êtes d'opinion qu'il s'est suicidé, il est inutile de prolonger cette enquête.

Si au contraire vous pensez qu'il a été assassiné, avez-vous eu assez de preuves à cette enquête pour vous convaincre que les accusés Sam. Parslow et Cordélia Viau sont les vrais coupables ?

Vous êtes appelés à vous prononcer.

Le jury se retira et après trois minutes de délibération, revint dans la salle et rendit le verdict de coupable contre les deux accusés.

L'enquête préliminaire se continuera à Sainte-Scholastique demain

Le procès préliminaire sera conjoint pour les deux accusés ; mais le procès devant les petits jurés sera fait séparément.

L'enquête préliminaire roulera surtout sur la question de l'admission des aveux obtenus des accusés par le détective McCaskill en présence de M. le coroner Mignault.

Les avocats des deux parties réservent pour le procès devant les petits jurés leurs principaux moyens de défense.

Nous avons déjà exprimé ici l'opinion de M. le Dr Prévost, de Saint-Jérôme, au sujet de la manière dont M. le coroner Mignault a conservé le cerveau et l'estmac de la victime.

M. le Dr Prvost prétend que l'alcool dans lequel ces organes ont été déposés a dû les pénétrer et qu'il est maintenant impossible de dire si l'estomac contenait de l'alcool au moment du crime. D'autres médecins sont d'avis que l'alcool contenu dans l'estomac ne pouvait en sortir pas plus que l'alcool dans lequel il était contenu pouvait pénétrer dans l'intérieur. Quoiqu'il en soit, M. le Dr Mignault avait eu auparavant la précaution de mesurer la quantité d'alcool mise dans le bocal au moyen de l'aicoolomètre, de sorte qu'il sera facile de déterminer si l'estomac contenait de l'alcool. Que M. le Dr Provost ait raison ou non, ce dernier ignorait sans doute la précaution prise si à propos par M. le coroner Mignault.

Le détective Crevier, accompagné du représentant de la "Presse", a continué ses perquisitions à la maison du crime, hier après-midi.

Dans les cendres du poêle ils n'ont trouvé que des débris de vaisselle et de verre et dans le puits qui a été sondé avec soin il n'a rien été trouvé. MM. Rioux et Cyr, les deux gardiens de la maison, ont fait hier une découverte très importante, sur les instructions du coroner.

Ils ont visité la maison de fond en comble, hier matin, le représentant de la "Presse" était avec eux.

Dans la boutique de Poirier, derrière un coffre d'outils, ils ont trouvé un morceau de toile grossière sur lequel se voient de larges taches de sang. Une de ses taches, au centre du morceau de toile, est formée d'un peu de sang coagulé.

Le morceau de toile a dû servir au meurtrier en guise de tablier pendant qu'il assassinait sa victime.

Malgré les recherches les plus minutieuses on n'a pu trouver encore des vêtements portant des traces de sang si ce n'est un gilet de femme en toile blanchie sur lequel on aperçoit quelques taches qui peuvent être du sang ou de la rouille.

Ce gilet a été emporté par le détective Crevier qui fera analyser les taches afin d'en connaître la nature.

On a trouvé dans un tiroir du sideboard une lettre écrite il y a deux ans, par M. le curé Pinault à Poirier, pendant que ce dernier était à Fresno, en Californie.

Dans cette lettre, M. le curé Pinault avertit Poirier de la conduite de sa femme pendant son absence.

Poirier a renvoyé cette lettre à sa femme, après avoir écrit de sa main, les mots suivants : "Vois ce que M. le curé m'écrit. C'est sans doute pour la récompense des services que tu rends à l'église comme organiste. Ne t'occupe pas de cette letire et amuse toi tant que tu voudras. Je ne veux pas que tu t'ennuies pendant mon absence."

Ces lettres ont été remises au coroner ainsi que plusieurs autres relatives à l'assurance et adressées à M. ou Mme Poirier.

Mme Modeste Hébert, de Montréal, soeur de Cordélia Viau, est venue, hier, chercher son enfant qui avait été laissé en pension, chez Mme Bouvrette, après l'arrestation de sa mère adoptive.

Après la clôture de l'enquête, M. F. X. Mathieu, substitut du procureur général ; Ethier, avocat de Parslaw, et Leduc, avocat désigné de Cordélia Viau, ont visité la scène du crime, sous la direction de M. le coroner Migneault.

Ce dernier leur a fait voir les différentes pièces à conviction qui viennent d'être trouvées entre autres ce morceau de toile dont nous parlons plus haut, trouvé par MM. Rioux et Saint-Cyr, et un représentant de la "Presse", derrière un coffre d'outils, dans la boutique du défunt.

L'enquête minutieuse à laquelle s'est livré, hier, votre représentant en compagnie du détective Crevier lui a démontré une fois de plus combien étaient excessives, vu les moyens de son mari, les dépenses faites par la femme Poirier. Ses toilettes aussi remarquables par la qualité que par la quantité, semblerait plutôt appartenir à une reine de la mode qu'à la femme d'un modeste ouvrier.

Evidemment, où elle engageait le crédit de son mari où elle avait d'autres sources de revenus que les salaires de celui-ci, d'après des reçus trouvés dans la maison. Nous voyons qu'elle a payé $115 son harmonium, $15 sa selle, $50 son moulin à coudre, de $3 à $15 chacun les nombreux chapeaux trouvés dans la maison et qu'elle a dépensé depuis quelques années plusieurs centaines de piastres en toilettes de toutes sortes.

Il est évident que son mari ne pouvait se permettre des dépenses aussi extravagantes et que s'il n'a pas contracté de dettes sa femme a reçu d'ailleurs l'argent qu'elle a si libéralement dépensé.

C'est d'ailleurs l'opinion générale à Saint-Canut où l'on plaint ce pauvre Poirier qui a vécu en martyr sous la domination de cette femme et est mort également en martyr par sa main et celle d'un complice qui avait réussi à s'introduire dans sa maison et à gagner son amitié.

Sainte-Scholastique, 2 — Je vous envoie d'abord le texte du rapport du coroner, qui est le plus important.

Province de Québec,
District de Terrebonne.

Enquête authentique, au village de Saint-Canut, dans le comté des Deux-Montagnes, dans le district de Terrebonne, par P. Z. Mignault, Ecr., coroner de Notre Souveraine Dame la Reine Victoria, le 22ème jour du mois de novembre, et continuée ici les 23ème, 24ème et et 25ème jours du même mois et terminée le 2ème jour du mois de décembre, dans l'an de Notre-Seigneur 1897, et dans la 61ème année du règne de Sa Majesté Victoria, sur le corps d'Isidore Poirier, menuisier, du village de Saint-Canut, là et alors gisant mort et trouvé égorgé dans sa chambre à coucher, dans sa maison, au village de Saint-Canut, le 22ème jour de novembre dernier.

Furent appelés comme jurés à l'enquête du coroner, William O'Connor Fabien Nantel, Michael O'Connor, Ferdinand Saint-Vincent, Calixte Caron, Alexander Mackenzie, Frédéric Longpré, James Murphy, Louis Brisebois, James Kenna, John Callahan, Joseph Limoges, hommes bons et qualifiés de la paroisse de Saint-Canut, lesquels, après avoir prêté serment, sur les Saints Evangiles, de s'enquérir, au nom de Notre Souveraine Dame la Reine Victoria, quand ou comment, et de quelle manière est mort le dit Isidore Poirier, ont choisi James Murphy, un des leurs, comme président du jury et disent sous leur serment, d'après le témoignage de Henri Prévost et Siméon Lamarche, appelés par eux pour faire la visite externe et interne du cadavre, que le défunt Isidore Poirier, est mort de mort violente, ayant été assassiné dans sa chambre à coucher, le 21me jour de novembre 1897, vers 4 heures de l'après-midi, et après avoir entendu les dépositions de plusieurs témoins, ils en sont venus à la conclusion et rendent le verdict suivant :

Verdict :—Le défunt, Isidore Poirier, a été assassiné lâchement et de la manière la plus brutale dans sa chambre à coucher, dans sa maison,, au village de Saint-Canut, dimanche, le 21me jour du mois de novembre 1897, vers quatre heures de l'après-midi, au moyen d'un couteau de boucherie, ses meurtriers lui ayant presque totalement tranché le cou et fait plusieurs autres blessures corporelles et ils accusent et rendent responsables de ce crime Cordélia Viau et Sam. Parslow..

Et les jurés ont signé avec nous, coroner, ce 2me jour de décembre 1897.

(Signé)
WILLIAM O'CONNOR,
FABIEN NANTEL,
MICHAEL O'CONNOR,
FERDINAND ST-VINCENT,
CALIXTE CARON,
ALEXANDRE McKENZIE,
FREDERIC LONGPRE,
JAMES MURPHY,
LOUIS BRISEBOIS,
JAMES KENNA,
JOHN CALLAHAN,
JOSEPH LIMOGES,
P.Z. MIGNAULT, M.D., coroner.

M. le coroner Mignault remercia alors les jurés et les félicita sur la manière dont ils avaient fait leur devoir : il leur a dit qu'il espérait que le procureur général prendrait leurs services en considération et qu'il leur donnerait une rémunération raisonnable.

TROIS ANS DE PENITENCIER

Pour le vol avec effraction chez Bissonnette

Le juge Desnoyers a condamné, ce matin, à trois ans de pénitencier, un nommé Alexis Généreux, pour vol avec effraction chez M. Louis Bissonnette, marchands de tabac, No 1494 rue Notre-Dame.

Ainsi que nous l'avons raconté dans le temps, un vol avec effraction des plus importants avait eu lieu chez le plaignant pendant la nuit du 23 au 24 septembre. Des marchandises évaluées à environ $300 ont disparu. L'accusé Généreux avec deux autres du nom de Louis Quenneville et Alexandre Monette, ont été arrêtés. Ces deux derniers, après avoir avoué leur culpabilité, ont été condamnés chacun à cinq ans de pénitencier, la semaine dernière. Le magistrat s'est montré plus clément dans la cause de Généreux. L'on a découvert que la justice a été beaucoup aidée par les aveux du prisonnier. Le juge Desnoyers en prononçant la sentence, a pris cela en considération. Les prisonniers, d'ailleurs, sont des récidivistes.

LES IRLANDAIS S'OPPOSENT A SA NOMINATION

A une assemblée des électeurs irlandais catholiques du quartier Saint-Antoine, tenue mardi dernier, au No 2042 rue Notre-Dame, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

"Que les électeurs irlandais catholiques du quartier Saint-Antoine, réunis en assemblée, déclarent que la nomination de M. Decary-Pierson comme surintendant des pompes à vapeur pour remplir la vacance causée par la mort de M. John Nolan, est absolument injuste et que le conseil de ville n'a pas agi avec tout l'impartialité désirable. Il a méconnu à un Irlandais catholique le droit d'occuper cette position pour laquelle il avait toute l'expérience et la compétence nécessaires, ainsi que l'ont déclaré des connaisseurs dignes de foi et nous nous engageons à employer notre influence contre l'échevin qui a fait faire cette nomination.

Les funérailles de feu le député d'Yamaska auront lieu samedi matin, à dix heures, à Saint-François du Lac.

LES CREDITS DE L'ANNEE

Pour le département des chemins

UNE SOMME DE $400,000

Une enquête en perspective

La commission de la voirie s'est réunie, ce matin, pour voter les crédits nécessaires aux dépenses ordinaires de l'année prochaine. En voici les détails :

	Dépenses en 1897.	Estimés en 1898.
Personnel et entretien des chevaux	$30,884	$33,000
Employés permanents.	69,359	78,267
Chemins	22,000	72,350
Arrosage et nettoyage.	60,000	80,043
Trottoirs en bois	29,000	70,024
Squares	11,000	14,000
Réparations aux pavages permanents	.....	10,000
Réparations aux égouts	8,000	9,000
Nettoyage et réparation aux bouches d'égouts	3,000	5,000
Egouts privés	2,000	2,500
Noms et numéros de rues	1,000	1,000
Neige	2,581	8,000
Chemins d'hiver	1,500	1,800
Parc Logan	.....	5,000
Dépenses imprévues	500	500
Inondation	9,000	1,000

M. Saint-Georges a réparti comme suit les trottoirs qu'il y aura à faire :

	Pieds carrés.
Saint-Laurent	150,000
Saint-Louis	210,000
Saint-Jacques	190,000
Sainte-Marie	210,000
Hochelaga	30,000
Saint-Jean-Baptiste	74,000
Saint-Denis	20,000
Est	5,000
Saint-Antoine	304,000
Sainte-Anne	129,000
Ouest	10,900
Saint-Gabriel	67,000
Total	1,400,500

A 45c le pied, ce qui fait $70,024.

Les échevins Grothé et Martineau ont protesté contre cette répartition, la trouvant injuste particulièrement vis-à-vis leurs quartiers respectifs, de sorte qu'on reviendra sur cette question quand le moment de commencer les travaux sera arrivé. L'inspecteur, dans son rapport, établit aussi la quantité de pavage en macadam, qu'il faudra dans chaque quartier :

	Verges carrées.
Saint-Laurent	100,000
Saint-Louis	80,000
Saint-Jacques	85,000
Sainte-Marie	120,000
Hochelaga	75,000
Saint-Denis	44,000
Est	8,000
Centre	10,000
Saint-Antoine	500,000
Sainte-Anne	230,000
Saint-Gabriel	75,000
Total	1,447,000

A 50 cts la verge :$723,500.

Naturellement, on ne demandera pas toute cette somme cette année.

Pour chacun des squares, les sommes varient de $400 à $500 chacun.

Au sujet des voitures aux inspecteurs et contremaîtres, M. Saint-Georges a fait remarquer que les $250 données n'étaient pas suffisantes. Il aurait voulu que la ville se chargeât elle-même de l'entretien des chevaux, des voitures, etc., sans donner aucune somme fixe à ceux qui s'en servent.

Là-dessus, l'échevin Grothé a répliqué que ce système pourrait donner lieu à des abus. On voudra avoir de beaux équipages, des chevaux de premier ordre, aux frais de la ville et l'on augmenterait ainsi les dépenses de $3,000 au moins, par année.

A sa demande, il a été convenu, alors de donner plutôt $100 de plus à ceux qui font usage de voitures, comptant qu'en cela, on y gagne encore.

M. Saint-George dit que certains employés reçoivent dans d'autres départements $2.50, et font ensuite nourrir leurs chevaux par la corporation.

MM. Hémond et G. T. Couture, ont été nommés inspecteurs de section et plusieurs employés subalternes furent changés de "classe", ce qui leur donne droit à une augmentation de salaire.

On a lu la lettre suivante de M. St George qui a créé tout un émoi.

Montréal, 26 nov. 1897.

Au président et aux membres du comité des chemins.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un de nos employés, M. O. Poirier, qui a fait une plainte devant notaire, contre un autre employé, M. X., disant que ce dernier lui a demandé de faire un acte malhonnête au détriment de la ville. J'ai une lettre confirmant cette plainte. Je demanderai qu'une enquête ait lieu.

Un sous-comité, comprenant les échevins Préfontaines, Reneault et Turner, a été nommé pour faire l'enquête, en question.

M. le Dr ROTTOT, dont les étudiants ont fêté le cinquantenaire d'admission à la pratique de médecin, ce matin.

BUREAU DES REVISEURS

Comme nous l'annonçons ailleurs, le Bureau des reviseurs doit se réunir le 4 ou le 5 janvier, pour comencer l'examen de la liste. Quels seront ces reviseurs, cette année, nul ne le sait encore, car ils ne sont nommés qu'au commencement de chaque année par un juge de la cour supérieure. Il y a sur la liste supplémentaire, environ mille noms dont un grand nombre seront contestés. Les reviseurs ne manqueront pas de besogne.

A QUI LA MONTRE ?

Le sergent détective Campeau demande la propriétaire d'une montre de dame. Le bijou qui est entre les mains de la police, est en or et porte un diamant sur la boîte.

L'INDUSTRIE LAITIERE

Continuation des séances de la convention annuelle

Le résultat des élections

Dépêche spéciale

Nicolet, Qué., 2—Voici le résumé de la conférence de l'inspecteur :

Dans toutes les fabriques que j'ai visitées, je n'en ai trouvé que 63 où la totalité du fromage était de première classe sous tous les rapports. L'odeur désagréable remarquée l'an dernier semble disparaître. La propreté dans tous les cas est ici à recommander. Je remarque que les fabricants qui sont passés par le collége de Saint-Hyacinthe sont surtout ceux qui fabriquent le meilleur fromage. On fait moins de fromage mou, mais on en fait encore trop, puisque le rendement est moins considérable.

Le conférencier énumère ici les moyens à prendre pour obtenir du bon fromage, fait connaitre le degré de température qui doit être maintenu dans les fabriques. Les propriétaires de fabriques devraient donner à leurs employés tous les moyens nécessaires de faire un bon ouvrage. Dans un grand nombre d'endroits, le bassin à petit lait est placé sous le plancher de la fabrique et est inaccessible. Le plancher est souvent pourri, aussi se degage-t-il des odeurs malsaines qui ne peuvent être que préjudiciables au bon goût du fromage.

Aussitôt après la lecture de ces deux rapports, une longue discussion s'élève à propos de la présure dont les fabricants se servent dans leur fabrication.

On a constaté l'an dernier que le fromage avait perdu de son excellence à cause de la mauvaise qualité de la présure. C'est un fabricant de Montréal qui fut cause du désastre que l'on subit à cette époque. Ce fabricant crut qu'il pouvait offrir une aussi bonne présure que celle que l'on importait. On sait le résultat. Pour remédier à cet état de choses, M. G. Poulin propose, appuyé par M. J. N. Duquay., que l'Association de l'Industrie Laitière emploie son influence auprès du gouvernement pour que ce dernier s'empare de la confection ou de l'inspection de la présure. Cette proposition a été à peu près unanimement rejetée.

Une question qui n'a pas manqué d'intéresser les membres de l'association, est celle du mauvais lait. M. le Dr Grignon demande à M. Plamondon, qui parlait sur la question, si tous les inspecteurs faisaient leur devoir. Si les fabricants se montraient sévères envers les patrons qui emportent avec leur lait, à la fabrique, des rats noyés dans les canistres ?

On pourrait citer ici des cas de malpropreté incroyable chez certains fabricants.

Malheureusement, on ne se montre pas assez sévère.

M. Poulin demande si l'heure ne serait pas venue pour les syndicats de s'unir en vue de refuser le lait qu'un patron apporte, une fois que ce lait reconnu mauvais a été refusé par l'un d'eux. Il s'agit de se donner la main et nous pourrions arriver à corriger les patrons.

Ont parlé sur la question, MM. Poulin, Bernard, Taché, Plamondon, Duguay, Milot, le Dr Grignon et quelques autres.

A midi, la séance est ajournée.

Nicolet, Q., 2 —A la séance d'hier après-midi, MM. Leclair, Taché, L. N. Paquet, ont lu des études très intéressantes touchant le mode d'empaquetage et les associations coopératives. La confection des boîtes à fromage et la question des sociétés coopératives ont soulevé une longue discussion, le projet de M. Taché d'abolir quelques-unes des petites industries locales, comme nuisant au bon fonctionnement d'autres plus vastes a soulevé de nombreuses protestations.

L'étude de M. Taché a été très intéressante. Le Dr Grignon lui a donné la réplique dans un discours. Au fond, le Dr Grignon est du même avis que M. Taché, mais, demande-t-il, comment arriverons-nous à indemniser les petits fabricants ?

La séance du soir a été très brillante. Mgr Gravel, dom Antoine, abbé bitré d'Oka, l'hon. M. Fisher, ministre d'agriculture, M. Ball, M. P. P., M. Bourassa, M. P., et plusieurs membres du clergé avaient pris place sur l'estrade. Une adresse a été lue au président par le maire de Nicolet, puis après les remerciements du président, parlant au nom de l'association, M. Bourassa, M. P., fit un très brillant discours.

Mgr Gravel prononce également une allocution des plus pratiques et des plus intéressantes. L'hon. M. Fisher a aussi prononcé une courte allocution en français. La fanfare du Collége a rendu encore plus belle cette séance, grâce à de jolis morceaux bien exécutés, très attrayants.

La lanterne magique qui nous a montré une variété de vues bien goûtées.

M. MacDonald déclare que si la société a fait beaucoup pour l'amélioration de l'agriculture,le perfectionnement de nos industries laitières, il lui reste encore beaucoup à faire. Nous avons, grâce à l'excellence de nos produits, obtenu une large part du marché anglais. Nos voisins les américains s'en sont aperçus et voudraient regagner le terrain perdu ; il va donc falloir travailler de plus en plus fermement à perfectionner notre fabrication de beurre et de fromage si nous ne voulons pas perdre du terrain.

M. le président McDonald présente alors à l'assemblée M. Bourassa qu'il qualifie de simple cultivateur. Le discours du député de Labelle est un petit bijou littéraire que nous voudrions donner ici en entier. On connait la verve, l'étonnante facilité d'élocution de M. Bourassa et surtout la richesse de sa phrase toujours correcte,soignée.J'étais venu, déclare-t-il, pour m'instruire et non pour enseigner, aussi ne pourrais-je vous dire que bien peu de choses. J'élabore actuellement un projet ayant pour but la régularisation des cercles agricoles et les sociétés d'agriculture. Si la province a fait dans le passé de nombreux et rapides progrès il lui en faut faire encore beaucoup ; le peuple canadien, quoi qu'on en dise, n'est pas routinier, il est naturellement progressif, mais il lui faut un guide, l'introduction des cercles agricoles a contribué pour une large part au succès, mais les cercles remplissent-ils la mission qu'on leur a destinée ? Je ne le crois pas. On croit chez quelques-uns que le but de ces cercles est de procurer à ses membres de la graine de trèfle à bon marché. Mais est-il nécessaire de faire partie des cercles pour avoir des graines de trèfle à bon marché ? Non, messieurs, et, du reste, il serait ridicule de croire qu'une association agricole aurait été fondée pour un tel but.

La séance de ce matin, s'est ouverte à 10 heures. L'hon. M. Fisher McLaren, M. P., MM. Bourassa, M. P., M. Parmelee, Dom Antoine, abbé mitré d'Oka et plusieurs membres du clergé sont présents ; la salle est bien remplie.

On procède immédiatement aux élections. Il s'est élevé à ce sujet une assez vive discussion. M. Henri Bourassa en a été la cause involoutaire. M. E. A. Barnard ayant proposé M. H. Bourassa comme président, celui-ci demande que son nom ne figure pas sur la liste des candidats nouveaux dans cette association, dont il ne connait pas encore le fonctionnement. M. Taché propose en amendement que M. MacDonald soit maintenu dans ses fonctions. M. Barnard, maintenant ses prétentions, il fait quelques insinuations contre le président actuel qui se lève et répond énergiquement. Cette petite tempête calmée, l'élection du président donne le résultat suivant : MacDonald élu par 37 contre 26. M. MacDonald remercie de la marque de confiance qu'on lui accorde pour la seconde fois. M. Bourassa félicite le président de sa victoire sur lui, le Dr Grignon regrette infiniment la scène disgracieuse qui a eu lieu au début de l'assemblée, en présence des étrangers, et il espère que semblable chose ne se répétera plus, le Dr Grignon termine en proposant M. H. Bourassa comme vice-président. Adopté unanimement. Les élections ont donné le résultat suivant : Président honoraire, l'abbé Montminy, St Georges de Beauce, président, M. Milton MacDonald, M. P. P., Acton Vale, Bagot, vice-président, M. Henri Bourassa, de Montebello ; secrétaire-trésorier, M. E. Castel, St Hyacinthe. Directeurs : Beauharnois, R.Ness ; Bedford, Parmelee ; Charlevoix, J. Guay ; Chicoutimi, J. Girard ; Gaspé, A. Chicoine ; Iberville, E. McGowan ; Joliette, S. Chagnon ; Kamouraska, J. C. Chapais; Montmagny, A. Barnard ; Montréal, J. A. Vaillancourt ; Ottawa, J. H. Scott ; Québec, N. Garneau, M. P. ; Richelieu, J. L. Lemire ; Rimouski, C. Préfontaine ; Saint-François, l'abbé V. Charest ; Saint-Hyacinthe, L. T. Brodeur ; Terrebonne, l'abbé Cousineau ; Trois-Rivières, Chs. Milaud. Les élections ont toutes été faites, à l'exception de celle du président, par acclamation.

FINANCES

Montréal, 2 décembre 1897.

La bourse est encore active ce matin, avec beaucoup de fermeté dans les cours. On sent que le public, que les hauts prix effraient cependant un peu, se met tout de même à acheter, ne trouvant pas de placement plus lucratif ailleurs. Le Câble Commercial a été coté 182¼ puis 182. Le Pacifique est ferme à 81½ il a clôturé à 81 3-8 à Londres. Les chars de Toronto sont toujours très actifs, et les cours sont bien tenus ; on a fait ce matin 85 ¾, 85 3-8 et 85½.

Le gaz a été en demande, oscillant entre 187½ et 188, en hausse de 1 ou 2 points. La Heat and Light regagne 1-8 à 40 1-8. La Dominion Coal Co, action ordinaire, est encore en hausse; elle atteint 26 et revient à 25½. L'action préférentielle touche 110 et clôture à 109¾. Quelques achats pour placement ont été faits en actions de télégraphe à 181, et en actions de la banque d'Hochelaga à 146.

Londres a ouvert ferme et s'est maintenu ainsi toute la journée, pour les valeurs américaines. En clôture, le Mexican gagne 1-8, le Saint-Paul, 1 1-8, l'Erié, ¼ ; le Reading ¼, le Pacifique Canadien ¼ à 83 3-8, le New-York Central ½ et l'Illinois Central 1 point. Les 4 pour cent du G. T. R. sont cotées 68½ ; les actions première préférence, 50¾.

Les consolidés sont cotés en clôture 113 1-16 au comptant et 113 3-16 à terme. L'escompte sur le marché libre, pour les billets à courte échéance est de 2 7-8 pour cent et pour les billets à 4 mois, de 2 15-16 pour cent.

Les prêts à demande se font à 2½ pour cent. Le taux de la banque d'Angleterre est resté à 3 pour cent.

Le bilan hebdomadaire de la banque d'Angleterre accuse les changements suivants :

Réserve totale, diminution, 400,000 louis.
Circulation, augmentation, 471,000 louis.
Encaisse métallique, diminution, 18,297 louis.
Autres valeurs, diminution, 137,000 louis.
Autres dépôts, diminution, 414,000 louis.
Dépôts du public, augmentation, 164,000 louis.
Réserve en billets, augmentation, 275,000 louis.
La proportion du passif à la réserve, qui, la semaine dernière, était de 49.70 pour cent, est maintenant de 48.95 pour cent.
La rente française perpétuelle 3 pour cent est cotée à Paris en clôture 103 frs 60, à terme. Le change sur Londres, pour chèques, est à 25 frs 20½.
La bourse de New-York s'est ouverte ferme, quoique un peu au-dessus de la parité de Londres. Les cours se sont maintenus ensuite, en dépit de fortes ventes de liquidation. Le sucre surtout est en hausse, ainsi que l'Union Pacific et le Saint-Paul.

MM. C. Meredith et Cie reçoivent de New-York, par fil spécial, la dépêche suivante, datée de midi :

Les maisons de commission ont eu plus d'ordres à exécuter que depuis quelque temps et la moyenne partie des ordres paraît être des ordres d'achat. Sur le Rock Island, le Baltimore et Quincy, le Saint-Paul et le Pensylvanie et Ohio, on a vu paraître des acheteurs qui s'étaient tenus éloignés depuis 6 semaines. Ce qu'il y a de plus encourageant peut-être c'est l'activité du marché des obligations qui, dans la première heure, a dépassé de $1,-640,000 tous les records précédents. Il y a eu de fortes liquidations, mais les acheteurs paraissent de force non seulement à absorber toutes ces liquidations, mais aussi un bon nombre de ventes à découvert. C'est un bon point pour le marché, qui, malgré la hausse des trois derniers jours, la quantité du découvert ne paraît pas avoir beaucoup diminué, ayant été simplement transporté d'une valeur à l'autre.

L'Union Pacific a été ferme sur des achats de spéculateurs intéressés. On croit généralement aujourd'hui qu'il ne sera pas émis plus de $87,000,000 d'obligations par le comité de réorganisation et l'émission sera peut-être moindre.

On ne s'attend pas à ce que le mouvement de hausse actuel se continue sans réaction toute la semaine prochaine, et jusqu'à la publication du message du président, mais on est d'opinion que le marché est maintenant dans une bonne veine et que sur toute baisse marquée on peut acheter sans crainte.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie., courtiers, 77 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 heures p.m.

STOCK	Vend.	Ach.	STOCK	Vend.	Ach.
Can. P. Ry	81¼	80⅞	B.Commerce	187½	183
Can. P. L. B.	.....	24	B. V.-Marie	95	87
D. S. & A.	4	2½	B.Hochelaga	150	146
D. S. A. Pr.	8	3	N.-W. Ld. Pr.	65	54¾
Com. Cable	182½	181¾	M. Cott. Co.	143	141
Cable C. Bds	105	104¾	M. Cott. Bds.	.....	.....
Cable R. Bds	.....	.....	C.C.C. Co.	75	52
M. Tel. Co.	18.5½	180	C.C.C.Co.Bds.	100	94
R. & O. N. Co	110	107	D. Cott. Co.	95¼	93
M. St. Ry.	233½	233¼	D. Cott. Bds.	.....	.....
M. S. R. New.	232	231½	Peoples H.& L.	41¼	40
M. Gas Co.	187½	187¾	Bds	88	84½
Bell Tel. Co.	177½	173	Windsor H.	100	92½
R. E. Light.	139½	137	St John's Ry	140	130
Toronto St R	84⅞	84¾	Cornwall R.	50	35
Halifax Ry	120	117½	Can. Paper	.....	.....
Halifax P. R.	110	105	Can. P. Bds.	110	105
R. Montréal	245	240	Auer Light.	50	25
L. Ontario	101	99	Mer. Cotton	.....	.....
B.N. America	188	185	Hal. H.& L.Co	.....	.....
B. Molson	205	200	Hal. H.& L.Bds	.....	.....
B. Toronto	247½	229	Halifax Bds	.....	.....
B. N. Scotia	221	210	W. L.& Trust	.....	.....
B. Marchands	187½	182	Land. Com